

CHARTÉ FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA FORÊT D'ORIENT

2021 - 2023

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS

P.4

I - INTRODUCTION

P.6

1. Les Chartes Forestières de Territoire en France

P.8

2. Pourquoi une Charte Forestière de Territoire dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ?

P.9

3. L'élaboration de la Charte

P.9

II - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ELEMENTS D'ENJEUX

P.10

1. Présentation générale du territoire

P.10

i. Situation géographique et géologique

P.11

ii. Le territoire et la population

P.11

iii. Le climat et le changement climatique

P.12

iv. Paysage, urbanisme et forêt

P.12

v. Patrimoine naturel du territoire

P.13

vi. Statuts réglementaires et zonages existants

P.17

2. Le contexte forestier

P.19

i. La forêt dans le Grand Est

P.19

ii. Les forêts dans le PnrFO

P.20

iii. Les conditions pédoclimatiques, hydrographiques et forestières

P.21

iv. Les essences principales sur le territoire du Parc

P.22

v. Les politiques forestières territoriales

P.24

vi. La place de la forêt dans la dynamique du PnrFO

P.25

vii. Les propriétaires et les acteurs de la forêt

P.26

viii. La gestion en forêt publique et en forêt privée

P.30

3. La sylviculture

P.32

i. Les principaux types de peuplements locaux

P.32

ii. Le traitement

P.33

iii. Mode de renouvellement des peuplements forestiers

P.35

iv. L'accessibilité de la ressource et la desserte forestière

P.35

v. La santé des forêts et le risque incendie

P.40

4. La filière bois

P.43

i. L'économie forestière sur le territoire

P.43

ii. Les outils de gestion durable des forêts : schéma de desserte forestière, Quali Travaux Forestiers Grand Est, certifications

P.45

iii. La filière bois par essences principales

P.46

iv. La place du bois dans l'architecture locale

P.49

v. La filière bois-énergie

P.50

5. Les intérêts écologiques forestiers	P.52
i. La préservation de la ressource en eau	P.52
ii. Le maintien de la biodiversité forestière	P.53
iii. L'adaptation de la forêt au changement climatique	P.56
6. Les loisirs en forêt	P.58
i. L'accueil du public	P.58
ii. Le patrimoine historique en forêt	P.60
iii. La chasse	P.60
iv. La conciliation des usages en forêt	P.65
III - LE PLAN D'ACTIONS	P.66
1. Les enjeux	P.66
i. Insuffler une identité « Forêt » dans le PNRFO	P.66
ii. Promouvoir et valoriser la filière bois	P.66
iii. Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt	P.66
iv. Mettre en œuvre des actions expérimentales	P.66
2. Les objectifs	P.67
3. Les actions	P.68
i. Animation de la CFT	P.69
ii. Économie forestière et expérimentations	P.70
iii. Accueil du public	P.71
iv. Biodiversité	P.72
IV - TABLEAUX RECAPITULATIFS	P.73
1. Partenaires	P.73
2. Chiffrage intervention partenaire en fonction des actions	P.74
3. Cohérence enjeux/objectifs	P.75
4. Publics ciblés et types d'action	P.76
5. Chiffrage des actions	P.77
6. Indicateurs de réalisation	P.78
V - ANNEXES	P.79
Annexe 1 : Tableaux des sites écologiques	P.79
Annexe 2 : Les fiches actions	P.81

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

BPA : Brevet d'Aptitude Professionnel
BTS : Brevet Technicien Supérieur

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel
CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CFT : Charte Forestière de Territoire
CDTA : Comité Départemental du Tourisme de l'Aube
CNEFAF : Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière
CSFB : Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois
CNPF : Centre national de la propriété forestière
COPIL : Comité de pilotage
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSFB : Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois

DDT : Direction Départementale des Territoires
DRA : Directive Régionale d'Aménagement
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
DNAL : Direction Nationale de l'Alimentation
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSF : Département de la Santé des Forêts

ENR : Energie Renouvelable
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
ETF : Entreprise de Travaux Forestiers

FBE : Forêt et Bois de l'Est
FPA : Forestiers Privés de l'Aube
FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières
FSC : Forest Stewardship Council

GC : Groupement Champenois
GF : Groupement forestier
GFP : Gestionnaire Forestier Professionnel
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

IDF : Institut pour le Développement Forestier
IGN : Institut géographique national
IK : Indice Kilométrique

LIDAR : Light Detection and Ranging

NAF : Nomenclature d'Activité Française

OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : Office National des Forêts
OGEC : Organisme de Gestion en Commun

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNFB : Programme National de la Forêt et du Bois
PnrFO : Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
PRD : Programme de Développement Rural
PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois
PSG : Plan Simple de Gestion
PSDRF : Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières

RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RTE : Réseau de Transport d'Électricité
RTG : Règlement Type de Gestion



SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SF CDC : Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations
SIGF : Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière
SLDF : Stratégie Locale de Développement Forestier
SMAG : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion
SRA : Schéma Régional d'Aménagement
SROS : Schéma Régional d'Orientation Sylvicole

UFPCA : Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation





INTRODUCTION

L'OUTIL «CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE»

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil de gestion durable locale et multifonctionnelle des forêts, qui permet la rencontre de l'ensemble des acteurs liés à la forêt et au bois. La CFT repose ainsi sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire, offreurs et demandeurs de biens et services rendus par ce milieu.

L'objectif d'une CFT est de mettre en place des projets concertés pour valoriser le territoire, ses ressources et ses savoir-faire. Il est donc indispensable que cet outil et les actions soient notamment portés politiquement pour assurer la plus-value apportée au territoire.

La Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) est à l'origine de cet outil volontaire d'animation du territoire, institué par la loi d'orientation forestière de 2001 (art. L 12 du code forestier), où il y est défini comme une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF). Il doit répondre aux besoins socio-économiques ainsi qu'aux exigences environnementales d'un territoire.

Une CFT permet d'engager une réflexion collective autour des enjeux du territoire liés à la forêt, et d'établir une politique forestière locale cohérente avec les orientations régionales et nationales. C'est un programme d'actions lié aux enjeux prioritaires du territoire.

Les Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF) se fondent sur un état des lieux et consistent en un programme d'actions qui vise à développer la gestion durable des forêts du territoire :

- Mobiliser du bois en favorisant une gestion patrimoniale, dynamique et durable de la forêt ;
- Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels connexes ;
- Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;
- Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.



LES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE EN FRANCE

En 2016, on comptait 140 Chartes Forestières de Territoire. En France, elles couvrent près de 5 millions d'hectares de forêts. Elles sont portées par des Communes (32%), des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (32%), ou par des Parcs naturels régionaux (19%).

Le plus souvent les Chartes ont des objectifs économiques pour soutenir la filière mais la mise en valeur de la multifonctionnalité forestière est également importante avec des actions sur le tourisme, l'environnement et la biodiversité.

Surface du territoire couverte par une CFT

13 millions d'hectares (ha)
(23% du territoire métropolitain)

Surface forestière couverte par une CFT

5 millions d'hectares
(32% de la forêt du territoire métropolitain)

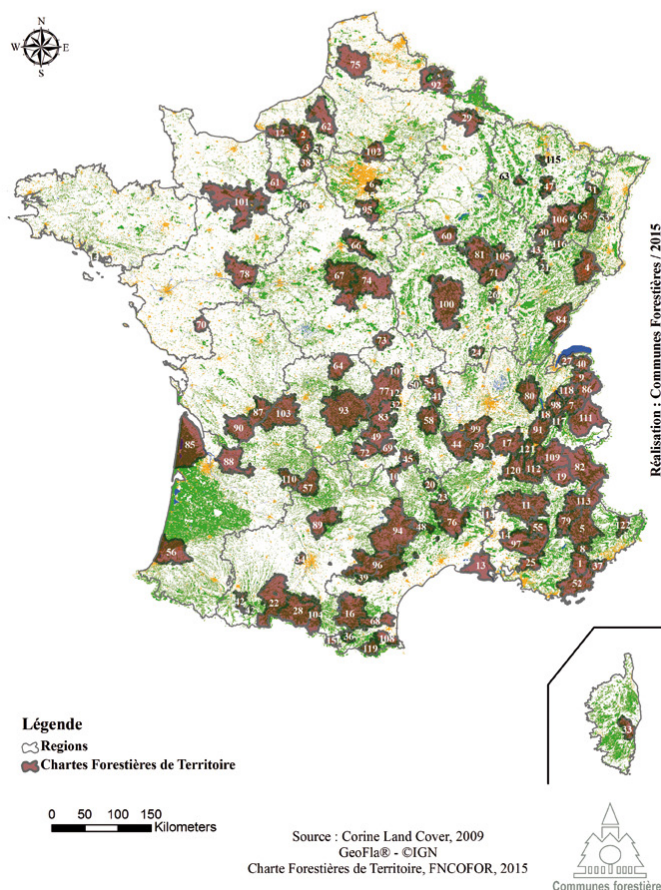
- 68% de forêts privées
- 17% de forêts de collectivités
- 11% de forêts domaniales

Nombre de communes couvertes par une CFT

6 800 communes

Tableau 1 : Chiffres sur les CFT en France en 2016 (Source : France Bois Forêt)

Localisation des chartes forestières de territoire



Carte 1 : Localisation des Chartes Forestières de Territoire en 2015 (Source : FNCOFOR).



POURQUOI UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT ?

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est recouvert de **22 176 hectares de forêts**, soit **27% de son territoire**. Il s'agit donc d'une part non négligeable du Parc.

La forêt représentant par ailleurs une part considérable de l'économie du territoire, il semble important de la gérer en conséquence. En plus de supporter l'économie forestière, c'est un milieu naturel intéressant pour la biodiversité et apprécié du public.

De grands enjeux ont été retenus lors de la rédaction de la Charte du PnrFO concernant la forêt :

- Élaboration d'une stratégie de mise en valeur forestière ;
- Structuration et dynamisation de la filière bois, dont la synergie des acteurs est encore insuffisante ;
- Harmonisation des modes de gestion et d'exploitation dans le sens d'une valorisation durable de la ressource et de la préservation de la biodiversité ;
- Amélioration de l'accueil en forêt.

Un des autres enjeux de cette CFT sera de créer une plus-value sur la forêt et de la mettre sur le devant de la scène en créant une **identité « Forêt »** au sein du Parc en complément des lacs.

L'objectif de cette Charte est de valoriser la forêt au travers d'actions diverses et d'une forte communication afin que le grand public et les élus se réapproprient la forêt.



L'ÉLABORATION DE LA CHARTE

Dans le cadre de l'élaboration, un comité technique a été mis en place. Il regroupe l'Office National des Forêts (ONF), le Centre National de la Propriété Forestières (CNPF), la forêt privée et les Communes forestières. Pour le PnrFO, une première phase de diagnostic a été réalisée en partie en 2016, et a permis d'analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein du territoire, mais aussi de préfigurer un projet de CFT.

En sont tirés des enjeux et des objectifs validés par le comité de pilotage (COPIL) rassemblant, entre autres, des élus du territoire. Ces enjeux et objectifs répondent ainsi à des problématiques communes spécifiques au territoire de la Forêt d'Orient.

Pour y répondre, des actions concrètes ont été discutées au sein de groupes de travail thématiques (définition du porteur de projet, des financements, du déroulement dans le temps...) et validées lors de comités de pilotage.

Les 4 groupes thématiques de travail et les animateurs mis en place pour l'élaboration de la CFT en 2018 étaient :

Animation de la CFT	M. PETIT DE BANTEL	Président des Communes Forestières de l'Aube
Economie forestière et expérimentation	M. NICOLLE M. BEZINS	Représentant des forêts privées de l'Aube Président du SIGF des Bailly
Biodiversité forestière	M. PIETREMONT M. GAUTHIER	Maire d'Amance Maire de Jessains
Accueil du public	M. PIETREMONT M. GAUTHIER	Maire d'Amance Maire de Jessains

Le plan d'actions est défini sur une durée de **trois ans (2021-2023)**.

I · DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ÉLÉMENTS D'ENJEUX



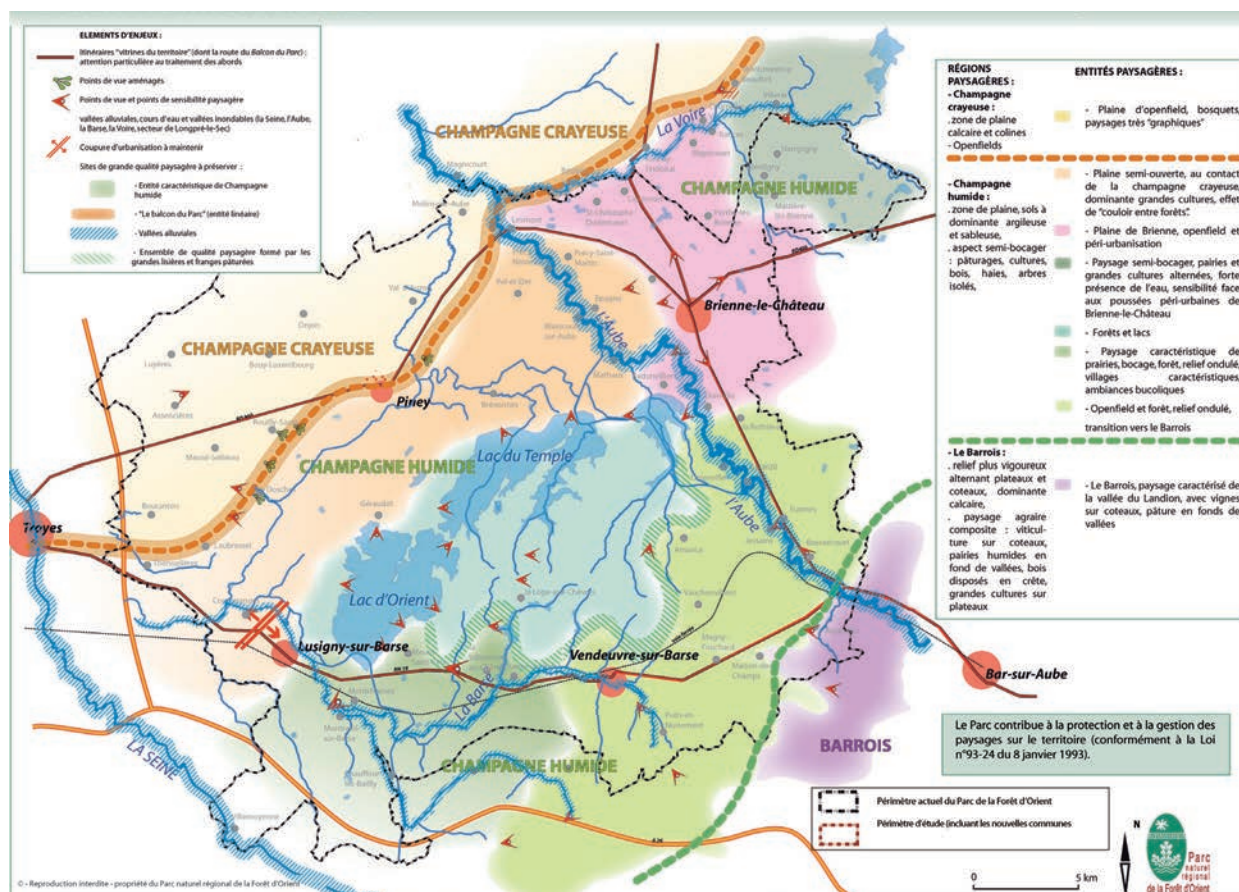
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

i · Situation géographique et géologique

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se situe dans la région Grand Est, dans le département de l'Aube (10), à 30 kilomètres à l'Ouest de Troyes. Le territoire du Parc appartient en grande partie à l'arc humide la Champagne, reconnu au niveau international¹.

Il est composé de trois entités naturelles :

- **Champagne crayeuse** au Nord-Ouest qui représente **15% du territoire** ;
- **Champagne humide** au Centre qui représente **71% du territoire** ;
- **Barrois** au Sud-Est qui représente **12% du territoire**.



Carte 2 : Entités naturelles paysagères sur le PnrFO (Source : PnrFO).

Ces entités sont nées des formations géologiques en auréoles depuis le Bassin parisien. Cette situation confère ainsi au territoire une richesse et une diversité de milieux naturels, de paysages, de sous-unités environnementales et territoriales, qui en font un site d'importance majeure sur le plan de la biodiversité. Ces entités ont également un impact sur la sylviculture et l'exploitation comme indiqué dans la suite du document.

¹ Site Ramsar des Etangs de la Champagne humide (Partie 1.v « Patrimoine naturel du territoire » de cette CFT).

ii · Le territoire et la population

Créé en 1970, le PnrFO constitue l'un des six Parcs naturels régionaux de la région Grand Est et l'un des trois du territoire de l'ex-Région Champagne-Ardenne. Le PnrFO est situé au cœur de la Champagne humide, entre la Champagne crayeuse et la Côte des Bar. En 2021, le territoire d'adhésion du SMAG (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion) du PnrFO s'étend sur **58 communes pour une superficie dépassant les 80 000 hectares**. Deux nouvelles communes ont fait leur entrée au sein du territoire du SMAG du Parc au début de l'année 2018.

Parmi les **quatre grands lacs artificiels de Champagne**, trois font partie du territoire du Parc. Représentant une **superficie globale d'environ 5 000 hectares**, on retrouve le lac-réservoir Seine (**Lac d'Orient**) et le lac-réservoir Aube (**Lac du Temple et Lac Amance**) respectivement mis en service en 1966 et 1990. Ces lacs construits pour réguler le débit de la Seine et de l'Aube ont profondément modifié le territoire en noyant d'importantes surfaces boisées et agricoles ainsi que les tuileries auboises². Ils ont vu le jour sur des zones basses où l'on trouvait autrefois des zones humides et des étangs, souvent créés artificiellement et où se développaient une activité de pisciculture mise en place par des congrégations religieuses installées dans la région. Aujourd'hui, ce sont des pôles d'attraction touristique et environnementale qui voisinent avec ces étangs naturels, modifiant certains équilibres géologiques et attirant une grande diversité d'oiseaux. Si ces **trois lacs** sont devenus **le point d'ancrage naturel des principaux enjeux ornithologiques**, les **nombreux étangs alentours** jouent un rôle primordial lors de la **nidification et de la migration des oiseaux**. A proximité, les **prairies humides** sont également convoitées par certaines espèces d'oiseaux (grues, oies, ...).

Les lacs, comme de nombreux autres sites d'exception, constituent la principale richesse patrimoniale naturelle du PnrFO. La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient (RNNFO), la Réserve Naturelle Régionale des Prairies Humides de Courteranges (RNR), le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » en sont autant d'exemples. Ces milieux renferment une diversité biologique remarquable et intégrée dans divers zonages environnementaux.

Le PnrFO se distingue également par son patrimoine culturel matériel (architecture, vitraux...) et immatériel (savoirs faire, traditions...). Lieux de mémoire et d'échanges, des sites comme la Maison du Parc, l'Ecomusée de la Forêt d'Orient et le Moulin de Dosches sont autant de sites de préservation dépositaires de l'Histoire et de l'évolution du territoire.

La population du Parc est de **24 096 habitants** en 2021³.



Source photos ©PnrFO

² Voir GILET, François, « La Forêt du Grand Orient et son histoire », dans *Courrier scientifique*, n°39, p.16-17, 2020.

³ Source : INSEE 2020

iii - Le climat et le changement climatique

Le Parc présente un climat tempéré chaud avec une **température annuelle moyenne de 10°C** et des **précipitations annuelles moyennes entre 550 et 700mm**⁴. Depuis quelques années, on observe des étés plus chauds et plus secs et des déficits en eau comme sur tout le territoire français.

Aujourd'hui, les effets du changement climatique sont déjà visibles en forêt : dépérissement de certaines essences, maladies et arrivée de nouveaux ravageurs. Sur le terrain, on observe également une augmentation de la durée de feuillaison, puisqu'**entre 1962 et 1995 elle s'est allongée de 10 jours, et augmente de 4 jours et demi tous les 10 ans** depuis les années 1990⁵.

Ces changements climatiques induisent⁶ :

- L'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes : stress hydrique, tempêtes... ;
- La diminution du nombre de jours de gelées : difficulté pour l'exploitation forestière... ;
- L'augmentation des agents biotiques : parasites et maladies des arbres ;
- Le changement de fertilité forestière et acidification des sols dû à des dépôts⁷.

Au vu de ces changements, il est important que les acteurs de la forêt travaillent ensemble pour adapter les forêts. Pour appréhender au mieux ces changements, les forestiers favorisent la régénération naturelle et le mélange d'essences, afin de multiplier les chances de conserver une forêt riche.

iv - Paysage, urbanisme et forêt

La forêt et les lacs sont les deux éléments majeurs de l'identité paysagère multiple du Parc entre Champagne humide et Champagne crayeuse.



Figure 1 : Illustrations extraites du Guide Architectural et Paysager (GAP) du PnrFO
(Sources photographiques : ALAP, PnrFO, Alice Thomas et Jacques Vilet)

Dans l'ordre de gauche à droite et de haut en bas : maison à pans de bois à Lusigny-sur-Barse ; à Saint-Léger-sous-Brienne, à Bouy-Luxembourg ; façade à pans de bois ; bardage bois à Montreuil-sur-Barse, à Lesmont, à Montreuil-sur-Barse et à Piney.

⁴ Source : infoclimat.fr station météo de Saint-Dizier Robinson (52)

⁵ Source : ONF - Dossier spécial «Forêt Climat», 2016

⁶ Sources : Rapport Santé des Forêts Grand Est, contribution pour le Programme Régional Forêt Bois, 2016

⁷ Source : Mérian, P., Bontemps J.D. (2013) Modélisation des relations environnement-productivité et environnement-distribution des principales essences françaises, ORACLE.

La diversité paysagère se retrouve également dans le patrimoine bâti, les formes villageoises et architecturales, ainsi que dans les matériaux de construction utilisés. Depuis les unités groupées aux fermes isolées, aux églises à pans de bois, en passant par les halles de marchés, de la tuile plate à la tuile creuse ou encore du bois à la pierre calcaire, le territoire témoigne d'une richesse architecturale remarquable.

v • Patrimoine naturel du territoire

Au sein du Parc, de nombreux inventaires et études ont été et sont menés pour connaître au mieux la faune, la flore et les habitats du territoire. Ces inventaires permettent de révéler la richesse des forêts du Parc.

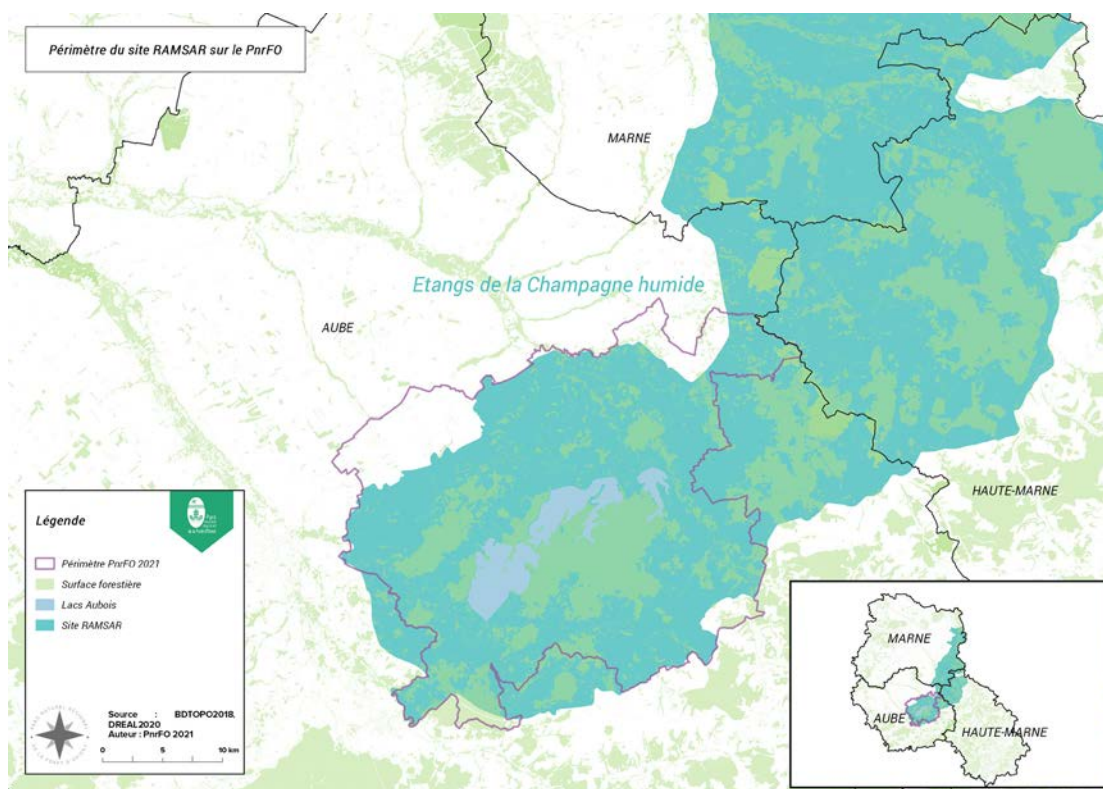
💧 Le site Ramsar

La Convention de RAMSAR a pour mission « *la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier* »⁸.

Le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. Il est réparti sur tout ou partie de **228 communes situées sur trois départements** (Aube, Marne et Haute-Marne). Il s'étend de l'Argonne (au Nord) jusqu'au territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (au Sud-Ouest), en passant par le Pays du Der.

Il a été **désigné le 5 avril 1991**, à l'origine comme site d'importance pour l'accueil des oiseaux d'eau (migration et hivernage). Il est désormais reconnu pour son intérêt vis-à-vis des milieux humides et aquatiques d'une manière générale. La Champagne humide présente en effet un paysage composite, constitué d'une mosaïque de milieux : plans d'eau, cours d'eau, mares, prairies naturelles, forêts humides...

La forêt couvre **83 000 hectares du site Ramsar**, soit **32% de sa surface totale**. La gestion forestière constitue donc l'un des enjeux du site.



Carte 3 : Localisation du site Ramsar sur le territoire du PnrFO (Source : BDTOP02018, DREAL2020).

⁸ Source : www.ramsar.org

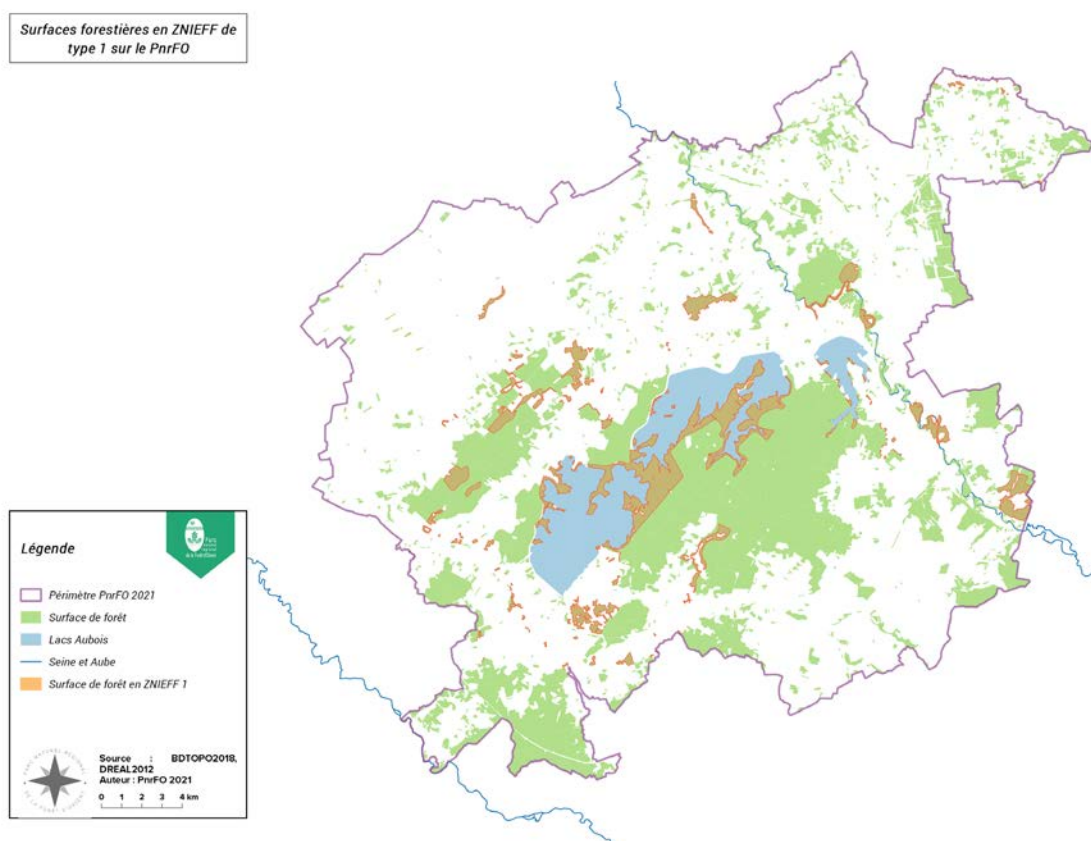
♥ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs d'intérêt écologique participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares sur le territoire. Ces espèces sont caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Ces zones n'ont pas de portée réglementaire au sens strict, elles ont le caractère d'un **inventaire scientifique**. Cet inventaire doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU ou PLUi)), création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I** : correspond à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels (liste en Annexe 1, Tableau 1).



Carte 4 : Localisation des ZNIEFF de type 1 en forêt (Source : BDTOPO2018, DREAL2012)



Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata



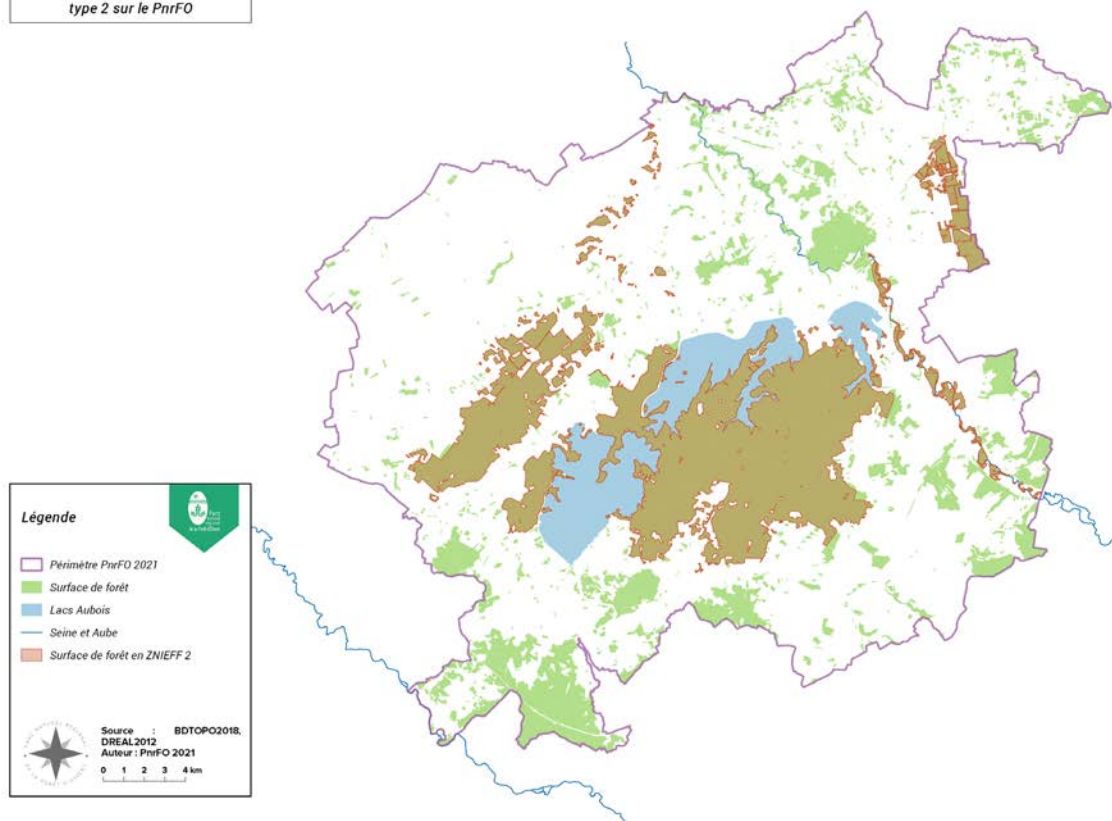
Dendromicro-habitat, loge de
nidification sur un tronc d'arbre



Coussinets vert-bleutés de
Leucobrium glaucum (bryophyte)

- **ZNIEFF de type II** : surface géographique regroupant généralement plusieurs ZNIEFF de type I qui désigne un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés (liste en Annexe 1, Tableau 2).

Surfaces forestières en ZNIEFF de type 2 sur le PnrFO



Carte 5 : Localisation des ZNIEFF de type 2 en forêt (Source : BDTOP02018, DREAL2012).



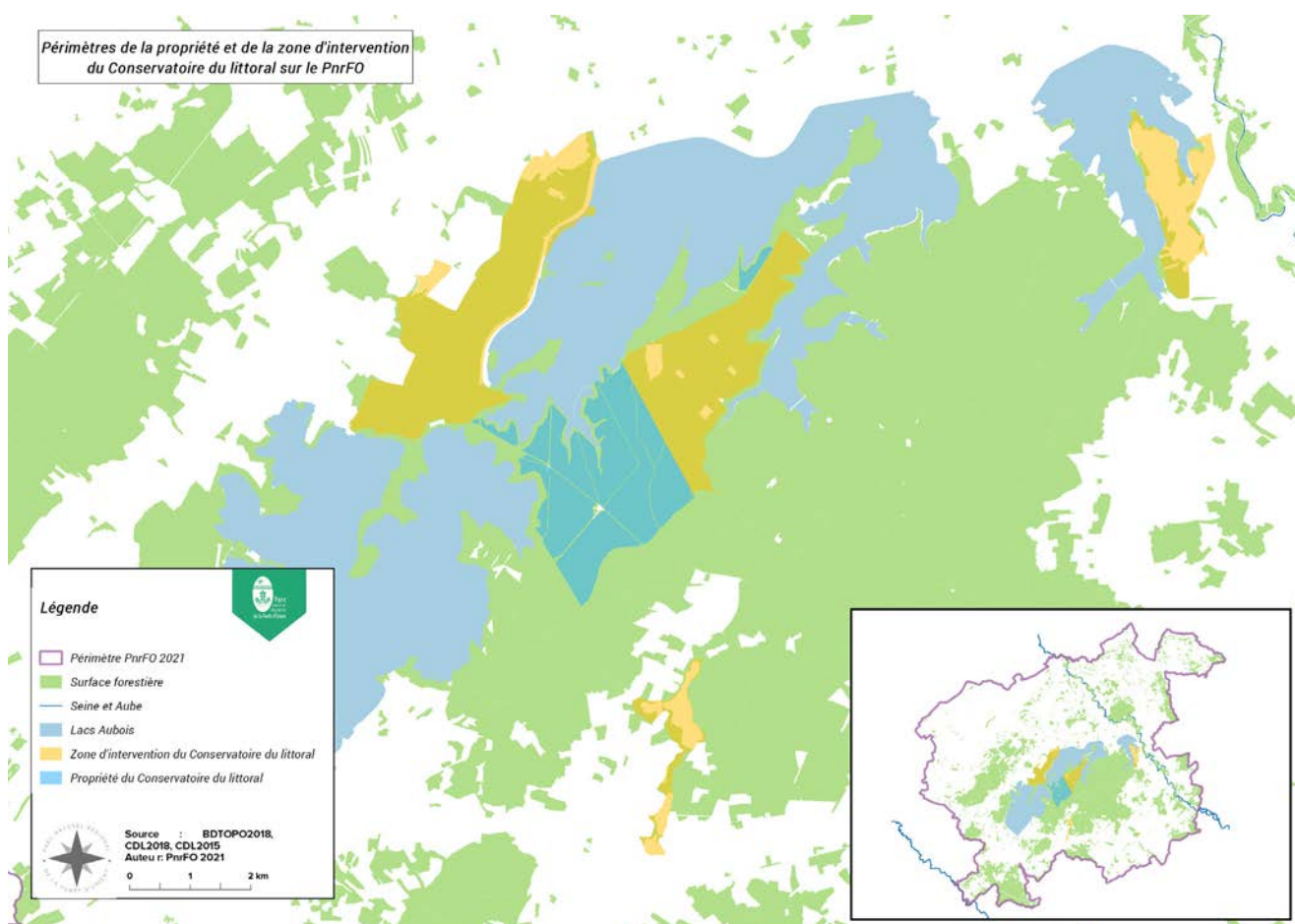
Chantier de restauration de trois mares en forêt du Grand Orient, sur le site Natura 2000 n°60 «Forêt d'Orient», 2019.

● La forêt du Conservatoire du littoral

Le site de la forêt du Grand Orient, propriété du Conservatoire du littoral, est situé en bordure des lacs d'Orient et du Temple et représente une **superficie de 552 hectares**. Dans le cadre d'une convention tripartite, le site est géré par le PnrFO et l'ONF en est l'opérateur technique. Le plan d'aménagement forestier couvre la période 2019-2038 et s'applique en cohérence avec le plan de gestion écologique du site (2016-2025). Afin de connaître au mieux la richesse de cette forêt, le Conservatoire du littoral a réalisé des inventaires faune-flore et dédie une partie de la surface forestière du site à libre évolution (**156 ha en ilots de naturalité**), seuls **393 ha sont en sylviculture**. Conformément à l'article L. 322-1 du code de l'environnement, la gestion du massif du Grand Orient a pour objectifs la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Une **convention relative à la chasse** est en vigueur sur le massif et désigne un adjudicataire de chasse. Une **convention concerne également l'activité d'apiculture**.

Le Conservatoire du littoral est également **propriétaire du Bois des Hauts Guets (13,6 ha)** intégralement situé dans la RNNFO (Carte 6).



Carte 6 : Périmètres de la forêt appartenant au Conservatoire du littoral et de sa zone d'intervention (Source : BDTOPO2018, CDL 2015 & 2018).

vi - Statuts réglementaires et zonages existants

Deux statuts environnementaux peuvent avoir une incidence réglementaire sur la gestion forestière.

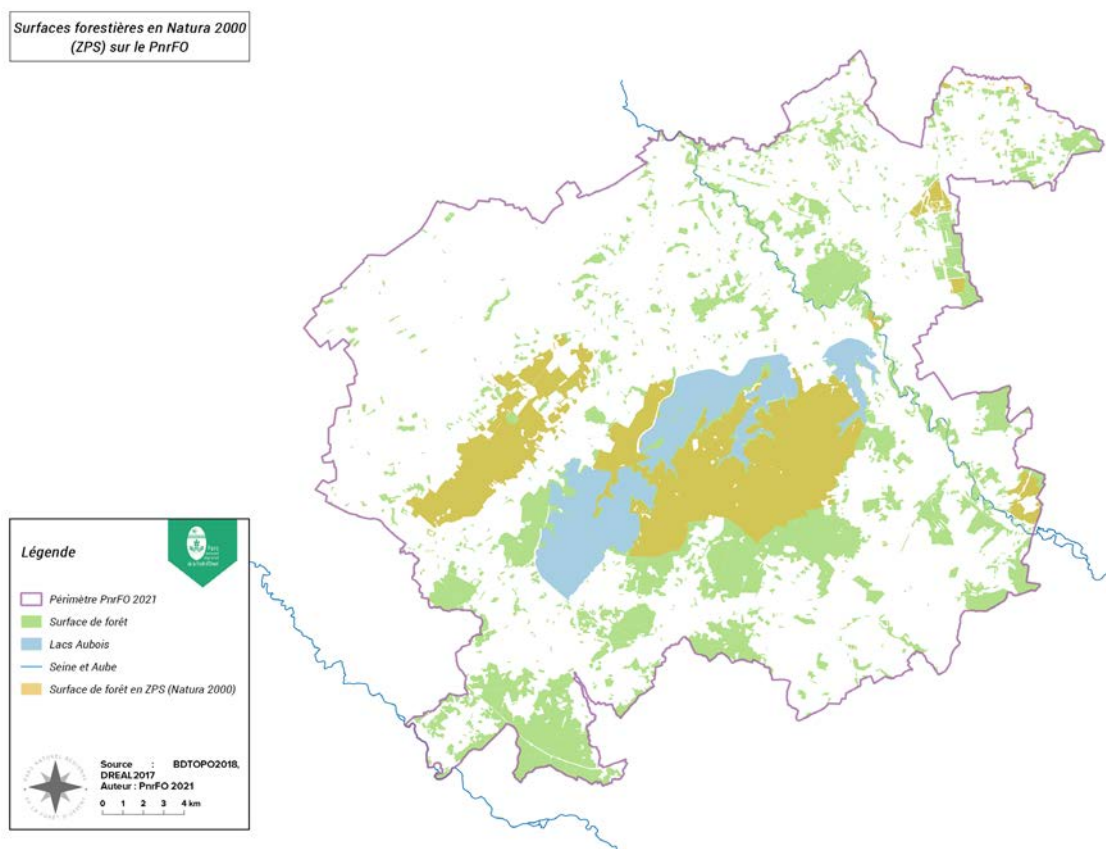
Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites naturels, terrestres et marins et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés à fort enjeux de conservation en Europe. Les sites Natura 2000 sont gérés sur la base de documents d'objectifs (DOCOB).

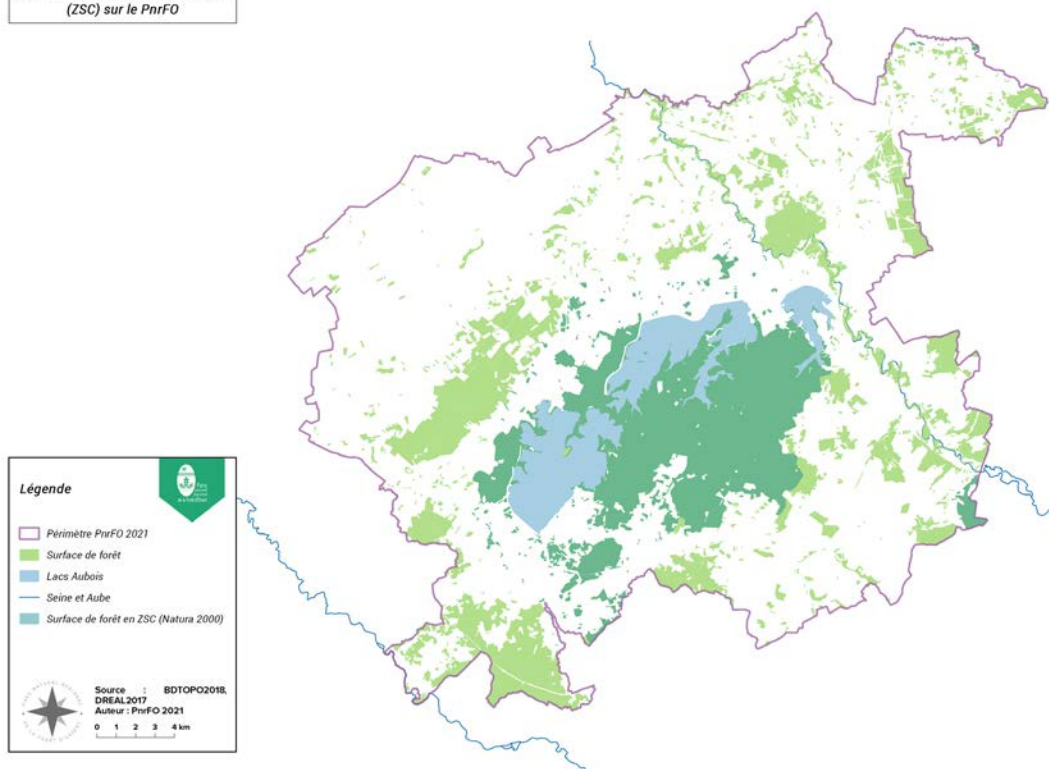
Le réseau Natura 2000 comprend deux types de protection :

- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS - Carte 7)** qui ont pour objectif la conservation des oiseaux sauvages de l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » (79/409/CEE du 25/04/1979 modifiée le 30/11/2009 n°2009/147/CE). La liste des ZPS est inscrite en Annexe 1 de la CFT (Tableau 3).
- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC - Carte 8)** qui ont pour objectif la conservation des habitats et des espèces animales et végétales des annexes I et II de la Directive européenne « Habitats naturels, faune-flore » (92/43 CEE) du 21/05/1992. La liste des ZSC est inscrite en Annexe 1 de la CFT (Tableau 4).

Les sites Natura 2000 sont donc majoritairement forestiers avec une **surface totale de forêt qui avoisine les 60%** de la superficie totale du réseau local (**13 091,4 ha au total**).



Carte 7 : Zones de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000 dans les forêts du PnrFO (Source : BDTOP02018, DREAL2017).



Carte 8 : Zones Spéciales de Conservation (ZSC) Natura 2000 dans les forêts du PnrFO (Source : BDTOP2018, DREAL2017).

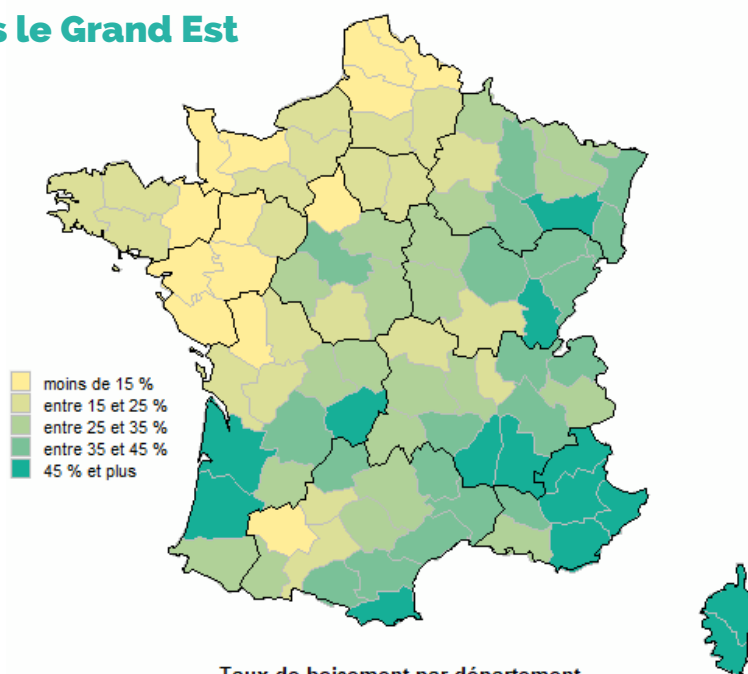
Cette protection n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ni la gestion des propriétés forestières situées sur les sites Natura 2000. Lorsqu'une forêt est concernée par un site Natura 2000, une **condition supplémentaire est nécessaire pour obtenir la garantie de gestion durable** (article L124-1 du code forestier – annexe verte du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) en forêt privée) permettant de bénéficier d'aides publiques ou d'avantages fiscaux. La gestion forestière y est donc compatible à condition qu'elle **respecte les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites**.

Au niveau local, des déclinaisons (notamment par arrêtés préfectoraux) définissent la liste des projets soumis à **études d'incidence environnementale (EIE)**. C'est seulement dans ce cas que l'évaluation est réalisée afin de déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les habitats et ou les espèces animales et végétales. Des **contrats Natura 2000 « forestiers »** sont proposés pour accompagner les propriétaires dans la gestion de leur parcelle. Ces contrats sont **subventionnés à 100%** et peuvent concerner des ilots de senescence ou encore la restauration de mares forestières. Le propriétaire forestier peut également adhérer à la **charte du site Natura 2000**. Cette charte contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

✧ La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient

Classée en 2002 par arrêté ministériel, la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient **couvre 1 560 ha entre lacs et forêt** et est dotée d'une richesse biologique exceptionnelle. Une majeure partie du foncier appartient à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et le reste au Conservatoire du littoral. Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est le gestionnaire de cette réserve. Le plan de gestion de la RNN (2020-2029) a été validé par arrêté préfectoral suite à un avis favorable du Comité scientifique du PnrFO, du comité consultatif et de l'ONF. Les objectifs forestiers sont la libre-évolution et la participation à l'atteinte d'un équilibre sylvo-cynégétique sur le massif (voir 6.3).

i • La forêt dans le Grand Est



Taux de boisement par département

Carte 9 : Taux de boisement à l'échelle nationale (Source : IGN, 2020).

Superficie de forêt⁹

- 4^{ème} région la plus boisée de France
- 34% du territoire régional soit **1,9 millions d'hectares**

Propriétaires¹⁰

- 56% de forêt publique
- 337 forêts domaniales
- 3 680 forêts communales
- 2 425 Communes propriétaires de forêts
- 322 900 propriétaires privés

Economie et filière¹¹

- 2^{ème} région française en volume de bois sur pied et en récolte
- 2^{ème} région française en nombre d'emplois
- 13 672 établissements de la filière forêt-bois (5 814 cœur de filière)
- 44 674 emplois (22 762 cœur de filière)
- 3^{ème} région française en production de sciage

Essences

- 79% de feuillus
- 21% de résineux

⁹ Données issues des campagnes d'inventaire 2014-2018 de l'inventaire forestier national (IGN, 2020)

¹⁰ Source : Structure de la forêt du Grand Est, DRAAF Grand Est, 2019

¹¹ Avertissement : Dans le secteur agricole et forestier, le nombre d'établissements est surestimé en raison d'un taux de faux-actifs assez important et de la difficulté à suivre la transmission des établissements dans le répertoire. Source : Insee - Répertoire Entreprise et Établissements au 31/12/2017 Structure de la forêt du Grand Est, DRAAF Grand Est, 2019

ii · Les forêts dans le PnrFO

La Charte Forestière de Territoire concerne essentiellement le territoire du Parc, sauf pour les actions relatives à l'économie forestière qui pourront être étendues à l'extérieur du territoire en fonction des entreprises venant se fournir en bois au sein du Parc.

Superficie de forêt

- 22 176 hectares

Propriétaires

- 70% de forêts privées
- 30% de forêts publiques

Essences

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Mélange de feuillus : 10 012 ha (45%) | • Feuillus purs : 524 ha (2%) |
| • Chênaies pures : 9 367 ha (42%) | • Sans couvert arboré : 437 ha (2%) |
| • Mélange feuillus résineux : 998 ha (5%) | • Résineux : 175 ha (1%) |
| • Peupleraies : 593 ha (3%) | • Landes : 70 ha (<1%) |

Tableau 3 : Caractéristiques des forêts du territoire du PnrFO (Source : IGN, 2019)

Essences présentes dans les
peuplements forestiers sur le PnrFO



Carte 10 : Essences présentes dans les forêts et landes du PnrFO - (Source : BDFORET2017).

iii · Les conditions pédoclimatiques, hydrographiques et forestières

Comme précisé au début du document, le Parc est situé sur plusieurs entités paysagères : la Champagne crayeuse, la Champagne humide et le Barrois. Entre ces trois entités, les surfaces forestières du PnrFO sont réparties comme détaillé dans le tableau suivant :

Entités paysagères	Surface forestière dans chaque entité (ha)	Pourcentage de forêt dans chaque entité
Champagne humide	20 278	91%
Barrois	1 765	8%
Champagne crayeuse	133	1%
Total	22 176	100 %

Tableau 4 : Surface forestière présente dans chacune des entités (Source : PnrFO, 2019)

La connaissance de ces régions naturelles est importante puisqu'elle induit des conditions pédologiques et hydrographiques spécifiques.

La Champagne humide est une zone qui est caractérisée par la présence de sols argileux et imperméables, recouverts de limons. De plus, par l'absence de relief on y retrouve souvent des sols hydromorphes soit avec des fluctuations de la quantité d'eau qui se traduisent par une stagnation et une solubilisation du fer, soit par une disparition de la nappe temporaire et une précipitation du fer. La présence de taches de rouille et de zones décolorées est un bon indicateur de l'intensité de l'engorgement qui est un facteur limitant pour la production forestière.

D'autres types de sol sont présents mais en quantité bien moindre : les sols brunifiés, les sols carbonatés et les sols lessivés. On retrouve donc des sols peu portants, très sensibles au tassement puisque souvent gorgés d'eau. **Ce sont les contraintes de sol qui sont les plus importantes dans la sylviculture.**



Sol engorgé - Champagne humide



Plateau calcaire - Barrois



Sol crayeux - Champagne crayeuse

Profils de sols source : ©S. Gaudin - CNPF

Il existe des guides simplifiés des stations de la Champagne humide, des Plateaux calcaires du nord-est et des milieux alluviaux co-édités par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Croigny et qui contiennent respectivement **18, 32 et 17 unités stationnelles**. Dans la plupart des forêts du Parc on retrouve des chênaies sessiliflores-hêtraies acidiphiles à acidiclinales (US 2 à 7). Le type de station et les essences les plus adaptées à chaque milieu peut ainsi être déterminé par le propriétaire ou gestionnaire forestier en consultant ce guide simplifié des stations (à adapter selon l'évolution de la situation depuis sa publication) et en observant divers critères (texture du sol, de la nature de l'humus, de la réserve en eau du sol et de la richesse chimique du sol).

iv - Les essences principales sur le territoire du Parc

Le chêne, essence emblématique

Le chêne est l'essence la plus présente sur le territoire du Parc, réputé pour sa grande qualité de bois. C'est l'essence qui domine en Champagne humide (Carte 10). On retrouve deux espèces de chêne aux exigences écologiques différentes : le Chêne sessile et le Chêne pédonculé.

- ✿ Le **Chêne sessile** supporte la concurrence et est relativement tolérant à la sécheresse et aux sols pauvres. Il est relativement sensible aux sols hydromorphes.
- ✿ Le **Chêne pédonculé** nécessite une sylviculture plus dynamique afin qu'il ne souffre pas de la présence d'arbres lui faisant de l'ombre. Il préfère les sols fertiles et bien alimentés en eau.

Les Chênes sessile et pédonculé sont les essences feuillues qui supportent le mieux les contraintes du type de sol que l'on rencontre en Champagne humide. L'hybridation naturelle des chênes a été rapportée dans de nombreuses études¹². Chez les Chênes blancs européens, l'hybridation est asymétrique et peut renforcer la succession des espèces : le Chêne sessile pollinise préférentiellement le Chêne pédonculé. Aussi, le Chêne pédonculé, espèce pionnière, tend à être remplacée par le Chêne sessile, espèce post-pionnière.

Traditionnellement, le bois de chêne était réservé aux usages les plus nobles comme dans la marine ou l'ébénisterie. Aujourd'hui, on l'utilise majoritairement comme bois de placage, charpente, en menuiserie, parqueterie, tonnellerie...

En plus de son intérêt économique, le chêne constitue une essence très importante pour la biodiversité. Suivant les sources, entre **300 et 500 espèces** (faune et flore confondues) sont **spécialisées sur les chênes en Europe centrale**.

Le hêtre

Le Hêtre est **présent à l'état disséminé en Champagne humide**. Il est aussi présent au **Sud-Est du département, sur les plateaux calcaires** où il est accompagné de nombreuses autres essences de feuillus. Il supporte ce type de sol chimiquement pauvre et à faible réserve en eau uniquement si les précipitations sont suffisantes pour maintenir une alimentation en eau suffisante.

Les caractéristiques essentielles du bois de hêtre sont sa solidité, sa dureté et sa facilité d'imprégnation. Il se prête bien au collage, au tournage et au cintrage. Bois peu durable, il est essentiellement utilisé à l'intérieur pour de multiples usages (ameublement, menuiserie intérieure - escaliers, meubles -, parqueterie, boissellerie - jouets, ustensiles de cuisine, rames d'aviron, manches d'outils, instruments de musique...-). Pour un usage en extérieur, sa durabilité doit être améliorée par un procédé de traitement (autoclave, THT...).

Le Tilleul à petites feuilles

Cette essence est **fréquente dans certaines zones de la Champagne humide**. Le Tilleul à petites feuilles peut améliorer la diversité des essences sur des stations particulières par son utilisation en enrichissement. C'est l'essence de feuillus précieux la plus présente sur le territoire.

Le bois de tilleul peut être utilisé en ébénisterie, menuiserie intérieure, tournage et sculpture mais ces marchés ne sont pas développés sur le territoire

¹² Ducousso, A. and S. Bordacs. 2011. Fiche technique d'EUFORGEN pour la conservation génétique et l'utilisation des chênes sessile et pédonculé (Quercus robur / Quercus petraea). Ducousso, A. et E. Collin, traducteurs. Bioversity International, Rome, Italie, et Min. Agriculture, Paris, France. 6 pages.

Le peuplier

On retrouve majoritairement deux essences de peuplier forestier locales sur le territoire du Parc : le Peuplier tremble et le Peuplier grisard. Le Peuplier grisard ou Peuplier gris de l'Oise est un hybride naturel du Tremble et du Peuplier blanc, il est typique du secteur des Bas Bois. Les peupliers forestiers sont globalement moins exigeants et donc à même de donner une production satisfaisante sur des stations moins bien pourvues. Ces essences typiques du Parc sont utilisées dans l'architecture (le Grisard utilisé pour les tavillons et le Tremble pour les fermes de charpente).

Certaines essences de peuplier ont par ailleurs été utilisées pour **créer des cultivars** (variétés cultivées) depuis le **XVIII^e siècle**. Le nombre de cultivars de peupliers évolue très rapidement tout comme l'extension des peupleraies. Les vallées de l'Aube et de la Seine, bien que globalement peu boisées, ont un rôle important dans la production de ce type de peupliers. Ces variétés ont de forts besoins en eau, en éléments minéraux et en oxygène. Le bois de peuplier est un matériau polyvalent. Il a donc des débouchés très diversifiés : déroulage, sciage, panneaux, pâte à papier entre autres.

Le charme

Le charme en taillis accompagne le chêne. Il présente très peu de gros bois ou très gros bois, c'est une **essence accompagnatrice, source de bois de chauffage**.

Il ne représente pas un marché important quant au sciage puisqu'il s'agit d'un bois très dur et peu utilisé en construction.

Autres essences présentes

Les résineux : les résineux sont présents en très faible quantité dans les forêts du Parc. Certains sapins et épicéas ont pris leur place notamment depuis les années 1950, date à laquelle les aides forestières gouvernementales ont favorisé les plantations de ces résineux. Disséminés dans les peuplements, on retrouve aujourd'hui des Pins sylvestres, Pins noirs, du Douglas, du Mélèze ou encore de l'Épicéa.

Les feuillus précieux : le Bouleau, le Merisier, l'Alisier torminal, l'Aulne glutineux, l'Érable sycomore, le Frêne commun, le Noyer.... Leur bois est aujourd'hui très peu valorisé contrairement au chêne ou au hêtre dans une moindre mesure, qui focalisent l'activité de la filière bois.

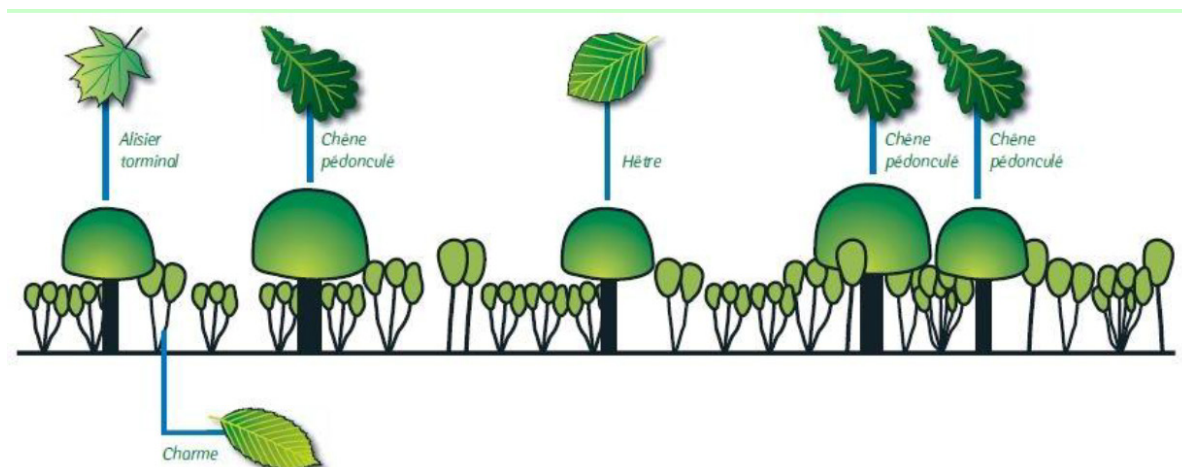


Figure 2 : Essences feuillues principales sur le PnrFO (Source : CNPF)

v · Les politiques forestières territoriales

Programmes National et Régional de la Forêt et du Bois (PNFB, PRFB)¹³

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Il fixe les orientations de la politique forestière, en forêt privée et publique, en métropole et en outre-mer, pour une **période de 10 ans**.

Quatre objectifs en découlent :

- Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique ;
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

Ce document est issu d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt-bois. C'est en 2016 que le Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) et l'Autorité environnementale se sont prononcés sur le PNFB. Il a ensuite été soumis à une consultation publique.

Ce programme national est décliné au niveau régional grâce au Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Le **PRFB 2018-2027** a été validé par le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation par arrêté ministériel du 23 septembre 2019. Il est organisé en 4 axes :

- Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle ;
- Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional ;
- Dynamiser la formation et la communication ;
- Gérer durablement la forêt et la ressource forestière avec un objectif prioritaire de rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Charte de la forêt communale

C'est un document qui présente les relations entre les Communes propriétaires de forêt et l'ONF qui est le gestionnaire national unique des forêts des collectivités. La dernière charte a été signée en 2016 pour une période de validité de quatre ans, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance État-ONF-FNCOFOR. Valable jusqu'en 2020, le nouveau contrat d'objectifs est en cours d'élaboration.

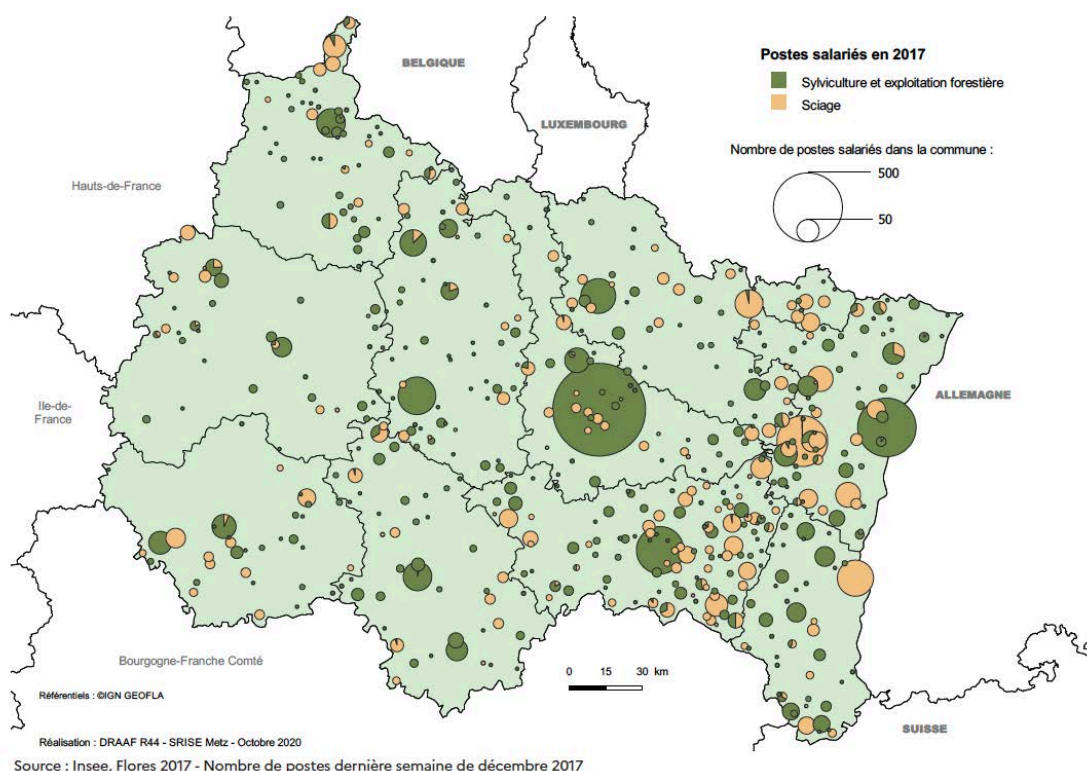


¹³ Source : <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

vi · La place de la forêt dans la dynamique du PnrFO

Aujourd'hui la forêt n'occupe pas une place prépondérante dans les objectifs du territoire, que ce soit en termes d'économie, de biodiversité ou de tourisme et bien qu'elle soit importante en termes de surface. **Le poids de la forêt dans l'occupation du sol fait de la sylviculture un secteur d'activité important et traditionnel au niveau local** (Carte 11). Les métiers du bois dans l'industrie ou l'artisanat représentent une source d'emplois prégnante sur le département (**648 salariés spécialisés dans le travail du bois sur 1 328 salariés au total en cœur de filière en 2015¹⁴**).

En 2017, le territoire du Parc rassemble quelques établissements présents sur le département et spécialisés en matière de première transformation (sciage représenté sur la carte 11). La seconde transformation est également représentée dans le Parc, même si les emplois liés à cette étape de transformation du bois ont tendance à régresser. Elle présente donc un intérêt économique important sur le Parc pour les gestionnaires et la filière avec un tissu économique non négligeable.



Carte 11 : L'emploi salarié dans la sylviculture et les scieries en région Grand Est (Source : Insee, Flores 2017 - Nombres de postes dernière semaine de décembre 2017).

L'objectif de cette Charte est donc de **valoriser la forêt et sa filière dans le territoire du Parc** mais aussi aux alentours, et de **permettre le développement d'une identité « Forêt »** au sein du PnrFO.



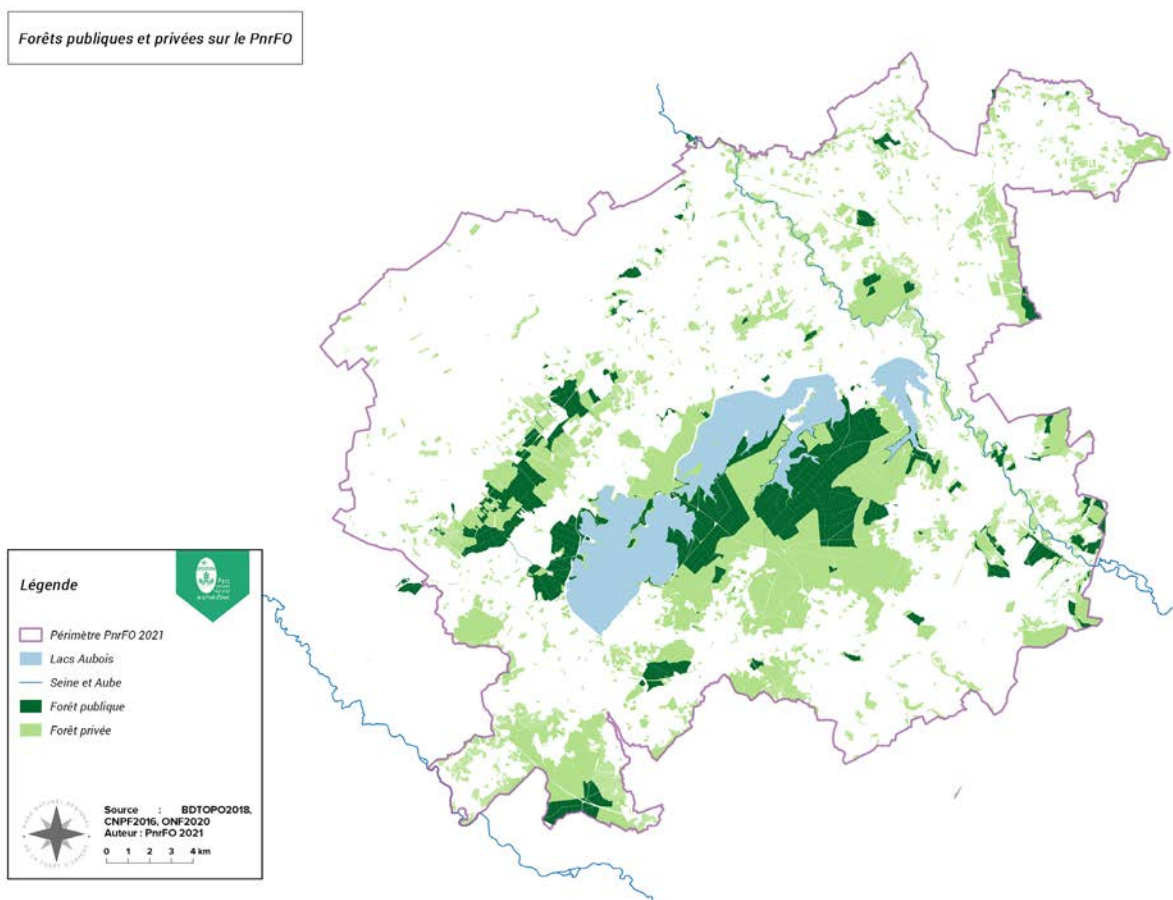
Source photos : @Scierie Monriot

¹⁴ Le cœur de la filière est constitué des secteurs dont l'activité est entièrement intégrée à la filière bois contrairement aux secteurs partiels ou secteurs potentiels. Source : Insee – CLAP 2015, Grand Est – Effectifs des établissements au 31/12/2015

vii · Les propriétaires et les acteurs de la forêt

Les propriétaires forestiers

Le massif forestier de la Forêt d'Orient, est composé à **70% de forêts privées** contre **30% de forêts publiques**.



Carte 12 : Répartition des forêts privées et publiques sur le territoire du PnrFO (Source : BDTOP02018, CNPF2016, ONF2020).

Dans le privé, on retrouve de nombreux propriétaires ayant des **très petites surfaces (inférieures à 4 ha)**. Ces petits propriétaires forestiers privés sont souvent peu impliqués dans la gestion de leurs parcelles pour plusieurs raisons :

- La taille du massif ou de la propriété en une ou plusieurs parcelles d'un seul tenant ou non, pouvant accentuer le problème ;
- La distance entre le lieu de vie des propriétaires et la propriété ;
- L'indivision des propriétés qui rend les décisions compliquées.

Les propriétaires forestiers peuvent se rassembler en **groupement forestier (GF)** pour constituer, améliorer, équiper, conserver ou gérer un ou plusieurs massifs forestiers de manière centralisée. Ces groupements sont des sociétés civiles immobilières particulières qui peuvent aussi viser l'acquisition de bois et forêts. **Le premier objectif de ces groupements est d'éviter le morcellement.** Parmi les groupements forestiers du territoire du Parc ou en périphérie figurent entre autres : GF du Domaine de Dienville, GF Aux Bois, GF F.A.H., GF de l'Azois, ...

En matière juridique, les propriétaires forestiers privés peuvent être représentés par un syndicat professionnel tel que Forestiers Privés de l'Aube (FPA), créé en 1968, lui-même affilié à une fédération nationale «Fransylva». Ce syndicat représente la « Forêt Privée » auprès des instances nationales. Cette représentation s'étend à de nombreux domaines comme l'environnement, la chasse, la fiscalité, les assurances.... FPA est par ailleurs membre de l'Union Régionale de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA).

Les forêts publiques du territoire, domaniales ou communales, sont gérées par l'ONF. Les forêts des collectivités relèvent du régime forestier dès lors qu'elles sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution. Cependant, toutes n'ont pas encore de document d'aménagement sur le territoire du PnrFO.

Le reste des forêts publiques appartient à des établissements publics tels que le Conservatoire du littoral, l'ANDRA, l'EPTB Seine Grands Lacs, le PnrFO...

L'Office National des Forêts (ONF)

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964 qui assure la gestion sur le territoire français de près de **11 millions d'hectares (4,3 millions en France métropolitaine soit 25% de la forêt française)** de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales¹⁵.

Au niveau du Parc, l'unité territoriale de Radonvilliers localisée à Lusigny-sur-Barse dépend de l'agence territoriale Aube-Marne dont le siège est à Troyes.

Les Communes forestières de l'Aube

Les Communes forestières de l'Aube (COFOR 10) soutiennent la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et encouragent les élus à s'investir dans la politique forestière territoriale. Les COFOR 10 présentent le milieu forestier comme un atout du développement local¹⁶. Elles mènent des actions qui se déclinent en quatre points :

- Contribution importante pour construire une politique forestière nationale ;
- Rôle de porte-parole des élus, attaché au régime forestier qui agit pour garantir la gestion durable des forêts publiques avec l'ONF ;
- Engagement pour la filière forêt-bois ;
- Travail en lien avec les collectivités et l'État pour mettre en œuvre des politiques forestières territoriales.

Sur le territoire du Parc, **25 communes étaient adhérentes aux Communes Forestières en 2017**. La présidente des COFOR de l'Aube est depuis 2021 Vanina Paoli-Gagin et JP. Bézins, P. Briquet et F. Antoine en sont les vice-présidents.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public composé de :

- **11 délégations régionales** : les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- **1 service Recherche Développement Innovation** : l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ses principales missions sont :

- **Orienter la gestion des forêts privées** : il agréé les **documents de gestion durable**, qui prévoient la **gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans**. En effet, tout **propriétaire de plus de 25 ha** doit avoir un plan simple de gestion agréé.
- **Conseiller et former** : il réalise des **études et des expérimentations** sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les **formant et les informant** (cycles de FORMation à la GESTion FOREstière (FOGEFOR)).

¹⁵ Source : www.onf.fr

¹⁶ Source : http://www.fncofor.fr/communes-forestieres-aube-31_2146.php

- **Regrouper la propriété privée** : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux...

L'antenne régionale du CNPF est située à Châlons-en-Champagne et l'antenne départementale de l'Aube à Troyes¹⁷.

Les Gestionnaires Forestiers Professionnels (GFP), les coopératives et les experts

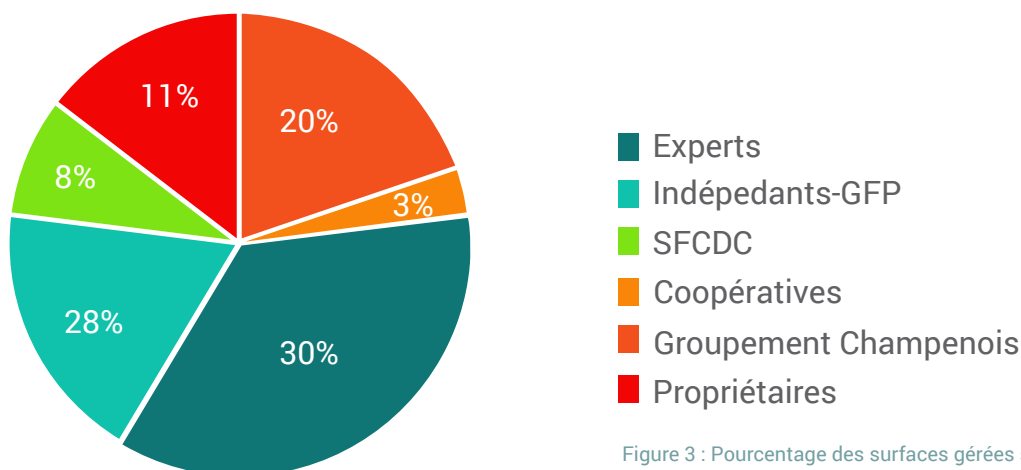


Figure 3 : Pourcentage des surfaces gérées sous PSG par les gestionnaires.

Sur le territoire du PnrFO, plusieurs organismes de gestion forestière existent et proposent des services diversifiés. Parmi ces prestataires de services, le **Groupement Champenois (GC)** intervient sur **20% des forêts gérées via un plan simple de gestion (PSG) sur le territoire du PnrFO** (Tableau 5). Il s'agit aujourd'hui du premier prestataire de services pour la gestion des forêts privées en Champagne-Ardenne. Le GC est en effet une société civile qui fournit un appui technique pour la gestion sylvicole, économique, juridique et fiscale du patrimoine forestier des propriétaires privés.

Les propriétaires peuvent également avoir recours aux **coopératives forestières** pour la gestion de leur patrimoine forestier. Dans une coopérative forestière, les propriétaires s'associent pour former une société à capital variable. La coopérative effectue diverses prestations pour le compte des propriétaires privés adhérents (coopérateurs) : martelage de coupes, commercialisation de bois, travaux sylvicoles et autres. Ils souscrivent à des parts de capital et à un engagement qui correspond au type d'activité qu'ils souhaitent confier à la coopérative au moment de leur adhésion. **Forêts & Bois de l'Est** œuvre sous le statut de coopérative forestière dans le département de l'Aube et plus largement dans le Nord-Est de la France.

Un **expert** est aussi un spécialiste de la forêt. Il fournit différentes prestations pour le compte des propriétaires forestiers privés : estimations, conseils, gestion, expertises diverses, etc. et participe à la gestion durable des forêts. Il se doit d'être indépendant et impartial. Le titre d'expert est protégé par un agrément du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière (CNEFAF). L'adhésion au CNEFAF est obligatoire pour les deux types d'experts : les **Experts forestiers** et les **Experts Foncier et Agricole**. Les experts indépendants assurent la gestion de **30% de la surface des forêts couvertes par un PSG sur le territoire du PnrFO** (Tableau 5).

¹⁷ Source : <https://grandest.cnpf.fr/n/aube/n:2963>

¹⁸ Les professionnels qui souhaitent devenir GFP doivent justifier soit d'un brevet de technicien supérieur agricole, spécialité gestion forestière (ou toute autre certification professionnelle en gestion forestière de niveau III minimum inscrite au registre national des certifications

Le **Gestionnaire Forestier Professionnel (GFP)** est un qualificatif qui atteste du niveau de compétences (diplômes et expériences professionnelles¹⁸) de certains professionnels qui travaillent en forêt (articles D314-3 à D314-8 du code forestier). Les GFP ont largement été mobilisés pour accompagner les propriétaires afin de bénéficier d'une aide d'État dans le cadre des dossiers reconstitution Klaus et du crédit d'impôt Dispositif d'Encouragement Fiscal à L'Investissement « CONTRAT » (DEFI « contrat »). Créée en janvier 2021, la société **Forêt Gestion Développement (FOGEDEV)** est le résultat d'une association entre deux GFP indépendants qui interviennent dans le conseil en gestion forestière, la commercialisation de bois sur pied et bord de route sur le territoire du Parc.

Gestionnaire de PSG	Surface en ha	Surface en %
Organismes de Gestion Commun (OGEC)		
Groupement Champenois (GC)	1 535	20
Coopératives	211	3
Experts	2 279	30
Indépendants-GFP	2 142	28
SFCDC ¹⁹	625	8
Propriétaires	797	11
Total	7 589	100

Tableau 5 : Répartition des surfaces gérées via PSG par les gestionnaires dans le PnrFO (Source : CNPF, 2021)

Les formations

A proximité du Parc, **l'école forestière du lycée de Croigny** forme des élèves du CAP jusqu'au BTS dans les domaines du bois et de la forêt. Le Parc a de nombreux contacts avec le lycée de Croigny dans le cadre de la **formation forestière et les travaux de gestion écologique**.

Au-delà du périmètre du Parc, le lycée du Balcon des Ardennes propose des formations de CAP et BPA dans les travaux forestiers. L'Université de Reims présente une offre de diplômes en écologie et environnement. Enfin, l'école AgroParisTech, située à Nancy (anciennement ENGREF), forme les ingénieurs forestiers.



Source photo : ©Lycée forestier de Croigny

¹⁹ SFCDC : Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations

viii · La gestion en forêt publique et en forêt privée

En forêt publique

La gestion forestière pour les collectivités territoriales et l'État s'inscrit dans un cadre réglementaire commun : **le régime forestier**. C'est un ensemble de dispositions législatives et réglementaires déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts publiques. Sa mise en œuvre est confiée par la loi à l'Office National des Forêts.

Les propriétaires s'engagent dans une gestion durable et multifonctionnelle, au travers d'un document de gestion parmi **l'aménagement forestier, l'aménagement forestier simplifié et le Règlement Type de Gestion (RTG)**.

La rédaction des documents d'aménagements s'appuie sur des documents d'orientation régionaux : le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités et les Directives Régionales d'Aménagement (DRA) pour les forêts domaniales. Ces derniers déclinent la politique nationale en termes de gestion forestière en tenant compte des spécificités régionales. Ils servent de référence pour les grands choix de gestion, sous forme notamment de « tableaux maîtres », et définissent entre autres :

- Les principaux objectifs de gestion durable selon les types forestiers ;
- Le choix des essences possibles par types de station ;
- Le choix du type de traitement sylvicole ;
- Les critères d'exploitabilité, c'est-à-dire les critères qui vont déclencher la récolte des arbres.

Pour les forêts communales, l'ONF propose des aménagements qui doivent être approuvés par le Conseil municipal. Ce document est rédigé pour **15 à 20 ans** et donne des informations précises au propriétaires sur l'avenir du patrimoine et aux forestiers pour mener à bien le programme d'actions prévu.

Il existe plusieurs formes de regroupements de communes pour la gestion forestière : Groupement syndical forestier (GSF), le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) et le Syndicat intercommunal de gestion forestière (SIGF). Deux structures sont recensées sur le territoire du PnrFO : le **SIGF des Bailly**, créé en 1997, qui regroupe trois communes (Chauffour-lès-Bailly, Poligny et Marolles-les-Bailly) et le **SIGF de la Vaire**, créé en 1992, qui regroupe trois communes (Dosches, Laubressel et Mesnil-Sellières).

Ces syndicats possèdent un budget propre, les dépenses sont exclusivement forestières et les reliquats sont versés à chaque membre selon une quote-part prédéfinie. Les Communes restent propriétaires du foncier et les statuts leurs laissent la gestion de la chasse. Un des principaux avantages est le lissage dans le temps des recettes et des dépenses.

En forêt privée

Le propriétaire privé assure la gestion durable de ses forêts²⁰ tout en valorisant ses fonctions de rentabilité économique, d'accueil du public et de protection de l'environnement. Les CRPF sont chargés d'orienter, de développer et d'améliorer cette gestion durable des forêts privées via trois types de documents de gestion :

²⁰ En Europe, la gestion durable des forêts est un concept défini par la Conférence d'Helsinki (1993) selon 6 critères : conservation et amélioration des ressources forestières (maintien des capacités de production) ; maintien de la santé des forêts, de leur bon état sanitaire ; satisfaction de la fonction de production (bois et produits non ligneux) ; respect de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers ; protection du sol et des eaux ; fournitures des diverses « aménités », telles que l'accueil du public ou la qualité du paysage ; conditions socio-économiques.

1. Le Plan Simple de Gestion (PSG) peut être réalisé :

- A titre obligatoire concernant des forêts privées de plus de **25 ha** d'un seul tenant ou non sur la même commune ou des communes limitrophes, appartenant au même propriétaire et susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ;
- A titre volontaire sur tout ensemble de parcelles totalisant au moins **10 ha** d'un seul tenant ou non sur la même commune ou des communes limitrophes, appartenant au même propriétaire (PSG individuel) ou à plusieurs propriétaires (PSG collectif).

La rédaction du PSG peut être faite par :

- le propriétaire ;
- un OGEC, un Expert forestier, un gestionnaire forestier professionnel (GFP) ou toute autre personne qualifiée de son choix ;
- l'ONF dans de rares cas (contrat Audiffred).

Sur le territoire du Parc, ce sont **7 589 ha de forêt privée qui sont couverts par un PSG (49% des forêts privées)**.

Dans les cas où les PSG ne sont pas obligatoires, les propriétaires peuvent se tourner vers un document de gestion forestière simplifié (il en existe deux types différents). Ce document permettra aux propriétaires de bénéficier des aides publiques et des dispositifs fiscaux.

2. Le Règlement Type de Gestion (RTG), propre à chaque gestionnaire. Sur le territoire deux RTG étaient agréés en 2016 : le RTG de la coopérative FBE et celui du Groupement Champenois de gestion forestière ;

3. Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec approbation du programme de coupes et travaux.

Ces deux types de documents concernaient **396 ha de forêt sur le territoire du Parc en 2016**.

Tous ces documents sont validés par le CNPF qui est l'établissement public de conseil et d'encadrement de la forêt privée. La politique nationale pour les forêts privées se décline au niveau régional sous la forme d'un document d'orientation nommé Schéma Régional de Gestion Sylvicole²¹ (SRGS). Il définit les règles de gestion durable pour les forêts privées de la région (Figure 4). Il est actuellement en révision pour une publication en 2022.

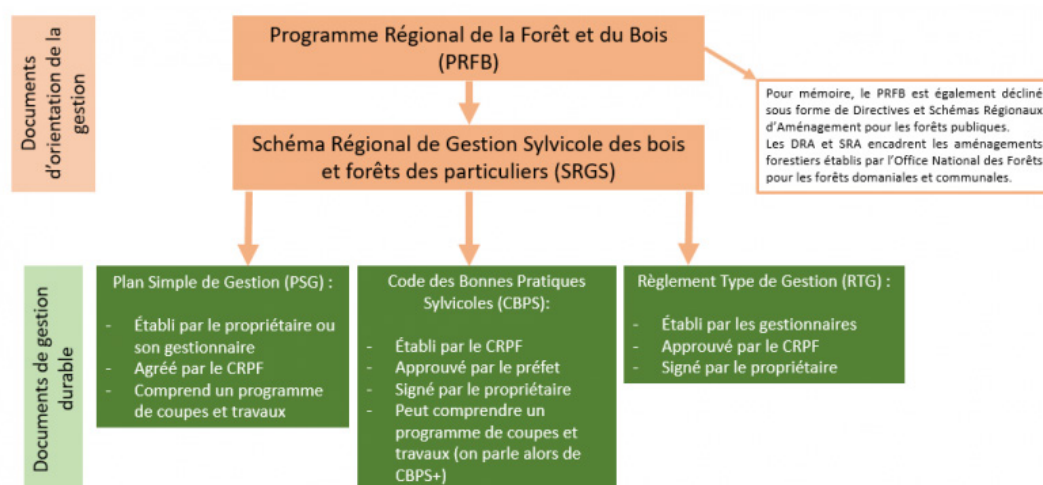


Figure 4 : Articulation entre les documents de gestion des forêts privées au niveau régional (Source : CNPF Grand Est).

²¹ Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne, CRPF, 160p, 2006.



LA SYLVICULTURE

i · Les principaux types de peuplements locaux

Le peuplement forestier désigne l'ensemble des végétaux ligneux, bois morts exclus, croissant sur une surface donnée.

Les grands types de peuplements rencontrés dans les forêts du PnrFO sont :

Peuplement de taillis simple

Le **taillis simple** est un peuplement feuillu issu de rejets de souches ou de drageons, à structure régulière. Les tiges sont regroupées en cépées et ont toutes le même âge et sensiblement les mêmes dimensions. C'est donc un **peuplement forestier à structure régulière**.

Peuplement de futaie régulière

La **futaie régulière** est un peuplement forestier de **structure régulière**. Une futaie régulière suit les stades d'évolution semis, fourré, gaulis, perchis et futaie (jeune, adulte, vieille). Par extension, elle peut provenir :

- de la régularisation d'un taillis sous futaie ou d'une futaie irrégulière ;
- du balivage d'un taillis.

Le mélange futaie taillis ou taillis avec réserves

Le **mélange futaie-taillis** ou taillis avec réserves désigne des peuplements forestiers constitués de brins de taillis associés à des arbres de futaie. Il est généralement issu de l'abandon du taillis sous futaie (TSF). C'est une étape intermédiaire entre le taillis et la futaie.

Le cas particulier du **taillis sous futaie** (TSF) y est en effet rattaché : il s'agit d'un taillis simple surmonté d'une futaie irrégulière présentant différents âges, multiples de la révolution du taillis.



On distingue deux grands types de structure d'un peuplement forestier. Ces structures régulières et irrégulières définissent l'organisation spatiale d'un peuplement forestier du point de vue de la répartition des tiges, distinguée par catégorie de grosseur ou par strate. Pour l'inventaire forestier national (IFN), la structure forestière comprend des modalités particulières qui diffèrent selon les quatre types de structure inventoriés (futaie régulière, futaie irrégulière, mélange de futaie et de taillis et taillis)²².

ii • Le traitement

Le traitement représente l'ensemble des interventions (coupes et travaux sylvicoles) appliquées à un peuplement en vue de le maintenir ou de le faire évoluer vers une structure déterminée.

La futaie régulière

Le mode de traitement associé à la futaie régulière est caractérisé par une séparation de la nature des interventions dans les différents peuplements forestiers en fonction de leur âge ou de leur catégorie de grosseur :

- récolte et renouvellement des peuplements ;
- amélioration des peuplements en cours de croissance (travaux sylvicoles et coupes).

La futaie irrégulière

La futaie irrégulière est un traitement cherchant à valoriser les arbres des différentes catégories de grosseur et pouvant conduire à son renouvellement partiel. On y retrouve plusieurs essences d'arbres de plusieurs classes d'âges, de hauteurs variées et de différentes grosseurs. Elle vise à maintenir un couvert continu. Le peuplement peut être irrégulier pied à pied, par bouquets ou par parquets. En futaie irrégulière, il faut gérer la concurrence entre les tiges afin que les jeunes arbres puissent avoir suffisamment de lumière pour se développer.

Ce traitement, qui consiste à appliquer au sein d'une même unité de gestion des opérations sylvicoles combinées (récolte, amélioration, régénération), permet de tirer parti des variations de structure et de mélanges ainsi que des répartitions hétérogènes de la qualité de bois. L'objectif est de produire du bois d'œuvre de qualité.



Source photo : ©PnrFO

²² Pour plus d'information voir la brochure : « Un inventaire forestier annuel sur l'ensemble de la France métropolitaine », IGN, Juillet 2018, 4p. et le site de l'IGN : <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique240>

La conversion vers la futaie irrégulière est recherchée en forêt privée depuis une vingtaine d'année. Ce qui explique qu'aujourd'hui aucune forêt du PnrFO n'est au stade de la futaie irrégulière, la majorité étant encore en conversion. En forêt gérée par l'ONF, la tendance majoritaire était orientée vers la futaie régulière avec des coupes de réensemencement ou par maintien du mélange. Depuis quelques années, ces orientations se diversifient avec une recherche de conversion des peuplements en futaie irrégulière.

Des études en cours proposent le suivi d'indicateurs adéquats issus d'inventaires périodiques ou de descriptions typologiques précises. C'est notamment la mission que s'est donnée **l'association futaie irrégulière (AFI)** créée en 1991 à l'initiative d'experts forestiers privés. Elle utilise les principes de gestion préconisés par l'association Pro Silva. Pour contribuer à diffuser ou aider à mieux définir cette technique sylvicole, l'AFI a décidé de mettre en place un réseau de parcelles de référence. Chaque dispositif fait l'objet d'un suivi dendrométrique, économique et écologique²³. Deux placettes sont installées sur le Parc sur les communes de La Chaise (10500) et de Villemoyenne (10270). « L'ensemble des résultats ont pour but de servir aux gestionnaires forestiers ainsi qu'aux propriétaires forestiers avertis, afin qu'ils puissent approfondir leur connaissance sur ce mode de traitement et mieux maîtriser les techniques sylvicoles qui en découlent »²⁴.

Le taillis sous futaie

Ce traitement sylvicole est rattaché à une norme de sylviculture, le **plan de balivage**, fixant le nombre de réserves à l'hectare (baliveaux, modernes, anciens) à conserver après chaque coupe.

Ce type de structure n'est qu'exceptionnellement appliqué aujourd'hui en vertu de ses habitats favorables aux espèces de pics. Ces oiseaux colonisent aujourd'hui principalement les vestiges d'anciens taillis sous futaie avec de nombreux vieux chênes. Le taillis sous futaie permet le développement de couronnes surplombantes et bien ensoleillées, ce qui favorise la richesse en insectes²⁵. C'est le cas du massif du Grand Orient, propriété du Conservatoire du littoral, où **4% du massif** est consacré à ce traitement.



En forêt domaniale, l'accent est mis sur la diversité des traitements et des essences avec la présence importante d'essences secondaires au sein des forêts du territoire. Cette orientation suit des exigences et recommandations pour contribuer à la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques²⁶. D'autres indicateurs de gestion durable des forêts sont à l'œuvre dans les forêts privées et publiques du territoire tels que la **présence de bois mort sur pied et au sol** (voir partie 4.ii «Certification» p.50). La pression actuelle sur les rémanents reste modérée dans le département et les gestionnaires sont sensibilisés à l'intérêt de ce bois mort pour la vie du peuplement. Dans les forêts publiques comme privées, le bois mort reste présent en densité mesurée. Les enjeux d'exploitation et de production pour alimenter la filière bois peuvent aussi fortement influencer les indicateurs de gestion durable. Une action sur la trame vieux bois sur le PnrFO est détaillée dans les fiches action de la CFT.

²³ Pour plus d'information, voir la brochure de synthèse «Les apports de la futaie irrégulière sur les différentes fonctions de la forêt», collectif AFI, 2021, 24 p., issue de la synthèse générale de la base de données de l'AFI réalisée en 2020. Brochure disponible à la Maison du Parc.

²⁴ Source : <https://prosilva.fr/le-reseau-a-fi>

²⁵ Hahn, P., D. Heynen, M. Indermühle, P. Mollet et S. Birrer : Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach, 2005, 113 p.

²⁶ ONF, Instruction N°INS-18-T-97, Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques, Paris, 27 décembre 2018

iii · Mode de renouvellement des peuplements forestiers

On distingue **deux régimes ou modes de renouvellement d'un peuplement forestier** : le taillis (rajeunissement par voie végétative) et la futaie (régénération par semences). Selon les conditions stationnelles, il est possible de renouveler le peuplement par **régénération naturelle ou artificielle**. Il s'agit d'un choix important, car c'est une période sensible dans la vie d'un peuplement.

Aujourd'hui, la régénération naturelle est mise en avant dans les documents d'orientation et de gestion car elle comporte de nombreux avantages :

- il y a en permanence de la végétation au sol, ce qui limite l'impact paysager d'une coupe rase ;
- la régénération naturelle limite les risques d'érosion ;
- les semis naturels sont souvent mieux adaptés que des plants de pépinière.

Cependant, la régénération naturelle est souvent compromise par un déséquilibre sylvo-cynégétique (dégâts sur les jeunes plants), ce qui oblige parfois à opter pour des plantations ou compléments de régénération (clôture ou non suivant le cas) et ce, même en futaie irrégulière.

iv · L'accessibilité de la ressource et la desserte forestière

Les sols forestiers assurent plusieurs fonctions fondamentales. Support physique, réservoir d'eau et d'éléments nutritifs ou encore habitats d'espèces faunistiques et floristiques, les sols sont une ressource dont dépendent en partie la production forestière, la santé des forêts et la qualité des eaux. Ils sont notamment sensibles au tassement, à l'érosion et à la pression exercée par les machines.

Sur le PnrFO, une grande partie des sols est sensible à cause de l'engorgement et du réseau hydrographique important à franchir. Face aux textures sableuses et argileuses, **les sols limoneux sont les plus sensibles au tassement**. Ils doivent donc être gérés de manière à préserver l'ensemble de leurs capacités à long terme. L'accessibilité aux parcelles, via une desserte efficace, permet de canaliser le passage des machines et ainsi réduire la surface de tassement du sol (Figure 8). Cela permet également de protéger la faune, la flore et donc l'avenir des peuplements. La qualité de la desserte aura aussi un impact économique, puisque dans le cas d'une bonne desserte, les exploitants perdent moins de temps.

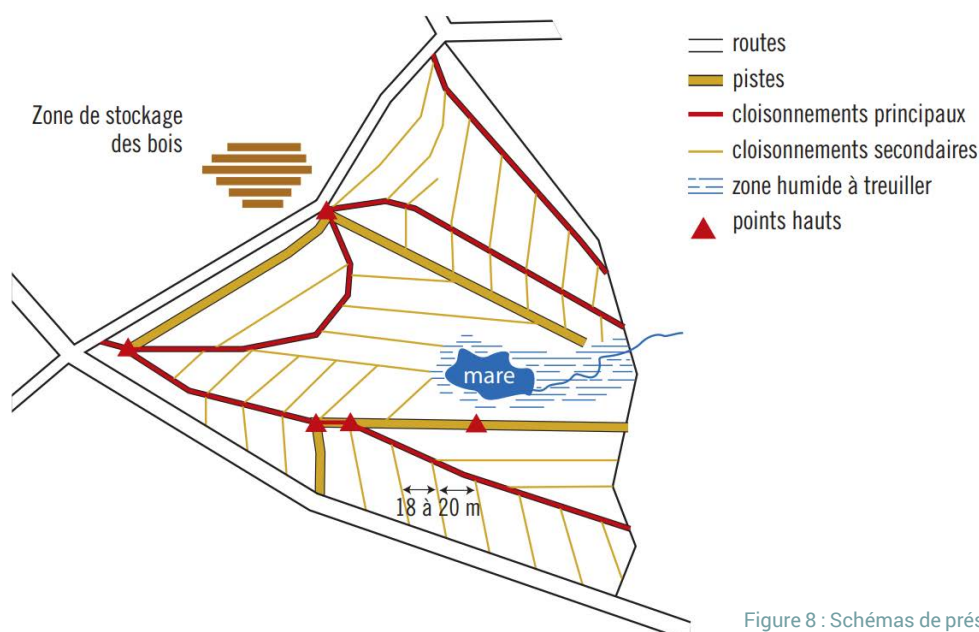


Figure 8 : Schémas de présentation d'une desserte forestière (Source : CNPF, 2015)

Un bon réseau de desserte forestière comprend plusieurs éléments (Figure 9) :

- Des cloisonnements au sein des parcelles accessibles aux engins d'exploitation qui permettent aux machines de couper et de débarder les arbres sans divaguer sur l'ensemble de la parcelle ;
- Des pistes de débardage accessibles aux engins d'exploitation où se rejoignent les cloisonnements pour acheminer le bois sur les places de dépôts ;
- Des voies forestières empierrées accessibles aux grumiers et transports de bois ronds permettant d'accéder aux places de dépôt et aux engins d'exploitation d'accéder aux pistes de débardage ;
- Des places de dépôts, qui permettent de stocker le bois coupé le temps qu'il soit sorti de la forêt ;
- Des places de retournement pour permettre aux camions de faire demi-tour dans le cas où la route empierrée serait une impasse.

Pour la mobilisation des bois, un système d'exploitation forestière²⁸ s'organise pour assurer l'enchaînement des différentes phases du bûcheronnage jusqu'au transport en passant par le débardage (Figures 8 et 9).

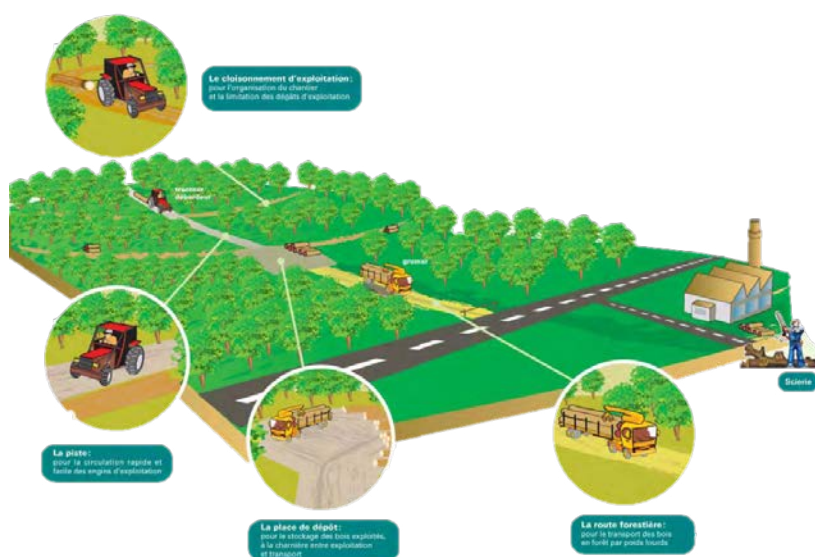


Figure 9 : Schémas de mobilisation du bois (Source : CRPF Nord Pas de Calais Picardie).

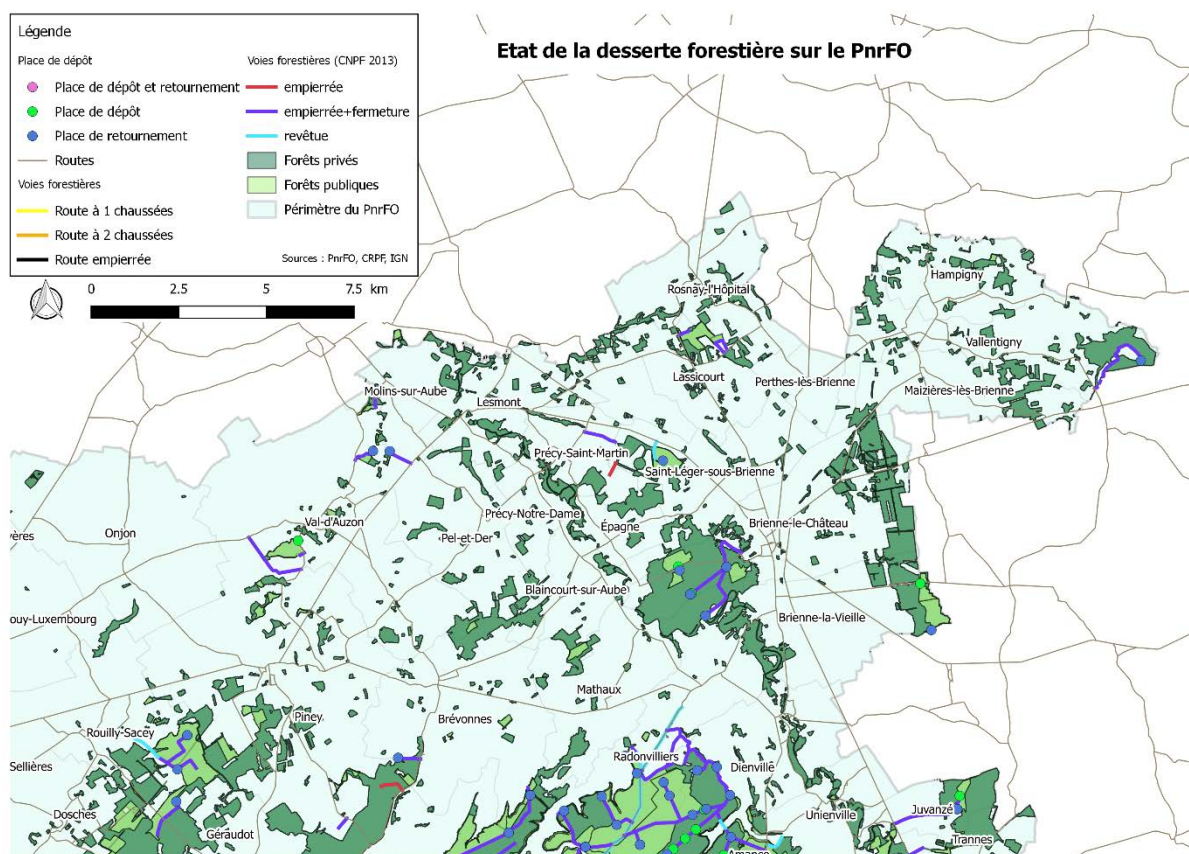
En forêt publique, le réseau de desserte forestière est bien constitué à quelques exceptions, puisque la majorité des parcelles sont accessibles par des machines. C'est en forêt privée que la desserte est plus problématique. En effet, de nombreuses parcelles sont peu accessibles. Or les propriétaires souhaitant exploiter leurs parcelles peuvent envisager de créer de nouvelles dessertes, au risque de démultiplier celles-ci de façon non efficiente et de fragiliser les sols.

Une action de la CFT est prévue afin de répondre à cet enjeu. Il s'agit de travailler à l'amélioration de la desserte de manière cohérente et ainsi préserver au mieux les sols et la biodiversité.

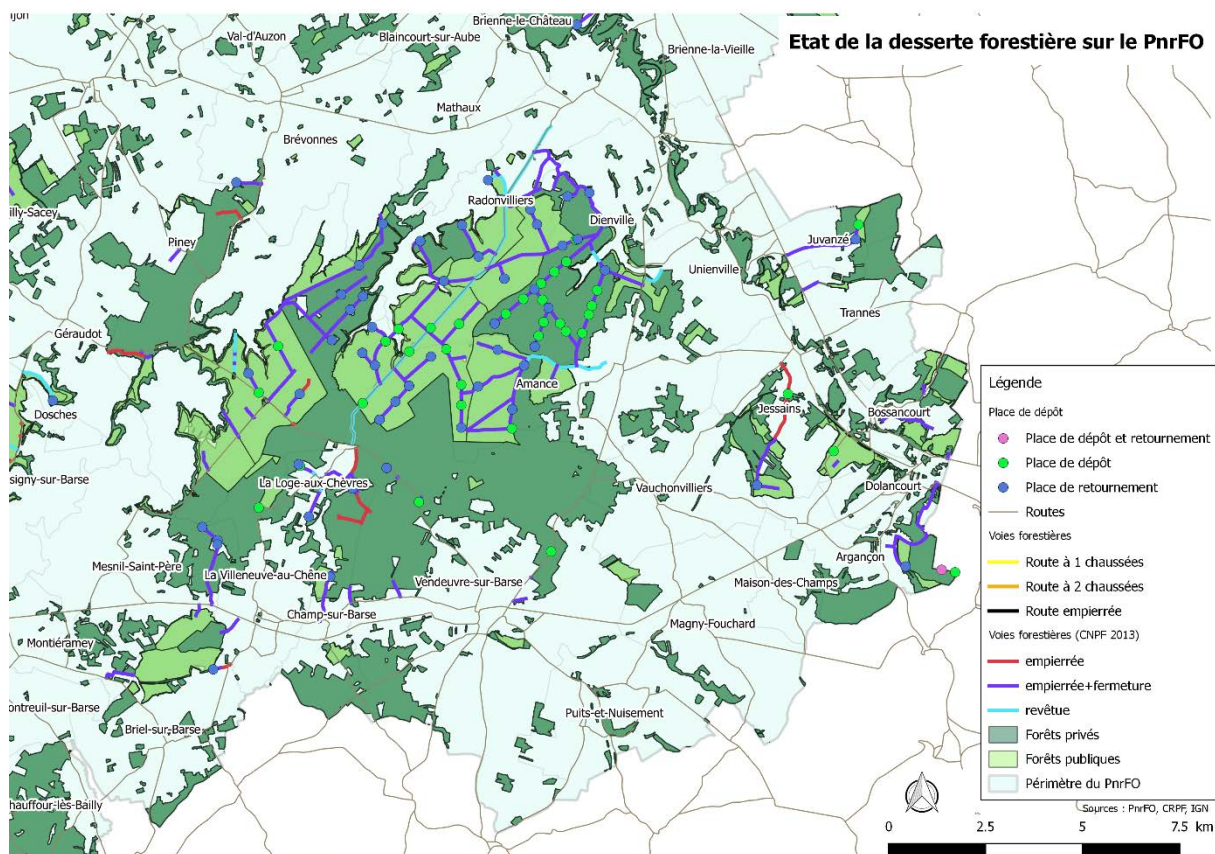
²⁸ Il existe trois types de systèmes d'exploitation : les systèmes terrestres, les systèmes terrestres pour le bois énergie et les systèmes aériens. Chacun comprend la méthode, l'équipement de base et les procédés nécessaires pour réaliser le processus de mobilisation dans une situation déterminée de travail. Pour plus d'information voir PISCHEDDA, D., Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL », ONF et FCBA, Paris, 2009.

Actuellement, les données disponibles concernant la desserte forestière sur le territoire du Parc sont très limitées. Les informations sur la nature des installations, leurs dimensions et donc les machines qui peuvent y circuler ne sont pas harmonisées. La **réalisation d'un schéma de desserte** comprenant un état des lieux sur les dessertes existantes et de la sensibilité de certaines voies est à prévoir pour renforcer la collaboration entre acteurs. Depuis 2016, plusieurs dessertes ont été créées en concertation avec les gestionnaires, propriétaires et le PnrFO : dans le Bois de l'Échange (en cours), la voie de Cassepot en partenariat avec l'ONF pour le compte du SIGF de la Vaivre, le Groupement forestier de Dienville, la coupe d'emprise de la SFCDC, le Fort d'Aclay.... Outre les documents stratégiques développés régionalement, le PRFB et le contrat de filière Forêt Bois, un soutien régional était inscrit dans la stratégie « Europe 2020 » portée par l'Union européenne. Le Programme de Développement Rural 2014-2020 de Champagne-Ardenne a intégré la possibilité de mobiliser des financements FEADER pour des investissements en faveur des infrastructures forestières.

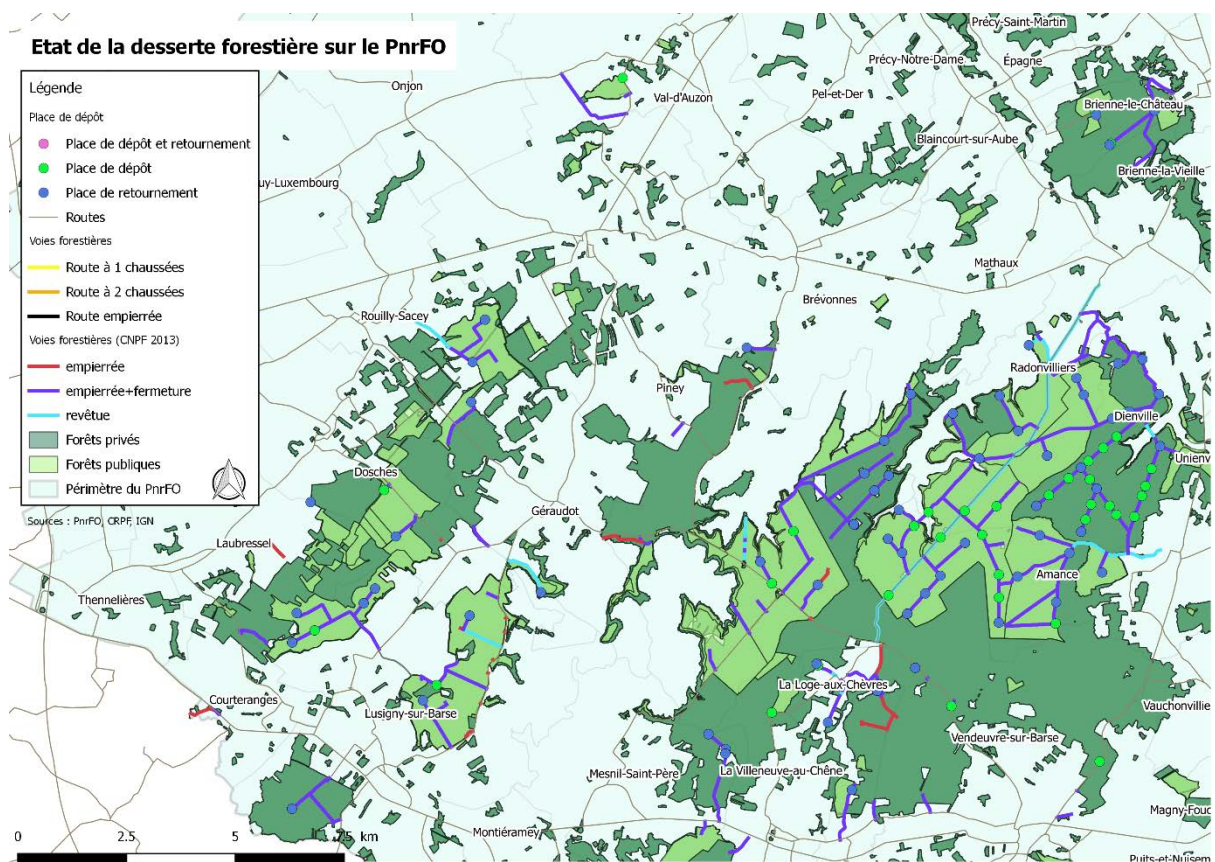
La carte suivante présente la desserte forestière sur le territoire du Parc à partir d'une couche du CNPF datant de 2013 et une deuxième issue de l'analyse de la BD TOPO. Ces couches seront actualisées dans le cadre de l'avant-projet de schéma de desserte de 2022.



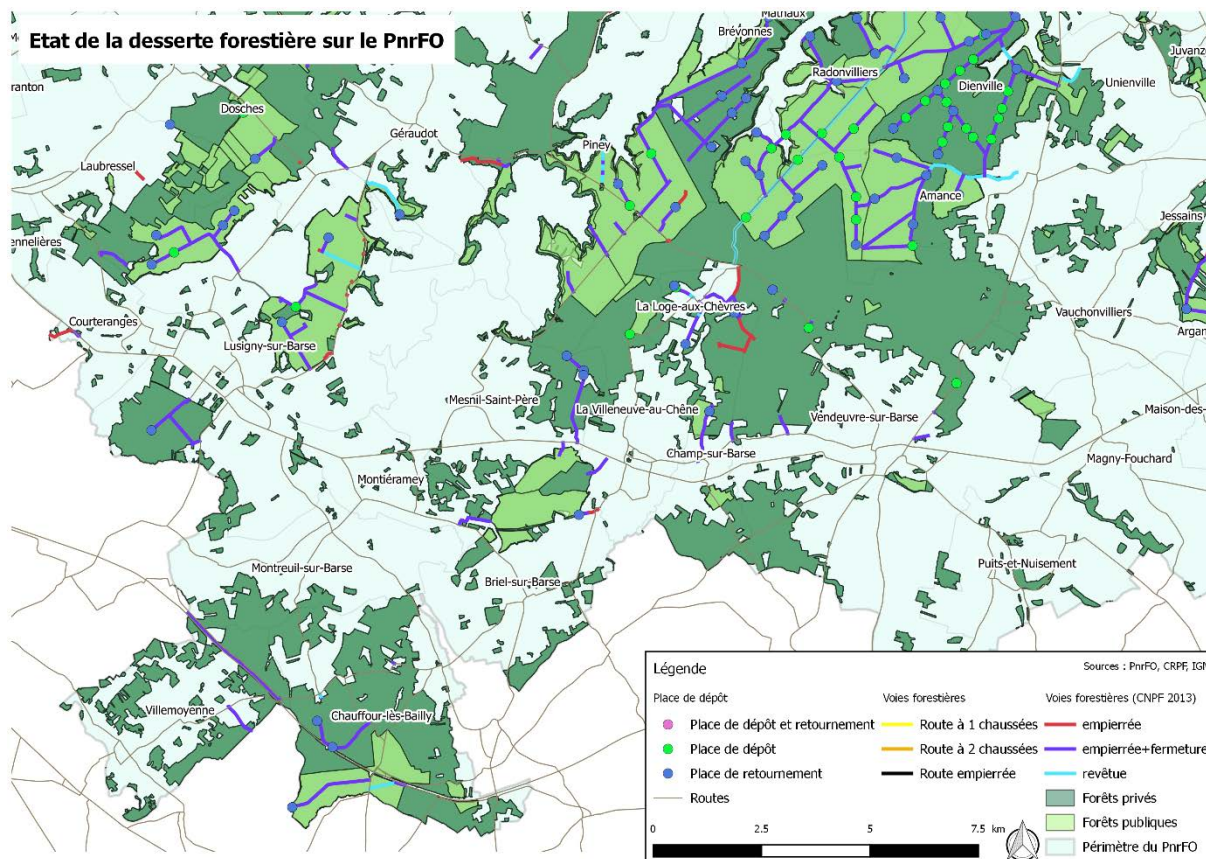
Carte 16 : Etat de la desserte forestière sur le PnrFO en 2013 (1/4), selon les données disponibles



Carte 17 : Etat de la desserte forestière sur le PnrFO en 2013 (2/4), selon les données disponibles



Carte 18 : Etat de la desserte forestière sur le PnrFO en 2013 (3/4), selon les données disponibles



Carte 19 : Etat de la desserte forestière sur le PnrFO en 2013 (1/4), selon les données disponibles

La desserte forestière et la protection des sols sont également intégrées dans les pratiques de gestion durable. De nombreux guides existent sur les devoirs des acteurs liés au débardage et au transport des bois. Localement, un « Guide pratique des voies de desserte forestière en Champagne-Ardenne » a été édité en 1999 par l'interprofession Valeur bois et l'AFOCEL (aujourd'hui institut technologique FCBA). Ce document peut constituer une première source d'information pour les entrepreneurs en attendant l'actualisation d'un guide complet et adapté aux enjeux spécifiques au territoire du Parc. L'ONF a également publié deux documents de référence en la matière (Guide Prosol (2009) et Practisols (2017)).

Le débardage au câble ou à cheval est utilisé lorsque les parcelles sont difficilement accessibles par des machines et/ou que le sol est trop fragile pour supporter le(s) passage(s) d'engins mécanisés. En septembre 2019, le PnrFO a eu recours au débardage à cheval sur la RNNFO et en forêt de la Houre, propriété du Parc de **5 hectares de forêt située sur la presqu'île de la Petite Italie**. Un autre chantier conduit par l'ONF s'est déroulé en décembre 2021 dans la **Forêt domaniale de Larivour (Grands Sillons)**.



Source photo : ©PnrFO

v · La santé des forêts et le risque incendie

La santé des forêts

En France, la santé des forêts est évaluée via le Département Santé des Forêts (DSF) créé en 1989 par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Le Département Santé des Forêts est aujourd'hui organisé en six pôles régionaux ou interrégionaux hébergés au sein des DRAAF et anime un réseau constitué de **230 correspondants observateurs** au sein des forestiers (ONF, CNPF ou services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation...). C'est la Direction générale de l'alimentation (DGAL) qui définit la stratégie de surveillance de la santé des forêts.

16 millions d'hectares de forêts surveillés

230 correspondants observateurs

300 problèmes sanitaires différents diagnostiqués chaque année

800 échantillons analysés par an en laboratoire pour compléter les diagnostics

10 000 observations sanitaires par an en forêt

1 800 problèmes identifiés sur pins chaque année

1 700 problèmes identifiés sur chênes chaque année

Tableau 6 : Chiffres du DSF au niveau national (Source : Ministère l'agriculture et de l'alimentation)

Le bilan annuel phytosanitaire 2021 de la santé des forêts dans le département de l'Aube met en lumière la vulnérabilité des peuplements forestiers déjà affaiblis par les années précédentes (2018-2019) peu favorables à leur croissance. Ce bilan fournit des indicateurs de la santé de chaque essence résumés dans le tableau 7.

Les gelées tardives observées en mai 2021, principalement sur chêne pédonculé (probablement dû à un débourrement plus précoce) a été un problème abiotique central en cette année. C'est dans le secteur des lacs d'Orient que le phénomène a été le plus impactant. Cette année était une des meilleures pour les plantations, il avec des taux de reprise pour les résineux qui ont avoisiné les 100 %. Quant aux feuillus, la plupart des essences dépassent les 80 %. En revanche, la vigueur de la végétation concurrente a été plus problématique pour certaines plantations, avec une forte croissance de la ronce et de la fougère aigle notamment.

Plusieurs pathogènes ou parasites se développent de manière récurrente sur les essences principales du territoire du Parc comme les chenilles défoliatrices sur les feuillus (Géométrides et processionnaires) et la chalarose et les hylésines du frêne. Suite aux violentes attaques de puceron lanigère du peuplier (*Phloeomyzus passerini*) en 2020, des mortalités de peupliers ont été constatées sur tout le département.

Etat de santé de l'essence	Principaux problèmes sanitaires et niveau de l'enjeu	Etat de santé de l'essence
Hêtre	Dépérissement (sécheresses / canicules)	Médiocre
Chêne rouvre	Processionnaire, bombyx	Moyen
Chêne pédonculé	Processionnaire, bombyx, dépérissement	Bon
Charme	Dépérissement (sécheresses / canicules)	
Sapin pectiné	Dépérissement (sécheresses + scolytes)	Niveau de l'enjeu de chaque problème
Epicéa commun	Typographe, sécheresse	Médiocre
Frênes	Chalarose et hylésines	Moyen
Pin sylvestre	Dépérissement (Sphaeropsis, cambiphages)	Bon
Douglas	Manque d'aiguilles, Contarinia spp	

Tableau 7 : Bilan annuel de la santé des forêts en région Grand Est (Source : Pôle Santé des Forêts, DRAAF, 2019).



Mortalité de pin sylvestre
Bérulle (10)
(Source photo : ©A. Pizzinga)



Dégâts de gel et consommation
sur chêne pédonculé
Lusigny (10)
(Source photo : ©F. Savio)



Galerie d'hylésine crénelée
Bayel (10)
(Source photo : ©A. Pizzinga)

Le risque incendie

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une **surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite**. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes. La majorité des feux de forêt ont lieu en zone méditerranéenne mais les services de l'État demandent d'augmenter la vigilance dans les régions traditionnellement peu concernées comme le PnrFO. Les conditions météorologiques (sécheresse, température et vent) ont une forte influence sur la sensibilité de la végétation au feu et sur la propagation une fois le feu déclenché. Avec les effets du changement climatique, les zones exposées aux risques incendies devraient s'étendre et remonter vers les régions au Nord de la France métropolitaine (majoritairement Nord-Ouest en région Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire et Bretagne²⁹). Désormais, les documents de gestion doivent inclure ce risque dans leur contenu quelle que soit la région.

L'activité humaine reste la principale cause de déclenchement d'incendies – **90% des départs de feu** - que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps). La moitié de ces feux d'origine anthropique sont dus à des **imprudences** et à des **comportements dangereux**, aussi bien de touristes que de riverains. Aussi, plus de **50% des départs de feux pourraient être évités en appliquant les bons gestes au quotidien**³⁰. Chaque année le gouvernement déploie une campagne nationale de sensibilisation et de prévention des feux de végétation et de forêt. Les pouvoirs publics agissent en prévention pour approfondir la connaissance de ces phénomènes (bases de données et systèmes de surveillance sur les feux de forêt avec Météo France), développer l'information du citoyen et la prévention dans les territoires :

- défense de la forêt contre l'incendie (DFCI, pilotée par le ministère en charge de l'agriculture) ;
- prévention dans les documents d'urbanisme et élaboration de plans de prévention des risques Incendie de forêt (PPRIF) dans les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière forte). A ce jour, aucun PPRIF n'existe sur le département de l'Aube.



Source photo : ©PnrFO

²⁹ En 2050, 50% des forêts métropolitaines seraient soumises au risque incendie élevé (Source : Mission Interministérielle Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts)

³⁰ Dispositif de lutte contre les incendies pour l'année 2021 sur : www.ecologie.gouv.fr (Dossier de presse – Chiffres 2020 – Ministère de la Transition écologique et solidaire)

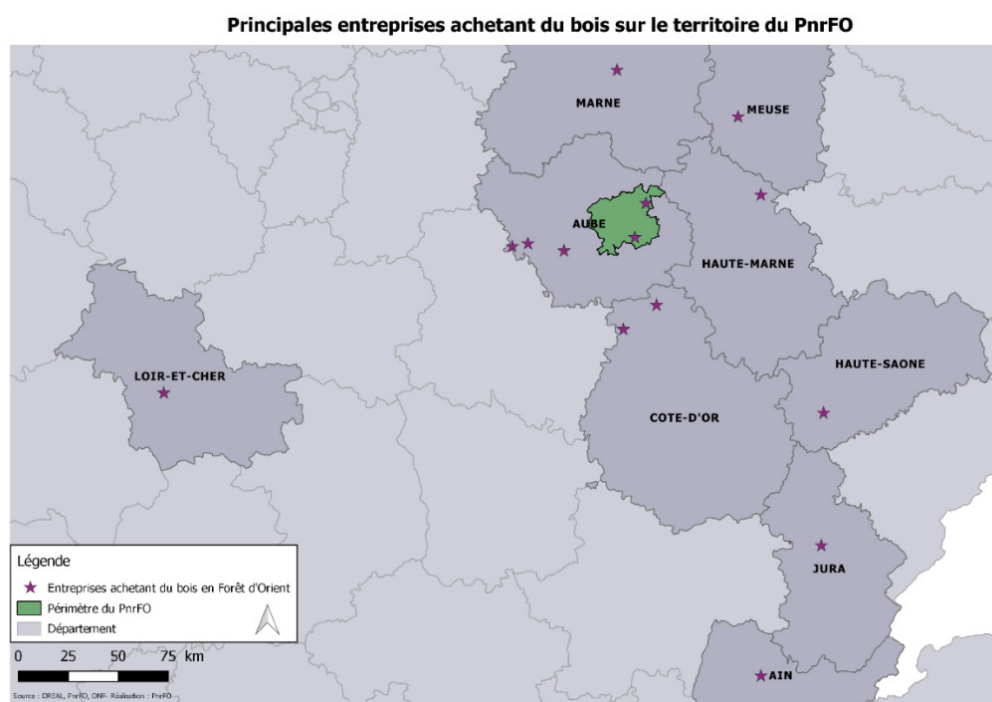


LA FILIÈRE BOIS

i · L'économie forestière sur le territoire

Le diagnostic réalisé en amont de la rédaction de la CFT en 2017 n'a fourni que peu d'informations récentes sur la filière pour diverses raisons. Néanmoins, il est possible d'établir quelques éléments concernant l'économie forestière sur le Parc pour dresser un état des lieux.

Actuellement, des inquiétudes grandissantes sont partagées entre professionnels du bois sur la disponibilité des matières premières sur le territoire français ainsi que sur l'export du bois hors Union européenne. **L'exploitation et le sciage des bois locaux à l'échelle locale comme nationale devient problématique depuis quelques années face à la concurrence étrangère accrue.** Même avec un bilan des ventes favorable et des exploitants présents et mobilisés, une très faible partie du bois reste sur le territoire, voire dans le département. La majorité de la production est distribuée dans les départements voisins après exploitation ou vendue à l'export sur le marché international. La carte ci-dessous (Carte 20) montre les flux de bois après exploitation dans les forêts publiques. On observe la même tendance en forêt privée.



Carte 20 : Principales entreprises (en volumes) qui achètent du bois en forêt publique sur le territoire du Parc (Source : ONF)

La **concurrence accrue des pays importateurs de bois** sur les marchés asiatique et américain ainsi que la **hausse exponentielle du prix du chêne** font partie des facteurs de conjoncture économique qui structurent le marché du bois vers l'export. Cela s'explique aussi par une **faible demande locale** avec un **nombre d'entreprises de deuxième transformation en diminution**. Les **tarifs des bois** et les **besoins des entreprises de seconde transformation décorrélés à la production de matière première locale sur le territoire** sont encore d'autres facteurs explicatifs. C'est pourquoi les actions économiques de la CFT seront étendues au-delà des limites du PnrFO.

Les données sur les entreprises ci-dessous sont issues de la liste de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube (CCI). Elles sont présentées ci-après à titre informatif mais ne prétendent pas fournir une liste exhaustive des établissements de la filière. De surcroît, le code NAF manque de précisions pour déterminer le type d'entreprises présentes sur le territoire. Ces entreprises semblent nombreuses, mais les données concernant la conjoncture et l'état des entreprises ou encore le nombre de salariés ne sont à ce jour pas accessibles au Parc. Une action est prévue au cours de la mise en œuvre de la CFT pour mieux connaître ces entreprises et les valoriser.

Type d'entreprise	Nombre d'entreprises
ETF	15
1 ^{ère} transformation	4
2 ^{ème} transformation	23
Commercialisation (, ...)	8
Total	51

Tableau 8 : Entreprises liées à la forêt sur le territoire du PnrFO en 2021 (Source : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Troyes et Aube, Août 2021)

ETF : Entreprise de travaux forestiers

1^{ère} transformation : Sciage, tranchage, déroulage...

2^{ème} transformation : Transformation du bois qui apporte une valeur ajoutée aux produits (menuiserie, charpente...)

Commercialisation : Négoces, courtage, vente bois de chauffage



Source photo : @Scierie Monniot

Dans l'optique de soutenir la compétitivité des entreprises de la filière et créer de la valeur ajoutée localement, le PRFB et le **Contrat de filière forêt bois du Grand Est (2017-2020)** proposent notamment de :

1. Accroître la lisibilité sur les besoins en matériaux et produits semi-finis de la seconde transformation et soutenir les scieries pour l'adaptation à ces marchés ;
2. Assurer la pérennité du tissu industriel en accompagnant les entreprises dans leur création, développement et transmission ;
3. Maîtriser l'export de grumes et réunir les conditions d'un export orienté sur les produits élaborés ;
4. Développer la contractualisation³¹ ;
5. Soutenir la valorisation de la ressource régionale en hêtre ;
6. Susciter l'intégration territoriale de la filière ;
7. Utiliser le levier de la commande publique pour développer les usages du bois dans la construction et la rénovation ;
8. Promouvoir la production de qualité (marques collectives, labels de qualité, filières d'excellence...).

Les actions de la CFT doivent être orientées dans le sens de ces grands objectifs pour y contribuer localement.

ii · Les outils de gestion durable des forêts : schéma de desserte forestière, Quali Travaux Forestiers Grand Est, certifications

L'exploitation forestière peut être suivie et valorisée par différents outils d'accompagnement.

Pour garantir une gestion durable des forêts, il existe actuellement deux types de certification sur le territoire :

PEFC, Programme for the Endorsement of Forest Certification :

Le label PEFC atteste que tous les maillons de la filière (du propriétaire-producteur aux entreprises de transformation du bois en passant par les exploitants forestiers) ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable et ont appliqué les règles de traçabilité PEFC. Le logo PEFC est ainsi apposé sur un produit en bois ou à base de bois (outils, magazine, parquet, crayons, charpente...). De cette manière, le label apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de forêts gérées durablement et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

En adhérant à PEFC, le propriétaire est reconnu comme un acteur majeur de la gestion durable des forêts via un engagement selon un cahier des charges. Adhérer à PEFC facilite la vente des bois grâce à un label de référence mondialement reconnu et répond à la demande des entreprises de la filière, aux exigences des pouvoirs publics et à la demande des consommateurs. Selon une étude faite en forêt privée, **le bois certifié PEFC se vend 3,2 % plus cher que du bois non certifié.**

En 2016, **50% des parcelles forestières de l'Aube étaient certifiées PEFC d'après la DREAL.**

³¹ « En forêt publique, le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 fixe l'orientation d'un développement de la production de bois façonnés afin d'atteindre 50% des volumes commercialisés en forêt domaniale et 30% en forêts des collectivités d'ici 2020 au niveau national, ainsi que la passation de contrats d'approvisionnement, y compris pour le chêne de qualités sciage. [...] En forêt privée une cible à 10 ans consistera à doubler la part des volumes contractualisés avec les industries de première transformation, soit environ 20% du volume vendu, avec un suivi et pilotage de cette objectif de progression assuré par l'Interprofession. » (PRFB 2018-2024).

Cette labélisation contraint les entreprises à respecter des normes de gestion forestière responsable en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des forêts. L'exploitation des produits des forêts certifiées FSC doit être respectueuse de la biodiversité, des équilibres écologiques, des ressources en eau, des sols, des paysages, etc. Ce mode de gestion permet aux populations locales et à la société de profiter à long terme des bienfaits de la forêt et des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières.

Aujourd'hui, de plus en plus d'Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) sont directement certifiées PEFC. Notamment chez les entrepreneurs de travaux embauchés par l'ONF qui se positionnent en tant qu'entrepreneurs et en tant qu'acheteurs. Concernant la filière bois, d'autres modes de certification des pratiques durables existent. Depuis 2019, les anciennes démarches qualité d'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne ont fusionné pour constituer une **démarche qualité régionale « Quali Travaux Forestiers Grand Est » ou « QTFGE »**. Cette association permet de regrouper, de référencer et de promouvoir les ETF. En adhérant à la QTFGE, les ETF s'engagent à respecter les critères définis dans le référentiel national « ETF – Gestion Durable de la Forêt ». Ils signent pour cela une Charte Professionnelle et peuvent être soumis à des contrôles sur chantiers en cours ou terminés. Gage de qualité et d'amélioration continue des prestations proposées par les ETF, cette démarche qualité est également reconnue par la certification PEFC (équivalent de la signature du cahier des charges pour chaque chantier).



iii · La filière bois par essences principales

Le Pnr accueille sur son territoire une **scierie spécialisée dans le sciage de chênes de qualité de bois d'œuvre** pour la transformation de divers produits destinés à la charpente, la menuiserie, la production de plots, plateaux sélectionnés, pièces équarries, meubles ou parquets. Une autre **scierie, orientée sur le merrain**, est installée en périphérie du Parc dans le Pays d'Othe et produit des merrains pour la Tonnellerie Mercurey.

L'industrie de trituration mobilise majoritairement les autres essences feuillues pour produire des panneaux de particules et de la cartonnerie, entre autres.

La **filière de déroulage du peuplier** est également importante aux alentours du territoire, avec des entreprises déjà implantées comme Bois Déroulés de Champagne à Marigny le Chatel, la SAS Brugère à Châtillon-sur-Seine, Leroy Déroulage de Champagne à Magenta et une quatrième est en cours d'installation aux abords de Troyes, Garnica. Ces entreprises profitent des peupliers plantés dans les vallées de l'Aube et de la Seine pour alimenter leur activité de déroulage, placage et contreplaqué.

³² Source : <https://fr.fsc.org/fr-fr/a-propos-de-fsc/communication-suite-au-reportage-de-france-2>

L'arrivée d'une nouvelle entreprise dans la région questionne sur un retour de l'intérêt des propriétaires pour la filière peuplier. En effet, c'est une essence à courte rotation garantissant un revenu rapide dont la gestion peut toutefois avoir des impacts sur la zone de plantation (peupliers généralement plantés sur les fonds plats, alluviaux ou tourbeux)³³. De plus, la charte « Merci le peuplier » a été créée, pour soutenir le renouvellement des peupleraies grâce à une incitation financière au reboisement des parcelles dégradées. Ces subventions sont abondées par la Région Grand Est en plus des aides à l'élagage. Les propriétaires, industriels et pépiniéristes en sont les bénéficiaires cibles.

Perspectives de mobilisation de bois sur le territoire

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale en matière de forêt et de bois en Grand Est, l'IGN a évalué les disponibilités en bois aux horizons 2027 et 2037³⁴. Cette étude contribue à fixer des objectifs de récolte réalistes sur la région en lien avec les besoins de la filière. Les données ci-après (Figures 11 et 12) reprennent les résultats selon trois scénarios de gestion à l'horizon 2037 : un scénario « A tendanciel », un scénario « B volontariste sans amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique » et un scénario « C volontariste avec amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique ». Le principe de modélisation de scénarios de gestion repose sur la définition d'un certain nombre de paramètres à renseigner dans le simulateur pour chaque sous-domaine d'étude afin d'être convertis en taux de prélèvement. Pour chacun des scénarios, chaque sous-domaine peut se voir appliquer l'un et/ou l'autre des trois itinéraires de gestion suivants : « taillis » avec coupes rases seules, « régulier » avec des éclaircies, « irrégulier » avec des passages en coupes successifs³⁵.

L'étude a intégré la présence d'un zonage de type environnemental ou patrimonial susceptible de modifier les capacités de mobilisation des bois. Ainsi, **39% du stock de bois sur pied en Grand Est** sont concernés par les **zonages typiques du PnrFO avec « impacts élevés »** (arrêtés de protection biotope, réserves naturelles nationales ou régionales, sites Natura 2000 très sensibles³⁶, ...) **et « impacts modérés »** (autres sites Natura 2000, Parcs naturels régionaux, ...) sur la mobilisation du bois³⁷. Les **zonages à « impacts modérés » contribuent à hauteur de 21% à la disponibilité en bois totale de la région contre 12% pour les zonages avec « impacts élevés »** (Figure 10). **En outre, les forêts du PnrFO ne contribueraient que très faiblement à la récolte supplémentaire potentielle.** Le graphique ci-après représente l'évolution du stock du bois sur pied. La disponibilité forestière annoncée dans ces chiffres respecte les possibilités techniques de récolte que l'on retrouve dans les mesures de gestion durable et raisonnée des peuplements forestiers du PnrFO.

³³ « Les conditions de luminosité au sol que les peupleraies induisent à maturité sont préjudiciables aux habitats et aux espèces caractéristiques des milieux ouverts. En période de pénurie d'eau, les peupliers sont susceptibles de rentrer en compétition avec certaines végétations ou espèces herbacées qui disparaîtront faute de bénéficier d'un système racinaire aussi profond que le peuplier pour accéder à l'eau. Dans les milieux tourbeux, la baisse des niveaux d'eau peut entraîner des phénomènes de minéralisation du sol. Phénomène irrémédiable qui provoque des atteintes aux milieux et espèces les plus menacées. Source : Rapport environnemental PRFB GE, CEREMA, Mars 2019.

³⁴ CUNY, Henri et PITON, Benjamin, Tome 1 : rapport dans Disponibilités en bois des forêts de la région Grand Est à l'horizon 2037, IGN-DIRNE, 2018.

³⁵ Source : Rapport environnemental PRFB GE, CEREMA, Mars 2019.

³⁶ Le site FR2110001, ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient » fait partie de cette liste des sites Natura 2000 considérés comme « très sensibles » par le CEREMA pour la réalisation de l'état initial de l'environnement pour l'évaluation environnementale du projet de PRFB de la région Grand Est.

³⁷ Dans ces zonages environnementaux ou patrimoniaux, les scénarios de gestion ont été modulés en trois catégories : « hors production » soit « aucun prélèvement » comme en RNNFO ou îlots de senescence ; « impact élevé » conduisant à une baisse de 20% des proportions des domaines « sous gestion » et une baisse de 70% des taux de réalisation des coupes de régénération ; et « impact modéré » : baisse de 10% des proportions des domaines « sous gestion » et baisse de 20% des taux de réalisation des coupes de régénération.

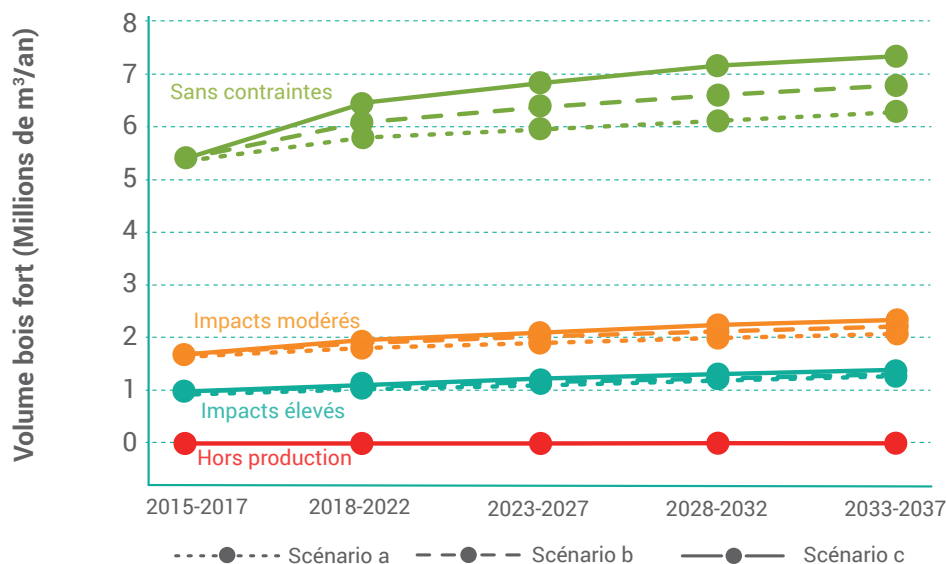


Figure 10 : Disponibilité en bois par type de zonage environnemental selon les 3 scénarios (Source : PRFB 2018-2024).

Face à ces projections, la participation des forêts du Parc à l'accroissement de la disponibilité restera relativement constante d'ici à 2027 voire inférieure selon les scénarios (Figure 11). L'accroissement de la disponibilité du bois local dans les prochaines décennies, motivé par la dynamisation des scénarios B et C, portera davantage sur les zones non concernées par des zonages.

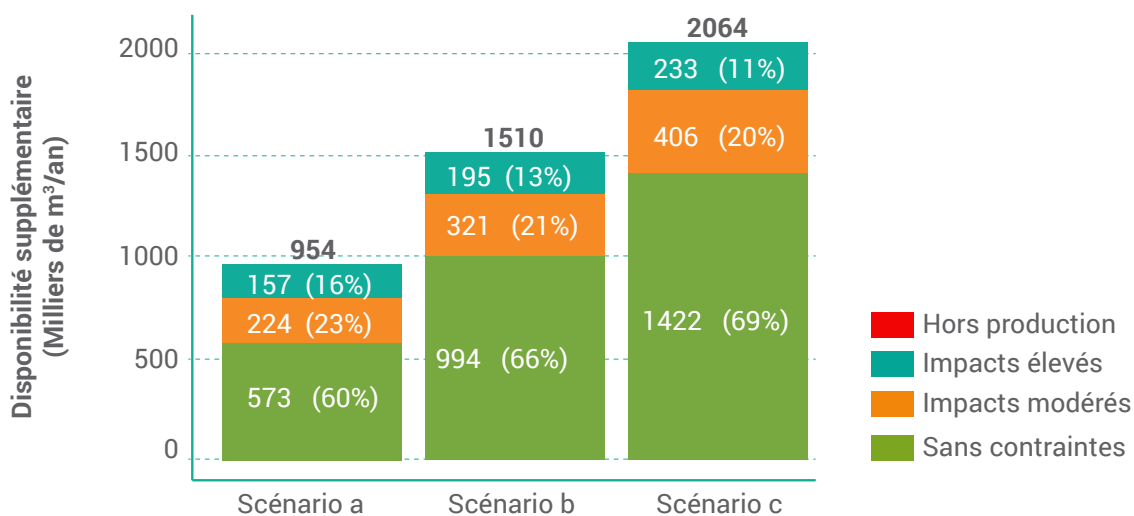


Figure 11 : Répartition de la disponibilité supplémentaire à l'horizon 2027 par type de zonage environnemental selon les trois scénarios (Source : PRFB 2018-2024)

Ces simulations montrent que la hausse des disponibilités et du stock sur pied se trouve majoritairement en forêt privée sur des petites propriétés. **Ces prévisions sont toutefois à relativiser à la vue des impacts négatifs des périodes de sécheresse répétées sur les taux d'accroissement.** L'atteinte effective d'une récolte supplémentaire en bois à l'horizon 2037 dans la région dépendra donc pour une grande part de la capacité à mobiliser effectivement les bois dans les propriétés privées ainsi que du rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique. **A objectif de mobilisation constant, le non-rétablissement de cet équilibre, ne permettrait pas une régénération à coût acceptable économiquement de la forêt** (qu'elle soit naturelle ou par plantation) et conduirait à une dégradation du milieu forestier, voire à termes, à une baisse de capital sur pied.

iv · La place du bois dans l'architecture locale

Le bois est largement présent dans l'architecture locale. L'utilisation traditionnelle du chêne ou encore du peuplier est très développée sur l'ensemble des communes du territoire. En témoignent les maisons et granges à pans de bois et l'usage fréquent du bardage bois ou tavillons. De grandes halles en bois remarquables sont aussi présentes dans plusieurs communes du territoire du Parc.



Figure 12 : Maison à ossature bois et bardage bois à Montreuil-sur-Barse
(Source © : GAP, PnrFO).



Figure 13 : Logements en ossature bois, béton de chanvre et bardage bois à Mesnil-Saint-Père
(Source © : GAP, PnrFO).



Figure 14 : Restauration d'une ancienne porcherie en abris de bus à Dosches
(Source © : GAP, PnrFO).

L'intégration du bois dans les projets de construction et de rénovation est un enjeu stratégique pour assurer la préservation des paysages et le soutien de la filière. Certains architectes et spécialistes du bâtiment réinterprètent de manière contemporaine les méthodes constructives architecturales en bois et participent ainsi à la réhabilitation du patrimoine architectural avec ce matériau.

L'enjeu de la construction bioclimatique est aussi en essor avec un regain d'intérêt chez les particuliers et les professionnels pour la matière bois associée ou non à d'autres matériaux biosourcés comme le chanvre, la terre ou la paille. La ressource locale de ces matériaux est encore peu mobilisée, tout comme le bois issu du territoire par manque de connaissances sur ces secteurs et de la faible demande des particuliers pour ce type de matériaux. Les artisans valorisant ce savoir-faire sont aujourd'hui peu nombreux sur le territoire. Tout l'enjeu est de développer le tissu local et de faire du territoire un espace attractif pour la main d'œuvre artisanale.



Photo du clocher de l'église de Rouilly-Sacey
Source photo : ©PnrFO

³⁸ En 2009, la loi cadre du Grenelle de l'environnement incite à la mobilisation du bois-énergie par le Fonds de Chaleur qui finance des projets de production de chaleur à partir d'EnR ou de récupération pour les collectivités, entreprises ou habitats collectifs. Depuis 2015, l'Appel à Manifestation d'Intérêt Dynamic Bois est une aide financière pour l'amont forestier portée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe), principal acteur de l'énergie de la valorisation de la biomasse et ressources. L'objectif de cet AMI est de proposer des projets territorialisés de mobilisation supplémentaire de bois énergie, notamment pour approvisionner les chaufferies financées par le Fonds Chaleur de l'Ademe élargi en 2014 pour inclure les actions de reboisement.

v · La filière bois-énergie

Le bois énergie est un segment transversal à la filière forêt-bois. Il est source d'énergie sous trois formes : les bûches, mode de chauffage ancestral, le bois déchiqueté (ou plaquette forestière) et les granulés de bois (plus récents - Figure 15). Les politiques nationales et régionales mettent l'accent depuis les années 2010³⁸ sur l'usage du bois à travers les politiques de développement des énergies renouvelables (EnR). **Le bois est d'ailleurs la première source d'EnR de la région**³⁹ et la production de granulés a continuellement augmenté entre 2012 et 2016.



Figure 15 : Les déclinaisons du bois énergie (Source : ONF Energie).

Bien que les ressources soient abondantes, elles ne sont pas toujours facilement mobilisables et des **tensions sur la ressource en bois sont de plus en plus patentées** (augmentation des prix, difficultés d'approvisionnement évoquées lors de la préparation du Contrat de filière du Comité Stratégique de la Filière Bois, le CSF-Bois, ...). En complément du bois issu des forêts (coupe de taillis, peuplement déperissant ou pauvre...), le **bois issu de la gestion des haies et les déchets bois**, ne trouvant pas de débouchés locaux dans les filières de recyclage, constituent également une ressource non négligeable encore **peu valorisée**. Le bois énergie est un autre moyen de valorisation des sous-produits de la filière. Son développement nécessite toutefois que les critères de gestion raisonnée de la ressource soient respectés et que la consommation soit moindre que l'accroissement biologique annuel. Une exploitation trop intensive des menus-bois induit en effet un appauvrissement du sol, qui met en danger la vie des peuplements.

Le PRFB Grand Est propose deux actions déclinées de l'objectif de « mobilisation du bois-énergie en alternative aux énergies fossiles » (IV.2.7) :

1. Conforter la position du bois énergie dans le mix des énergies renouvelables actuelles tant en chauffage individuel que collectif et en usage industriel dans une démarche d'optimisation des consommations (isolation et autres moyens d'économie d'énergie) ;
2. Réduire les émissions atmosphériques de l'utilisation du bois énergie par des actions sur les appareils et installations mais également sur la qualité du combustible, (cf. soutien des démarches qualité, labels, les circuits courts...).

Sur le territoire du PnrFO, l'utilisation de plaquettes pour le chauffage a été initiée, avec la **chaufferie bois de Piney dont la gestion est déléguée à Dalkia**. Cette chaufferie permet de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude du gymnase de l'école et de la maison de retraite, néanmoins elle n'est pas fournie en bois local. En périphérie du PnrFO, **plusieurs usines de production de charbon de bois** transforment également cette ressource. C'est notamment le cas de Carbonex à Gy-sur-Seine, pionnier français dans la cogénération de carbone renouvelable et référent dans la valorisation d'un processus durable de carbonisation de bois.

³⁹ Source : DREAL, 2018.

Même si d'autres projets se profilent, il apparaît que **la filière doit encore se structurer pour produire, gérer et valoriser cette ressource l'échelle locale**. Des réseaux de chauffage urbains ou chaufferies biomasse sont aussi présents en périphérie du territoire. Malgré ces initiatives, encore timides, la ressource en bois (granulés de bois et bûches compressées) du Parc est encore assez peu exploitée. A titre d'exemple, ONF Energie⁴⁰ ne propose pas encore de distributeur dans l'Aube. La société privée Ardante fourni quant à elle des bois de chauffage aux entreprises et aux particuliers de la région Grand Est (Aube, Marne, Haute-Marne, Seine et Marne ou encore l'Yonne) par un service de livraison à domicile depuis 15 ans et, plus récemment, via des points de retrait en libre-service dans l'agglomération troyenne.

Pour que la demande en bois énergie ne soit pas source de pression sur le marché du bois ou de dégradation de la biodiversité, un guide a été réalisé en **mars 2019 par l'ADEME pour conseiller les gestionnaires et les propriétaires sur l'exploitation des rémanents**. Il recommande les bonnes pratiques d'exploitation du bois énergie pour ne pas appauvrir les sols. Dans le cadre des actions de la CFT, il est prévu de travailler avec les Communes Forestières pour présenter la filière et les possibilités aux Communes intéressées et aux gestionnaires d'infrastructures.

Les tranchées forestières du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et des emprises routières et ferroviaires constituent à la fois de véritables gisements de bois énergie et de larges corridors écologiques⁴¹. Sur le territoire, les **lignes haute et très haute tension couvrent un linéaire de 150km**. Deux modes de gestion peuvent être intégrés dans des conventions avec le gestionnaire pour l'entretien de ces espaces. La gestion classique avec broyage en valorisant la matière broyée – export – une gestion de génie écologique pour la renaturation du site (remise en herbe, pâturage, plantation haies fruitières, création de mare, ...). Certaines conventions existent déjà (ou sont en cours d'élaboration) sur les sites Natura 2000, tel que le site de la « Pelouse des Brebis », et d'autres actions sont envisagées avec les propriétaires forestiers privés et publics. C'est le cas d'un travail de lancement de trois chantiers pilotes en conventionnement pour un test de broyage avec export des végétaux. Une gestion raisonnée orientée sur la valorisation et la distribution des exports d'entretien de ces lignes est prévue dans les actions de la CFT. Plusieurs débouchés existent pour ces exports qui peuvent être valorisés en bois-énergie mais aussi en paillage pour la filière agricole et viticole.



Source photo : ©PnrFO

⁴⁰ ONF Energie a été créé par l'Office national des forêts et la Fédération nationale des Communes forestières. C'est le premier producteur de combustibles bois pour les chaufferies et les installations énergétiques fonctionnant à partir de biomasse en France. C'est un acteur essentiel des filières d'énergie renouvelable et de la transition énergétique.

⁴¹ HENDOUX F., Diagnostic de la végétation naturelle et de la flore des emprises de lignes électriques sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Forêt des Bas-bois (Dosches, Rouilly-Sacey, 10), CBNBP, Paris, 2014.



LES INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES FORESTIERS

i - La préservation de la ressource en eau

La forêt et les arbres constituent des éléments essentiels à la préservation de la qualité de l'eau car ils constituent une barrière pour l'érosion des sols et le lessivage des intrants agricoles. La forêt joue un **rôle préventif** dans le maintien d'une bonne qualité de l'eau (peu d'apports d'engrais et de produits phytosanitaires pour la gestion), **curatif** vis-à-vis des pollutions (prélève des éléments polluants dans les eaux de nappe et de ruissellement) et **de régulation hydraulique** (sols forestiers moins soumis au tassement et plus riches en matière organique que les sols agricoles). En milieu forestier, l'eau est ainsi préservée des particules de sol qui provoquent une turbidité et une diminution de l'oxygène, ainsi que des pollutions azotées qui engendrent une eutrophisation des milieux aquatiques.



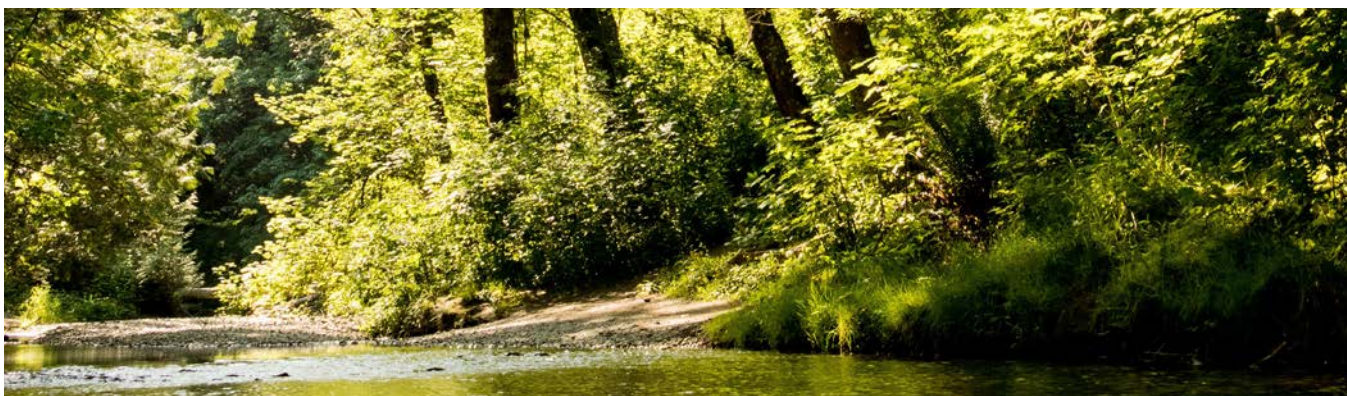
Figure 16 : Schéma présentant l'intérêt des arbres pour la préservation de la ressource en eau (Source : Prom'Haies).

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est constitué d'une mosaïque de milieux aquatiques et humides en forêt : mares, ornières, cours d'eau, aulnaie-frênaie, saulaies...

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Charte (2009-2024, en cours de révision), le PnrFO s'investit activement dans l'étude, la préservation et la gestion des milieux humides. De nombreuses actions relatives aux milieux humides et aquatiques forestiers ont déjà été engagées sur le territoire du Parc, en partenariat avec les acteurs forestiers :

- **Etudes** : inventaire des zones humides effectives du PnrFO (2016-2020), étude du fonctionnement hydrologique des marais du Nord du Parc (marais de Bouy, Grand Marais à Val d'Auzon et Marais de Villevoque à Piney), étude sur les mares forestières, suivi du Sonneur à ventre jaune en sites Natura 2000... ;

- **Conventions de gestion** : Étang de l’Emprunt à Dosches (convention 2020-2030 entre la Commune de Dosches, l’ONF, le PnrFO et le Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne), Bois du Jard à Brienne-le-Château (convention entre la Commune de Brienne-le-Château, l’ONF et le CENCA) ;
- **Travaux de gestion** : restauration de mares forestières (rond-point de la forêt du Temple, Forêt du Grand Orient, Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d’Orient...) ;
- **Accompagnement de projets** : suivi des projets de création de routes forestières et mise en place de la séquence « éviter-réduire-compenser ».



Source photo : ©PnrFO

ii - Le maintien de la biodiversité forestière

La forêt est un milieu vivant où cohabitent de nombreuses espèces animales et végétales. Cette biodiversité est permise par une gestion durable qui favorise la diversité d’essences, d’âges et de traitements. Cette gestion permet de rendre la forêt plus résiliente, c’est-à-dire qu’elle se régénère mieux en cas d’accident tel qu’un incendie, une maladie et face aux phénomènes de changement climatique...

La diversité est un également un paramètre important pour une bonne adaptation aux changements ;

La diversité génétique permet l’adaptation des populations d’espèces forestières aux changements de leur environnement ;

Plus la diversité des espèces est grande, plus il est probable que certaines espèces parviennent à résister aux perturbations et participent ensuite à la reconstitution de l’écosystème ;

La diversité de banques de graines dans le sol est gage de résilience en cas de dépérissement ou de perturbation.

Pour favoriser la biodiversité forestière, il est recommandé de :

- Diversifier les **traitements** et encourager le sous-étage ;
- Privilégier la **régénération naturelle** en variant les modalités ;
- Diversifier les essences et privilégier les **essences locales** ;
- Raisonner les **plantations** et le **choix du matériel de reproduction**
- Conserver du **bois mort et des arbres habitats** ;
- Mettre en place des **îlots de vieux bois** ;
- Laisser les **rémanents** sur la parcelle ;



- Limiter les impacts de l'exploitation sur les **sols** ;
- Adapter les calendriers de coupe et de travaux en fonction des **périodes de reproduction, nidification, floraison** ;
- Préserver les **milieux ouverts intra forestiers** existants ;
- Gérer les **lisières existantes** ;
- Préserver les **zones humides** en forêt...⁴²

Ces actions peuvent être réalisées à l'échelle de la propriété de manière individuelle aussi bien que de manière collective à l'échelle d'un massif forestier.

La biodiversité forestière sur le territoire du Parc est d'une grande richesse que ce soit en termes d'amphibiens, de mammifères, d'oiseaux, de plantes, de champignons... comme en témoignent les inventaires patrimoniaux réalisés et les mesures de protection à l'œuvre (Tableau 9). Les suivis et les inventaires floristiques et faunistiques se poursuivent sous l'égide de l'animation des sites forestiers Natura 2000, du plan de gestion de la RNN de la Forêt d'Orient, de la RNR de Courteranges ou encore du plan de gestion écologique de la Forêt du Grand Orient. Aussi, des protocoles tels que le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) ou l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers sur les sites Natura 2000 sont appliqués pour assurer un suivi précis des forêts du territoire sous régime de protection.

Le programme phare de l'étude sur les effets de la gestion forestière sur la faune est le **programme pluriannuel «Oiseaux des Bois» mené de 2007 à 2011**. Ce projet s'est attaché à identifier et expérimenter des protocoles de gestion et d'exploitation de la forêt, compatibles avec la préservation de l'avifaune patrimoniale. Il vise également à la préservation des milieux favorables à la nidification des espèces forestières, à la conservation des arbres portant les nids et à la réduction des dérangements d'origine anthropique. Le massif de la Forêt d'Orient était l'un des trois sites ateliers nationaux sur lesquels ont été étudiés trois groupes fonctionnels d'espèces : les rapaces, les pics et les oiseaux des clairières⁴³.

Entités forestières	Etat des connaissances «biodiversité»
Massifs de Champagne humide (Forêt d'Orient, Bas Bois...)	Très fort
Boisements de Champagne crayeuse	Moyen
Forêts riveraines de cours d'eau (Aube, Seine...)	Faible

Tableau 9 : État des connaissances «biodiversité» sur les trois entités forestières du PnrFO (Source : PnrFO).

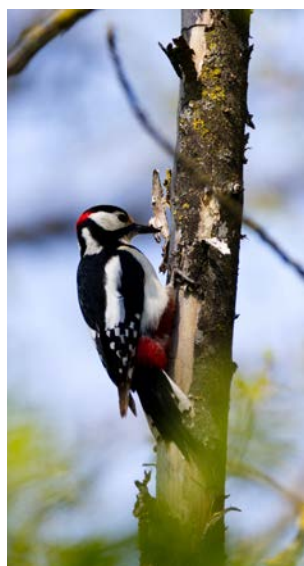
⁴² Pour plus de précisions, voir GOSSELIN M. et PAILLET Y., Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière, Guide pratique, Éditions Quae, 160p., Juillet 2017.

⁴³ Gestion forestière et préservation de l'avifaune. Le cas des forêts de production de plaine, Hors-série n°6 des Rendez-vous techniques, ONF et LPO, 2011.

Suite à ces inventaires, parmi les espèces à enjeux forestiers sur le territoire figurent notamment :

Taxons	Enjeu majeur	Espèces emblématiques
Oiseaux cavernicoles	Nidification et habitat	Pic cendré, Pic mar, Pic noir, ...
Oiseaux forestiers	Nidification et habitat	Milan noir, Bondrée apivore, Autour des palombes, ...
Chauves-souris	Mise-bas et territoires de chasse	Murin de Bechstein, Noctule commune, ...
Amphibiens	Reproduction et habitat	Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Salamandre tachetée, ...
Mammifères (hors chauves-souris)	Reproduction et habitat	Chat forestier, Musaraigne aquatique, ...
Insectes	Reproduction et habitat	Libellule/Odonate (Cordulégastré annelé), Coléoptères (Lucane cerf-volant), Orthoptères (Criquet ensanglanté), ...
Champignons	Habitat	134 espèces patrimoniales sur 793 espèces recensées
Flore	Habitat	Espèces subatlantiques (<i>Ruscus aculeatus</i> , <i>Arhimonia procera</i>), continentales (<i>Poa chaixii</i> , <i>Carex umbrosa</i>), subméditerranéennes (<i>Sorbus domestica</i>), acidiphiles (<i>Persicaria minor</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Lythrum portula</i>) à cacicoles (<i>Equisetum telmateia</i> , <i>Juncus effusus</i>), aquatiques (<i>Riccia fluitans</i> , <i>Lemna minor</i>) à mésoxérophiles (<i>Hieracium sabaudum</i> , <i>Pilosella philoselloides</i>), hélophiles à sciaphiles, ...

Tableau 10 : Liste non exhaustive des espèces à enjeux forestiers sur le territoire du PnrFO (Source : PnrFO).



Pic epeiche
Dendrocopos Major



Salamandre tachetée
Salamandra salamandra



Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum



Petite renouée
Persicaria minor

Source photos : ©PnrFO

Plusieurs habitats forestiers portent de grands enjeux sur le territoire, parmi eux :

Syntaxon	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Patrimonialité
<i>Molinio caeruleae</i> - <i>Quercetum roboris</i>	Chênaie pédonculée à Molinie bleue	9190-1	4
<i>Carici remotae</i> - <i>Fraxinetum excelsioris</i>	Aulnaie-frênaie à Laîche espacée	91E0*-8	4
<i>Ricciety fluitantis</i>	Voile flottant à Riccie flottante	3150-2 / 3150-2	3
<i>Polygonetum minori-hydropiperis</i>	Gazon annuel à Petite renouée	NC	3
<i>Carici elongatae</i> - <i>Alnetum glutinosae</i>	Aulnaie marécageuse à Laîche allongée	NC	3
<i>Primulo elatioris</i> - <i>Quercetum roboris</i>	Chênaie-frênaie mésohygrophile à Primevère élevée	9160-2	3
<i>Stellario holosteeae</i> - <i>Quercetum roboris</i>	Chênaie-charmaie hygrocline à Canche cespiteuse et Stellaire holostée	9160-3	3
<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	Chênaies-frênaies fraîches	9160 / NC	3

Tableau 11 : Liste non exhaustive des habitats forestiers à enjeux sur le territoire du PnrFO (Source : PnrFO).

La Charte Forestière de Territoire permettra de valoriser la gestion raisonnée des forêts du territoire et d'accompagner les acteurs dans une gestion durable et dans la prise en compte de la faune et la flore.

iii · L'adaptation de la forêt au changement climatique

L'adaptation de la forêt est au centre des réflexions en matière de sylviculture. Les expérimentations en lien avec la thématique de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique ne doivent pas se limiter à l'introduction d'essences d'espèces indigènes choisies pour leur résistance à la sécheresse. La forêt se gère sur des temps longs qui laissent une faible place aux expérimentations basées sur des théories de court terme. Il est essentiel de maintenir l'intégrité des habitats forestiers dans la mesure où leur composition naturelle, en essences, n'est pas modifiée par rapport à la situation actuelle.

D'autant plus qu'un parc naturel régional est un territoire particulier (stratégie des aires protégées). L'objectif qui sous-tend toute action forestière sur le territoire du Parc est donc d'améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers. A ce titre, le forçage génétique peut susciter des questions particulières notamment en matière de **déclin de la biodiversité génétique** (implantation d'essences allochtones, risques d'hybridation réels, substitution aux espèces indigènes...) ou de **risque de dissémination d'éléments pathogènes**. Une bonne adaptation de la forêt aux nouvelles conditions, par un choix d'espèces mais aussi de gestion, constitue une étape clé dans l'atténuation du changement climatique.

La régénération naturelle doit rester le fondement du renouvellement forestier en forêt publique comme privée et les surfaces de « petites tailles » ne peuvent pas justifier l'usage d'essences totalement inadaptées. D'autant plus que la fragilité d'un mode de sylviculture qui favorise la monoculture est déjà démontrée (risque sanitaire lié à la propagation des ravageurs et des agents pathogènes)⁴⁴. Toute plantation dans le cadre de migration assistée doit rester cohérente avec une stratégie globale tenant notamment compte des vulnérabilités

Les choix sylvicoles du gestionnaire peuvent aussi permettre de combiner les effets de **séquestration du carbone en forêt** (en augmentant, puis plafonnant les volumes produits sans les récolter), de **récolte de bois** (substitution à des matériaux dont la production génère davantage de gaz à effet de serre (GES), ou de bois énergie à des énergies fossiles, et la séquestration dans les produits en bois) et de **conservation de la biodiversité**.



Photos du dispositif RENECOFOR, placettes en forêt domaniale du Temple (chêne sessile) et forêt domaniale de Larrivour (chêne pédonculé) : station météorologique automatique, mesure dendrométrique, collecteur de litière, observations phénologiques et autres mesures.

Source photos : ©UT Radonvilliers ONF

⁴⁴ Jactel, Moreira, Castagneyrol, Tree Diversity and Forest Resistance to Insect Pests: Patterns, Mechanisms, and Prospects, Annual Review of Entomology 2021 66:1, 277-296.

⁴⁵ Plus d'informations sur : détails des sites d'observations de Forêt du Temple (CHS10) et Forêt de Larrivour (CHP10) <http://www1.onf.fr/renecofor/sommaire/sites/champagne-ardenne/@@index.html> et compléments sur les prises de mesures www1.onf.fr/renecofor/sommaire/sites/champagne-ardenne/20090210-165407-458487/++oid++b6b/@@display_advise.html



LES LOISIRS EN FORÊT

i · L'accueil du public

La forêt du PnrFO représente un site d'accueil touristique non négligeable en complément des lacs. En effet, il existe **10 sentiers de randonnée balisés** permettant de découvrir différents milieux forestiers (sur les 25 sentiers au total). En 2018, un état des lieux sur l'offre de randonnée (pédestre, équestre...) au sein du PnrFO a été réalisé et donne aujourd'hui les lignes directrices pour l'entretien, la réhabilitation et la création de certains sentiers.

En forêt, les 10 sentiers pédestres gérés par le Parc sont :

Larivour : un circuit de 7 km dans la forêt domaniale de Larivour, à Lusigny-sur-Barse ;

Le Petit Orient : un circuit de 14,2 km entre la forêt du Petit Orient, la plage de Géraudot et un bout de la Vélovoie des lacs ;

Le Grand Orient : un circuit de 7 km au départ de la Maison du Parc dans la forêt du Grand Orient ;

La Fontaine Colette : un circuit de 11,2 km au départ de la Maison du Parc dans la forêt domaniale de Larivour-Piney et aux abords de la Loge aux Chèvres ;

L'observatoire de Valois : un circuit de 5 km au départ de la Maison du Parc jusqu'à un observatoire à oiseaux ;

La Forêt du Temple : le circuit de la Fontaine aux oiseaux : un circuit de 7,1 km dans la forêt domaniale du Temple ;

Le Tour du Lac Amance : un circuit de 14,7 km autour du Lac d'Amance, entre la Vélovoie et la forêt qui borde le lac ;

Le sentier des Salamandres : un circuit de 2,5 km sur la commune de Piney à travers la forêt du temple ;

Le sentier des brebis : un circuit de 3,5 km sur la commune de Brienne-la-Vieille pour voir une flore typique de la région ;

La randonnée sur les traces de l'argile : un circuit de 13 km en forêt communale d'Amance et en forêt domaniale du Temple.

Deux nouveaux sentiers au départ de la Maison du Parc seront inaugurés d'ici à 2023 en forêt du Grand Orient (propriété du Conservatoire du littoral). Les deux boucles de distance variable seront délimitées suivant un sentier d'interprétation thématique propre à chacune. La première sera également accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour les cavaliers, il existe plusieurs itinéraires équestres à ce jour peu entretenus du fait de la disparition du Comité Départemental du Tourisme Équestre (CDTE) pendant plusieurs années. Un nouveau CDTE vient de se constituer pour renouveler les actions en la matière. Les cavaliers locaux et les clubs pratiquent de petites boucles sur des chemins ayant une autre vocation (chemins forestiers, ruraux...), souvent autour de leur propriété. Au-delà des questions de signalétique et d'entretien, la sécurisation de ces itinéraires devient préoccupante sur certains passages (ex : Forêt de Larivour-Piney). Une étude sur la révision de l'offre équestre sur le PnrFO a été réalisée en 2021 pour faire un état des lieux des pistes équestres. Elle permettra notamment d'anticiper les conflits d'usages et de diversifier les activités en forêt en proposant une offre équestre et cyclable complémentaire.

Pour les vélos, il existe une offre variée de cyclotourisme notamment grâce à la Vélovoie des lacs de la Forêt d'Orient, une voie verte locale qui permet de traverser le territoire en longeant les trois lacs avec un tour complet du Lac d'Orient. Au-delà de cet équipement financé et géré par le Département de l'Aube, il existe deux circuits du Temple créés par le Parc. Le Département propose quelques circuits dans l'Aube. Ils sont renseignés sur une carte mais il n'existe aucun balisage ou signalétique en place. Ce sont des circuits de longue distance, plus de **60 kilomètres** pour la plupart, destinés à un public sportif. Concernant l'offre pour les VTT, il n'existe à ce jour aucun circuit balisé. Actuellement, seuls des circuits sur des sites de partage entre cyclistes et randonneurs existent pour ces usagers. Les pratiques en deux roues se diversifient avec l'arrivée en 2021 des circuits encadrés en trottinettes électriques et des randonnées motorisées proposées par des prestataires spécialisés.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES USAGES EN FORET : La pratique du vélo en forêt est possible uniquement sur les routes et chemins forestiers. L'intérieur des sous-bois, les jeunes plantations sont des milieux vivants fragiles dont l'accès est interdit aux vélos et VTT. **La pratique du free-ride est quant à elle interdite⁴⁶.** En forêt, le piéton reste prioritaire, il est ainsi important de privilégier une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des espaces naturels (promeneurs, randonneurs, coureurs, chasseurs, cavaliers...). Certaines communes du Parc rencontrent des difficultés quant à la circulation d'engins motorisés comme les motos et les 4x4 sur les chemins ruraux. Ces chemins sont avant tout des voies d'exploitation pour le monde agricole et forestier. Une dégradation sérieuse est constatée après le passage de véhicules motorisés qui circulent à vitesse excessive. Par ailleurs, et bien qu'appartenant au domaine privé de la Commune⁴⁷, **ces chemins ruraux sont des voies publiques où il est possible d'en limiter la circulation** dans des cas précis via un **arrêté préfectoral** ou une **délibération du conseil municipal** impliquant la matérialisation de la fermeture de la voie par des panneaux, des barrières, ...



⁴⁶ Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende. Selon l'article R.362-2 du code de l'environnement, la circulation de véhicules hors des voies ouvertes à la circulation est interdite et l'article R.163-6 aliéna 2 du code forestier précise que la circulation de tout véhicule (vtt, cavaliers...) hors des chemins en forêt, c'est-à-dire à l'intérieur des parcelles forestières, est interdite. Tout contrevenant s'expose à une amende de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1 500€.

⁴⁷ Les voies du domaine public sont par nature ouvertes à la circulation du public. A la différence du domaine privé, leur ouverture à la circulation est possible si elle résulte d'une mesure de police motivée, soit pour des motifs de sécurité (glissement de terrain, effondrement ouvrage d'art...) (art. R.141-3 du Code de la voirie routière), soit pour des motifs liés à la protection de l'environnement (art. L.2213-4 et L.2215-3 du Code général des collectivités territoriales), et ce par arrêté préfectoral ou municipal. Ces mesures s'accompagnent de la mise en place d'une signalétique.

ii · Le patrimoine historique en forêt

Un **tracé de voies romaines** parcourant le domaine forestier est inscrit à **l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques dans 10 communes du PnrFO**. Le Parc encourage les investigations archéologiques qui ont suivi la découverte d'éléments d'une colonne votive gallo-romaine dans l'église de Brienne-la-Vieille. Aussi, un projet de couverture LIDAR à des fins archéologiques est prévu pour la période 2021-2022 sur les sites de la maison templière de la Loge Bazin (Forêt du Temple) et la presqu'île de la Petite Italie où a été localisé une ferme fortifiée.

Au Moyen-âge, les ordres militaires et religieux ont aussi marqué le territoire et les milieux forestiers durant la longue période de leur présence en Champagne. Le Parc contribue à rassembler les traces de ce passé historique prédominantes en forêt : le parcellaire, le bâti, les usages et les noms de lieux.



Source photo : ©PnrFO

Depuis 1998, l'association des Amis du Parc concourt à la localisation des arbres remarquables situés sur le territoire. Une base de données datant de 2014 reprend leur localisation, leur essence et les observations ou remarques concernant leur intérêt. De même, une base de localisation des arbres têtards du Parc est renseignée depuis 2011. Des projets au sujet de la valorisation de ce patrimoine naturel sont prévus au titre de la CFT.

iii · La chasse

Sur le territoire du PnrFO, la chasse est gérée par des sociétés de chasse en forêt privée et par l'ONF en forêt publique qui loue à des adjudicataires et sociétés de chasse. La chasse et la sylviculture peuvent être perçues par les forestiers comme des activités économiques concurrentes. Or c'est bien **la cohésion entre ces deux activités qui garantit l'équilibre sylvo-cynégétique et des activités moins à risque pour les utilisateurs et propriétaires**. Le dialogue entre acteurs peut s'avérer compliqué, c'est pourquoi ce sujet est abordé dans la CFT afin de conforter les liens qui existent déjà au sein du Parc (grâce au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de l'Orient). Diverses actions sont mises en place depuis de nombreuses années avec les chasseurs et les forestiers afin de rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique indispensable pour assurer la pérennité des forêts.

Le Groupement d'Intérêt cynégétique du massif de l'Orient :

Le GIC de l'Orient regroupe les **détenteurs du droit de chasse de 16 communes**. Il a été créé en juillet 1985 sous la forme d'une association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Le GIC a pour objectif de :

- développer la concertation entre les détenteurs de droit de chasse ;
- promouvoir des règles communes de gestion quantitative et qualitative des espèces animales sauvages ;
- étudier les modes et méthodes de chasse les plus aptes à permettre la mise en œuvre de ces règles, ainsi que les projets d'aménagement des territoires de chasse ;
- défendre les intérêts de ses membres en fonction des objectifs de l'association devant la Commission Départementale de Plan de chasse, le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou tout autre organisme de remplacement.

L'objectif principal de l'association est de créer une alliance entre chasses voisines indépendantes, concrétisée par une gestion commune se prolongeant dans le temps, sans empiéter sur les droits et prérogatives de l'Office National des Forêts, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB ex Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)), de la Fédération Départementale des Chasseurs, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ni des conseils municipaux concernés, ni des titulaires de droit de chasse, ni des propriétaires.

L'association se compose de membres de droit (FDC10, Direction départementale des Territoires (DDT), ONF, CNPF, Chambre d'Agriculture), de membres titulaires du droit de chasse, de membres propriétaires des terrains inclus dans la zone du groupement et, à titre consultatif, du président du PnrFO et du lieutenant de louveterie du secteur.

Le plan de chasse :



Source photo : ©FDC10

Le plan de chasse est un document qui est adressé tous les ans par le propriétaire ou le détenteur du droit de chasse au président de la Fédération Départementale des chasseurs ou au représentant de l'ONF du département pour les forêts qui relèvent du régime forestier. **Toutes les espèces de gibiers peuvent être soumises à un plan de chasse.** Il est obligatoire pour les ongulés sauvages et peut être décidé par le préfet sur demande du président de la FDC10 lorsqu'il s'agit du lièvre, faisan, perdrix grise et sanglier. La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage propose au préfet via la DDT le prélèvement maximum et minimum par espèces selon les territoires. **Le cadre départemental du plan de chasse relève donc de la compétence du préfet.** Ce document a pour objectif de fixer les effectifs de population à prélever durant une saison de chasse et sur un territoire déterminé et de participer au financement des dégâts de gibier. C'est le président de la Fédération départementale qui précise le nombre minimal et maximal de prélèvements autorisés afin de participer à une gestion équilibrée des animaux et des cultures agricoles ou forestières. A défaut, des pénalités sont prévues. Chaque détenteur retire et paie les bracelets auprès de la FDC10 ce qui contribue à l'indemnisation des dégâts commis par le grand gibier.

Équilibre agro-sylvo-cynégétique :

D'après l'article L425-4 du code de l'environnement, « *L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatible, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés.* »⁴⁸.

L'équilibre sylvo-cynégétique se définit comme « *permettant une régénération naturelle et artificielle d'essences adaptées aux stations et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, sans protection. L'obtention de l'équilibre passe par une sylviculture permettant d'améliorer la capacité d'accueil des massifs forestiers et surtout par l'attribution et la réalisation des plans de chasse* »⁴⁹.

⁴⁸ Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029595751/

⁴⁹ Source : Orientations régionales forestières de Lorraine, 2012

Les chasseurs sont ainsi les acteurs de la régulation des populations de faune sauvage chassable. Pour évaluer cet équilibre sur le territoire du Parc et suivre les populations d'animaux, plusieurs indices de changement écologique sont mis en place :

- Indice sur l'état de la population par les chasseurs (poids des animaux) ;
- Indice de consommation (IC) tous les deux ans sur 300 placettes par le CNPF et l'ONF ;
- Indice d'estimation de la population, Indice Kilométrique (IKA) chevreuil par l'ONF tous les deux ans en collaboration avec les chasseurs.

Ces indicateurs et les observations des forestiers sur le terrain confirment ou non le déséquilibre induit par les dégâts de gibiers. Ces dégâts ont un impact non négligeable sur la régénération des peuplements. On peut les observer sur les semis sensibles à l'abroustissement, la consommation de graines, l'écorçage ou au frottis (Tableau 12).

Espèce	Type de dégâts possibles	Incidences écologiques	Étendue géographique
Cerf élaphe <i>(Cervus elaphus)</i> 	Abroustissement des plants et semis, écorçage des résineux (épicéas) ou des feuillus (hêtres)	Substitution d'essences, par exemple du hêtre moins affecté au stade de semis, par rapport aux feuillus Impacts indirects sur la capacité d'adaptation au changement climatique ⁵¹ .	Sur toute l'aire colonisée par le Cerf (généralement autour des grands massifs)
Chevreuil <i>(Capreolus capreolus)</i> 	Abroustissement des plants et semis, frottis sur jeunes sujets	Diminution de la diversité spécifique liée à la consommation préférentielle très nette de certaines espèces ligneuses ou semi-ligneuses par rapport à d'autres	Sur toute la région Grand Est, très abondant en plaine
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>) 	Dérèglement de plants, destruction de clôtures, prédation sur l'avifaune nichant au sol – Pouillot siffleur, Bécasse, ... Dégradation des sommières enherbées, milieux agricoles riverains et naturels	Impacts indirects sur la faune remarquable (modification, voire raréfaction du couvert arbustif impactant l'habitat de certaines espèces) Impacts directs sur la faune	Forte expansion sur toute la région Grand Est
Lagomorphes <i>(lièvres, lapins...)</i> 	Destruction du collet des plants et semis	Incidences plus faibles	Localisée

Tableau 12 : Problématique de l'équilibre forêt-gibier par espèce (Source : Rapport environnemental PRFB GE, CEREMA, Mars 2019)

⁵⁰ Schubnel V., Renouveau de diagnostic de l'impact des cervidés sur l'avenir des peuplements – Base de travail pour la gestion, ONCFS, 2016, 54p

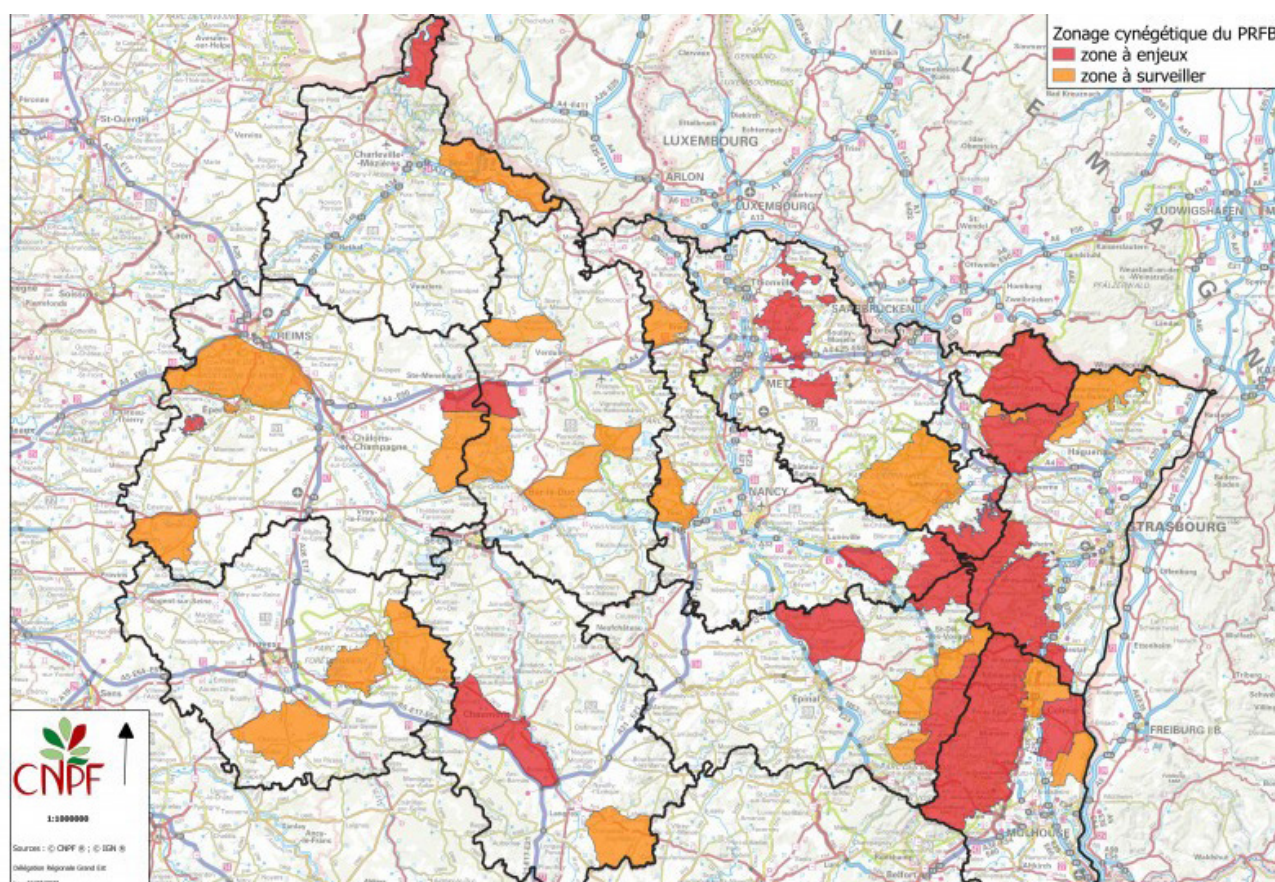
⁵¹ Le hêtre peu appétant pour la grande faune est très représenté dans les régénérations forestières, alors que cette espèce fait partie des espèces relativement sensibles aux effets des changements globaux (groupe des espèces à tolérance faible à moyenne à la sécheresse). Source : Le livre blanc pour un équilibre Faune Flore en Alsace, CNPF, Septembre 2015.

Les enjeux liés à la problématique de l'équilibre sylvo-cynégétique sont prioritaires en Champagne crayeuse et en Champagne humide. Il est essentiel de retrouver un niveau d'équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des peuplements forestiers et d'assurer la diversité de ces peuplements et des milieux naturels protégés et/ou inventoriés. Les voies de restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique sont de deux ordres⁵⁰ :

- par le contrôle des populations via le plan de chasse et l'augmentation des niveaux de tirs, notamment des femelles ;
- par la gestion de l'habitat pour diminuer les paramètres propices à de meilleures conditions d'accueil des espèces aux effectifs trop importants.

Les gestionnaires doivent alors prévoir des clôtures, ce qui augmente le prix de la régénération, qu'elle soit naturelle ou artificielle. Cela pose aussi des problèmes de circulation des animaux (concentrations à certains endroits).

Concernant les cervidés, le massif de la Forêt d'Orient est une zone à surveiller identifiée par le PRFB à titre d'équilibre sylvo-cynégétique (Carte 21). Ces chiffres ne prennent pas en compte le sanglier dans la définition des massifs à surdensités illustrés ci-après. Or les sangliers sont présents en très grand nombre dans les forêts du territoire et ont un fort impact en matière économique et écologique (Tableau 12). La question des dégâts induits par les sangliers se pose également dans les milieux agricoles, et de manière très aigue pour ce qui concerne cette espèce. Plus largement, c'est la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique qu'il faut prendre en compte (article L425-4 du code de l'environnement).



Carte 21 : Carte régionale des zones à enjeux identifiées au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique
(Source : « Accord régional sur les zones à enjeux » CNPF, 2018).

Un schéma départemental de gestion cynégétique visant entre autres à améliorer le déséquilibre a été rédigé par la Fédération des Chasseurs et approuvé par le préfet de l'Aube pour la période 2018-2024.

Les populations d'ongulés sauvages et les prélèvements :

Les populations d'ongulés sauvages font l'objet de prélèvements ou d'opérations de battue de décantonement sur des sites particuliers tels que la RNNFO afin de diminuer les populations de sangliers et de pousser les animaux dans les chasses périphériques. Les objectifs de ce suivi sont d'une part d'évaluer les peuplements sur la réserve et d'autre part de mesurer l'effet des mesures de gestion sur ces populations. **Entre 2008 et 2018, (sans compter les résultats 2017-2018 car les traques ont été partielles), ce sont 181 sangliers qui se dispersent en moyenne par année et ne sont pas retrouvés sur la réserve fin janvier. En moyenne 55 sangliers sont abattus chaque année.** Cependant, d'une année sur l'autre les **variations sont importantes. Le nombre de cervidés observés reste plus important en novembre qu'en janvier.** Les battues de décantonement restent relativement efficaces. Ces taux de prélèvement et de décantonement sont nécessaires pour contribuer au retour de l'équilibre sylvo-cynégétique sur la réserve mais aussi des massifs alentours.

Les déchets de venaison :

La réglementation européenne (n°1069/2009) prévoit une dérogation à l'interdiction générale d'abandon des déchets, considérant que les sous-produits de gibier peuvent ne pas être récupérés et laissés sur place, « *dès lors que les chasseurs appliquent de bonnes pratiques cynégétiques* »⁵².

En pratique, il y a trois solutions :

- Abandon des viscères sur le lieu de chasse : ne concerne que les faibles prélèvements par jour de chasse. Les animaux sont alors éviscérés en forêt dès la fin de l'action de chasse ou à la cabane de chasse. Il faut que ces déchets soient abandonnés dans une zone non fréquentée par le public et loin des cours d'eau. Ils seront ainsi recyclés par les « équarisseurs » naturels de la forêt (animaux...) ;
- La voie des déchets ménagers ne concerne que les déchets découlant de la fin d'une préparation à domicile. Leur quantité doit être raisonnable ;
- L'enfouissement : solution privilégiée lorsque le tableau annuel se situe entre 40 et 100 animaux. Cette méthode consiste à creuser une fosse pour y mettre les déchets. Cette fosse doit être loin des chemins de randonnées et ne doit pas être accessible au public. Il existe des normes pour ce type de solution (pente <7%, hors périmètre de protection des eaux potables, recouvrir à chaque fois ces déchets de chaux vive ou de terre, empêcher l'accès de la fosse à des animaux...).

Dans le premier cas, cela pose des problèmes sociaux si des promeneurs rencontrent les déchets sur leur chemin, mais également des problèmes sanitaires. En effet, l'actualité de la peste porcine africaine remet en cause ces habitudes.

Actuellement, plusieurs territoires mettent en place un système de collecte et d'équarrissage pour les tableaux les plus importants. Il repose sur un accord entre les sociétés de chasse et une société d'équarrissage, une bonne organisation et un investissement financier. Cette méthode représente un coût non négligeable, puisqu'il faut investir dans des bennes de collectes, voire des congélateurs et couvrir le coût de fonctionnement du ramassage. A ce titre, une action a été lancée sur territoire du PnrFO mais a été classée sans suite jusqu'à aujourd'hui.

⁵² Source : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:300:0001:0033:FR:PDF>

iv · La conciliation des usages en forêt

Ainsi, en plus des activités sylvicoles, de multiples loisirs sont pratiqués en forêt où de nombreux usagers se croisent : les randonneurs, les sylviculteurs, les exploitants, les vététistes, les cavaliers, les chasseurs, cueilleurs de muguet et de champignons... Ces usages ne sont pas toujours compatibles et sont parfois sources de nuisances et de dégradations pour le milieu forestier : braconnage, cueillette quasi-professionnelle, passages de véhicules motorisés... Le désaccord sur la circulation dû à un manque d'information est le plus souvent à l'origine de ces discordes. Un grand nombre d'usagers n'a pas conscience de la répartition des propriétés publiques/privées forestières ni des difficultés d'organiser leur accueil dans ce milieu particulier. Sous certains aspects, la forêt peut apparaître comme un bien public (de droit privé), mais elle n'est pas un « bien collectif ou bien commun » en soi. **Les propriétaires privés sont libres d'ouvrir ou non leur(s) propriété(s) au public.** La majorité d'entre eux laissent l'accès libre à leur bois par tolérance. Mais comme toute tolérance, elle ne perdure que tant que chacun fait preuve de bonne volonté et de modération. Chaque usager est tenu de respecter les lieux, la faune et la flore.

Lors des périodes de chasse qui s'étalent entre mi-octobre et mars, l'accès à la forêt peut être limité et cela est aussi source de conflits et de problèmes de sécurité. Sur le territoire du Parc, les chasseurs s'appliquent à informer de leur présence par des panneaux aux entrées des forêts publiques. Un calendrier « chasse et promenade au bois », fruit d'un partenariat entre le PnrFO et l'ONF avec les dates de chasse selon les zones, est disponible sur le site internet du PnrFO et en version papier à la Maison du Parc. La non-disponibilité de ces informations pour une partie des boisements publics, des chemins publics à proximité immédiate de chasses privées, et des bois privés est une problématique à traiter pour assurer la bonne information du public à des fins de sécurité et de « bon partage » de l'usage de la forêt.

De même, les sylviculteurs et exploitants sont parfois mal acceptés par les promeneurs, car les coupes sont mal perçues du fait d'une méconnaissance du milieu et des utilisations de la ressource bois. Aussi, il est important de communiquer sur la gestion forestière et l'exploitation sur les sentiers de randonnées fortement fréquentés. Il est également essentiel de prévenir les promeneurs d'éventuels travaux qui pourraient les empêcher de circuler sur les circuits balisés en toute sécurité, et informer la Maison du Parc qui y dirige les promeneurs.



Source photos : ©PnrFO

II · LE PLAN D' ACTIONS

1

LES ENJEUX

Lors de la préfiguration de la CFT en 2016, des pistes d'enjeux avaient été proposées lors des groupes de travail et des COPIL. En 2018, ces derniers ont été remis à jour pour s'accorder au mieux avec les attentes des acteurs de la filière forêt-bois et à l'évolution du territoire du Parc.

Au cours des différents groupes de travail et réunions techniques, les partenaires ont insisté sur la création d'une identité « forêt » qui ne pourra se faire que par une communication forte afin que le grand public s'approprie la forêt.

i · Insuffler une identité «Forêt» dans le PNRFO

Aujourd'hui, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est connu pour ses lacs tant au niveau touristique que naturaliste et très peu pour la richesse de ses forêts. La forêt est pourtant un élément indispensable pour l'économie, la biodiversité, le paysage et le tourisme ; il est donc important de créer une identité « forêt » sur le territoire et valoriser ce patrimoine.

ii · Promouvoir et valoriser la filière bois

La filière bois du territoire offre un grand potentiel et ses acteurs en activité sont bien implantés. Certains sont parfois confrontés à un manque de coordination. Les professionnels souhaitent communiquer davantage sur leurs activités afin de mieux valoriser leur travail et les produits forestiers. Cet objectif a également pour but de mieux connaître les entreprises de deuxième transformation, qui semblent plus fragiles, et de les accompagner en cas de besoins.

iii · Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt

La forêt est un milieu qui accueille de nombreuses activités telles que la sylviculture, la chasse, la randonnée et autres activités de plein air..., mais qui constitue également un écosystème fragile et important pour la biodiversité. Il est donc nécessaire de partager l'espace au mieux, mais aussi d'informer les différents usagers profitant de cet espace naturel.

iv · Mettre en œuvre des actions expérimentales

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires propices à l'expérimentation grâce à la diversité d'acteurs impliqués dans le territoire. Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, il est important d'en tenir compte puisque les forêts sont peu étudiées localement, que ce soit au niveau historique, du changement climatique, de la biodiversité...



LES OBJECTIFS

Enjeux	Code	Objectifs
Insuffler une identité « Forêt » dans le PnrFO	1.1	Impliquer les élus dans la CFT
	1.2	Impliquer les acteurs du territoire
	1.3	Communiquer auprès du grand public
	1.4	Dynamiser la formation (étudiants, acteurs, élus)
Promouvoir et valoriser la filière bois	2.1	Réaliser un diagnostic et mettre en réseau la filière bois
	2.2	Valoriser les professionnels du territoire
	2.3	Encourager les circuits courts
	2.4	Accompagner la filière bois-énergie
	2.5	Diagnostiquer et améliorer la desserte forestière en tenant compte des enjeux environnementaux
Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt	3.1	Sensibiliser les usagers et concilier les usages
	3.2	Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt
	3.3	Valoriser le potentiel touristique de la forêt
	3.4	Favoriser gestion durable et la connectivité écologique des espaces forestiers
Mettre en œuvre des actions expérimentales	4.1	Développer les connaissances écologiques et historiques de la forêt
	4.2	Favoriser la concertation sur les questions cynégétiques et améliorer la récupération des déchets de venaison sur le territoire
	4.3	Initier une manifestation annuelle sur la forêt
	4.4	Mettre en place des expérimentations sylvicoles pour faire face aux changements climatiques

Code couleur : Animation de la CFT, économie forestière et expérimentations, biodiversité, accueil du public

Tableau 13 : Tableau des enjeux et des objectifs.



LES ACTIONS

Dans les tableaux ci-dessous sont présentés les actions en fonction des sujets traités par les groupes de travail thématiques, c'est-à-dire l'animation de la CFT, l'économie forestière et l'expérimentation, l'environnement et l'accueil du public.

Dans la dernière colonne sont précisés les enjeux auxquels répondent les actions.

1- Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO							Numéro et titre de la fiche action	
Priorisation	I							
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO							
Objectifs	1.1 Impliquer les élus dans la CFT 1.3 Communiquer auprès du grand public							
Contexte et motifs	La réussite de la CFT repose en grande partie sur l'animation. Celle-ci permet d'impulser les actions et de maintenir un dialogue entre les partenaires.							
Objectifs opérationnels	Intégrer les enjeux de la CFT dans le travail des autres agents Soutenir les partenaires pour la mobilisation de moyens pour la mise en œuvre des actions							
Description de l'action	1. Pourvoir un poste d'animation (1/2 ETP) de la Charte Forestière de Territoire sur 3 ans 2. Présenter l'avancement des actions de la CFT lors des bureaux et comités syndicaux, de la commission agriculture et forêt. 3. Organiser des comités de suivi de la CFT pour suivre et valoriser les actions réalisées						Détail des sous-actions	
Partenaires								
Indicateurs de réalisation de l'action	Occupation du poste de « Chargé.e de mission forêt » pour 3 ans							
Descriptif								
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Financier	2021	2022	2023		
Poste pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire sur 3 ans	PnrFO	22 500€ x 3	Pnrfo, UE					
Présenter l'avancement des actions de la CFT lors des bureaux et comités syndicaux, de la commission agriculture et forêt	PnrFO							
Organiser des comités de suivi de la CFT pour suivre et valoriser les actions réalisées	PnrFO	Collations 50€/an	Région Grand Est					
Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)								
	Coût		Financier					
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE		Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					X	
	5	1125€						
Dépenses diverses		150€					X	
Animation et communication								
Etudes								
Temps partenaire	Nb	Total						
Non financé								
Total finançable								
TOTAL (hors temps d'animation)	150€							
Investissement (chiffres pour 3 ans)								
	Coût		Financier					
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE		Parc
Dépenses diverses	€							
Animation et communication	€							
Etudes								
Non financé								
Total finançable								
TOTAL (hors temps d'animation)								

i - Animation de la CFT

N°	Actions	Sous-Actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Codes enjeux
1	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	- Pourvoir un poste d'animation (1/2 ETP) de la Charte Forestière de Territoire sur 3 ans - Présenter l'avancement des actions de la CFT lors des bureaux et comités syndicaux, de la commission environnement - Organiser des comités de suivi de la CFT pour suivre et valoriser les actions réalisées (1/ an)	PnrFO	1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 3.1, 3.2
2	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	- Proposer une journée annuelle de martelage avec les élus du Parc et d'autres acteurs du territoire (1/an) - Informier et former les élus, les gestionnaires et les propriétaires à la richesse naturelle du territoire via des tournées de terrain thématiques (1 thème par an) - Créer un point d'information du public autour de la forêt et la filière bois dans la future Maison du Parc (ou ailleurs en fonction du projet) - Mettre en valeur la forêt via des publications dans la presse et divers outils de communication du PnrFO - Soutenir l'utilisation du bois dans le mobilier, la construction et la rénovation en communiquant sur le projet concerné et la valorisation du patrimoine	PnrFO, COFOR10	1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 3.1, 3.2
3	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois	- Réaliser une enquête pour connaître l'intérêt pour les chaufferies bois des communes et autres structures du territoire - Diffuser de la documentation sur les chaufferies bois - Organiser des visites des dispositifs liés au bois énergie (du chantier d'exploitation à la chaufferie bois)	COFOR10	1.4, 2.5
4	Mettre en place un projet LIDAR	Réaliser une couverture LIDAR sur 2 sites historiques et forestiers du PnrFO	PnrFO	4.1
5	Organiser des concours Sylvotrophées	- Initier un concours Sylvotrophée au PnrFO et contribuer à une opération des Parcs du Grand Est - Lancer une réflexion sur des Eco-trophées pour récompenser les acteurs de la première et seconde transformation du bois	PnrFO	1.2, 2.2
6	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	- Faire un état des lieux des données existantes sur le milieu forestier, la ressource bois et les populations d'ongulés sauvages avec les partenaires et l'actualiser - Mettre à jour la cartographie des peupleraies et des forêts alluviales - Mettre en place des inventaires selon les besoins en données supplémentaires - Réaliser un état des lieux des potentiels marchés de niches dans et à proximité du territoire (par enquête auprès des artisans) - Faire une analyse historique et prospective des ongulés sauvages en Forêt d'Orient - Faire une analyse des impacts sociaux économiques des ongulés en forêt et organiser des suivis - Mettre à disposition des partenaires une base de données thématiques et la mettre à jour régulièrement	PnrFO, ONF, CNPF	2.1, 4.4

ii - Économie forestière et expérimentations

N°	Actions	Sous-Actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Codes enjeux
7	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	• Mettre en place des «parcelles vitrines» de la gestion sylvicole et les suivre • Accompagner la mise en place d'une bourse d'échanges fonciers • Accompagner le projet InterParcs Grand Est « Bois et matériaux biosourcés » • Intégrer un annuaire des artisans du bois dans le Guide Architectural et Paysager (GAP)	PnrFO	2.1, 2.2, 2.3, 3.1
8	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	• Faire l'état des lieux de ce qui existe sur le territoire en termes de routes, places de dépôts, places de retournements • Mettre en évidence les zones à enjeux écologiques à préserver • Faire un état des lieux de la réglementation concernant les routes forestières et intégrer les améliorations à réaliser dans le schéma de desserte • Participer à la planification des travaux pour la création d'équipements appropriés et intégrés (collaboration forêt privée/publique)	PnrFO	2.5
9	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	• Créer et imprimer un guide de bonnes pratiques de l'affouage permettant de positionner les particuliers comme acteur de la gestion forestière • Lien entre affouage et gestion forestière • Lubrifiants écocertifiés • Respect des dessertes • Rappel de la législation privée/publique (le terme affouage désigne uniquement l'exploitation en forêt communale) • Organiser des formations/journées techniques pour diffuser et rappeler les bonnes pratiques • Diffuser la plaquette des bonnes pratiques • Communiquer dans les bulletins municipaux • Distribuer en mairie aux affouagistes avec le contrat d'affouage	PnrFO, COFOR10	1.4, 2.3, 2.4, 3.1
10	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global	• Participer au comité de pilotage des expérimentations de migration assistée dans les Pnr pilotes et compiler les résultats des projets similaires sur le territoire du PnrFO (îlots d'avenir, parcelles RENECOFOR, ...) • Élaborer un système de suivi comparatif des habitats forestiers sur les parcelles du Conservatoire du littoral (divers traitements) avec les parcelles forestières de la RNNFO (Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF))	PnrFO, ONF, CNPF	1.1, 1.2, 3.2, 4.4

N°	Actions	Sous-Actions	Maitre d'ouvrage pressenti	Codes enjeux
11	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	• Mettre à jour régulièrement la page « forêt » sur le site internet du Parc afin de présenter la multifonctionnalité de la forêt • Diffuser à l'accueil de la Maison du Parc et sur les canaux de communication du Parc les informations relatives aux chantiers et à la chasse sur les sentiers de randonnées • Participer à la création de supports/médias touristiques Parc pour sensibiliser à la protection de la biodiversité • Diffuser un guide des « droits et des devoirs en forêt » • Proposer des sorties grand-public en forêt (fête des mares, journées du patrimoine, journée internationale de la forêt, etc.) • Mettre en valeur les métiers d'artisanat du bois via des interviews ou podcasts consultables sur la page forêt du site internet du Parc • Participer à l'organisation d'une manifestation sportive nature sur le territoire (Type « Trail du Parc »)	PnrFO	1.1, 1.3, 2.2, 3.1, 3.2, 4.3
12	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	• Participer à la mise en place d'un programme d'animation nature en lien avec l'Education nationale, le chargé de mission EEDD du PnrFO et les Parcs du Grand Est • Participer aux événements liés à l'environnement et au développement durable au sein des écoles (via des interventions) • Mettre en place des projets de gestion/d'exploitation forestière et d'agroforesterie et des chantiers (ex : RNR) avec les centres de formation à la foresterie • Constituer un groupe technique avec les acteurs souhaitant s'impliquer dans la formation d'étudiants dans le domaine de la forêt et les écoles forestières • Réaliser et actualiser une liste de projets réalisables avec différents partenaires à destination des centres de formation à la foresterie • Organiser des cafés-débats/conférences avec les étudiants forestiers sur les thématiques d'actualité	PnrFO	1.4, 2.2, 3.2
13	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	• Mettre à jour la base données réalisée par le Parc et les Amis du Parc • Mettre en place un sentier permettant de visiter certains arbres et communiquer sur ce sentier • Veillez à la protection physique via des barrières des arbres mis en valeur • Protéger au niveau législatif les arbres recensés via A.R.B.R.E. et les PLU • Replanter les arbres connus qui ont disparu (ex : chêne de l'Éperon et chêne de la Plaine)	Les Amis du Parc	3.3

N°	Actions	Sous-Actions	Maitre d'ouvrage présenté	Codes enjeux
14	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	• Agréger les données de milieux humides forestiers (marais, mares, rus) • Restaurer les mares pédagogiques existantes et facilement accessibles (ex : mare du Temple) • Accompagner les Communes pour la mise en valeur des mares pédagogiques existantes • Ajouter une annexe technique sur la gestion forestière dans le guide de bonnes pratiques de gestion en zones humides • Accompagner une popiculture raisonnée via la formation des gestionnaires et des propriétaires et la publication d'un document (ajouter une annexe technique au guide de gestion des zones humides)	PnrFO	3.2, 4.1, 4.4
15	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	• Sensibiliser à l'intérêt paysager, écologique et économique des haies et bosquets (TVB) et encourager les plantations • Intégrer les boisements de la Champagne crayeuse dans les documents d'urbanisme/PLU • Créer une banque de plants locaux à disposition des collectivités et associations (plants issus de parcelles avant travaux d'éclaircies, dépressages) certifiés « Végétal local »	PnrFO	3.1, 3.2, 4.1
16	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	• Signer la convention d'application PnrFO – RTE • Prolonger ou renouveler les conventions opérationnelles sur et hors sites Natura 2000 • Lancer 3 chantiers pilotes pour un test de broyage avec export des végétaux	PnrFO, RTE	1.2, 2.2, 2.3, 2.4
17	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une « trame vieux bois »	• Réaliser un guide de gestion raisonnée sur le thème de la biodiversité en collaboration avec les gestionnaires à destination des propriétaires • Élaborer le système de PSE ilots de senescence pour déployer la trame vieux bois en forêt privée • Suivre la mise en œuvre de la trame vieux bois en forêt publique dans la révision des plans d'aménagement forestiers • Piloter et coordonner la trame vieux bois dans les massifs forestiers de la Forêt d'Orient	PnrFO	1.3, 3.1, 3.2, 4.1, 4.4
18	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	• Élaborer un plan de collecte et d'élimination des déchets • Éditer et diffuser un guide de bonnes pratiques pour la gestion des déchets de venaison	PnrFO, FDC10	4.2

IV - TABLEAUX RÉCAPITULATIFS



PARTENAIRES

N° Action	Actions	Partenaires
1	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	
2	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	COFOR10, CNPF, ONF, Lycées forestiers, professionnels
3	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois	ONF, CRPF, DRAC, IGN, Universités, Pnrs du Grand Est
4	Mettre en place un projet LIDAR	Région Grand Est, PNR GE, ONF, CNPF, DRAC, Universités
5	Organiser des concours SylvoTrophée	COFOR10, ONF, CNPF, Pnrs Grand Est, FIBOIS, MaForêt
6	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	CNPF, ONF, Professionnels, COFOR10, FRANSYLVA Aube, FDC10, GIC, OFB, État, Communes, Chambre d'Agriculture de l'Aube
7	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	CNPF, ONF, professionnels, COFOR10, FRANSYLVA Aube, ALAP urbanisme architecture paysage
8	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	FRANSYLVA Aube, ONF, COFOR10, CNPF, SIGF
9	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	ONF, CRPF, COFOR10, FRANSYLVA Aube, SIGF
10	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global	ONF, CNPF, FRANSYLVA Aube, Pnrs Grand Est, Conservatoire du littoral, professionnels filière bois et tourisme
11	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	Ensemble des acteurs de la forêt et du bois en lien avec le territoire
12	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	ONF, CRPF, professionnels de la forêt et du bois, les Parcs du Grand Est, COFOR10
13	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	Les Amis du Parc, ONF, Communes
14	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	ONF, propriétaires privés, CENCA, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture de l'Aube
15	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	COFOR10, ONF, CNPF, Fédération des chasseurs, Communes, pépinières certifiées « Végétal local »
16	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	RTE, ONF, CNPF, GIC, CENCA, éleveurs, agriculteurs, horticulteurs, viticulteurs
17	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une « trame vieux bois »	ONF, CRPF, Agence de l'eau
18	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	Sociétés de chasse, FDC10, GIC

Code couleur : Animation de la CFT, économie forestière et expérimentations, biodiversité, accueil du public



CHIFFRAGE INTERVENTION PARTENAIRE EN FONCTION DES ACTIONS

N°	Intitulé de l'action	Partenaire	Nombre de jours	Montant	Description
2	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	COFOR	3	1 200 €	Préparation et participation à la journée de martelage "élus du Parc"
		ONF	18	7 200 €	
8	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	CRPF	15	6 000 €	5 jours d'appui pour stagiaire et 10 jours expert pour la réalisation du schéma de desserte
		ONF	5	2 000 €	5 jours d'expert pour la réalisation du schéma
9	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	ONF	6	2 400 €	Aide à l'organisation de journées technique 1x/an et participation à la journée
		COFOR	10	4 000 €	Appui à la rédaction du guide et Aide à l'organisation de journées technique 1x/an et participation à la journée
13	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	ONF	4	1 600 €	Visite des arbres et aide à la décision pour les protections



COHÉRENCE ENJEUX/OBJECTIFS

Thématiques	Intitulé de l'action	Enjeux	Objectifs												Priorité				
			1 · Insuffler une identité forêt dans le PnrFO				2 · Promouvoir et valoriser la filière bois				3 · Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt					4 · Mettre en œuvre des actions expérimentales			
Animation de la CFT	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	I	X	X	X		X					X				4.1-Développer les connaissances écologiques et historiques de la forêt	4.2-Favoriser la concertation sur les questions cynégétiques et améliorer la récupération des déchets de venaison sur le territoire	4.3-Initier une manifestation annuelle sur la forêt	4.4-Mettre en place des expérimentations sylvicoles
	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	I	X	X		X						X							
	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois	II			X						X								
	Mettre en place un projet LIDAR	III														X			
	Organiser des concours SylvoTrophée	III				X		X											
	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	I					X												X
Économie forestière et expérimentations	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	I					X	X			X								
	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	I									X								
	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	II				X			X	X									
	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global	III											X						X
	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	II	X	X				X				X	X					X	
Accueil du public	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	II				X		X				X							
	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	III												X					
	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	I											X			X			X
Biodiversité	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	II										X	X			X			
	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	II						X											
	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une « trame vieux bois »	II										X	X			X			X
	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	II															X		

N°	Intitulé de l'action	Publics cibles						Type d'action principal			
		Élus	Gestionnaires forestiers	Grand public	Entreprises	Propriétaires privés	Écoles	Réfléchir	Valoriser	Agir	
1	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrfO									0	
2	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	X		X				0	0		
3	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois	X						0	0	0	
4	Mettre en place un projet LIDAR	X	X	X				0	0	0	
5	Organiser des concours SylvoTrophée	X	X	X		X			0	0	
6	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	X	X	X	X	X		0		0	
7	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	X	X		X	X			0	0	
8	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrfO	X	X		X	X			0	0	
9	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	X	X		X				0	0	
10	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global		X			X		0		0	
11	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	X		X			X		0	0	
12	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	X					X	0		0	
13	Valoriser les arbres remarquables du PnrfO	X	X	X		X	X		0	0	
14	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	X	X	X		X			0	0	
15	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	X		X	X	X	X	0		0	
16	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	X	X	X	X	X			0	0	
17	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une « trame vieux bois »	X	X		X	X		0		0	
18	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	X	X			X		0		0	



CHIFFRAGE DES ACTIONS

Thématiques	Intitulé de l'action	N°	Priorité	Année 1		Année 2		Année 3		Nombre de jours par action	Budget par action
				Animation	Estimation coût	Animation	Estimation coût	Animation	Estimation coût		
Animation de la CFT	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	1	I	2	22 551	1	22 551	2	22 551	5	67 652
	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	2	I	8	3 121	10,5	3 443	15	5 443	33,5	12 007
	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chauffage bois	3	II	1,5	0	12,5	541	3	365	17	906
	Mettre en place un projet LIDAR	4	III	1	12 204	0,5	0	0	0	1,5	12 204
	Organiser des concours Sylvotrophée	5	III	3	0	7	2 325	7,5	2 325	17,5	4 650
	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	6	I	23,5	616	18	3 500	11,5	3 500	53	7 616
Economie forestière et expérimentations	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	7	I	5,5	12 498	21	7 500	5	15 300	31,5	35 298
	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	8	I	14	25 100	13	3 500	34	7 500	61	36 100
	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûche-rons non professionnels	9	II	5	3 633	4	2 273	4	1 921	13	7 828
	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global	10	III	3	0	2	0	7	0	12	0
Accueil du public	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	11	II	11,5	562	20,5	2562	19	5769	51	8 893
	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	12	II	4,5	2543	18	1543	15	1543	37,5	5 628
	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	13	III	3	75	1	0	11	7 300	15	7 375
Biodiversité	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	14	I	7	7 000	22	352	14	9 953	43	17 305
	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	15	II	5	0	7	0	7	100	19	100
	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	16	II	7	22 000	6	22 000	4	22 000	17	66 000
	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une "trame vieux bois"	17	II	2	0	8,5	0	8	41 560	18,5	41 560
	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	18	III	0	0	5	0	8	1 400	13	1 400

Thématiques	Actions	Indicateur de réalisation
Animation de la CFT	Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	Présence d'un.e chargé.e de mission recruté.e pour 3 ans
		Participation aux actions du Parc en lien avec les différents services
	Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et aux élus	Nombre de journées de martelages organisées et nombre de personnes présentes
		Création d'un lieu d'accueil à la Maison du Parc
		Nombre de rencontres organisées pour les professionnels, grand public, étudiants
	Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois	Conception et diffusion du guide
		Nombre d'élus ayant bénéficié des visites bois-énergie et nombre de visites effectuées
	Mettre en place un projet LIDAR	Surface couverte par l'analyse Lidar
	Organiser des concours SylvoTrophée	Réalisation d'un SylvoTrophée
		Nombre de participants
	Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	Centralisation et partage des données entre partenaires (nombre de conventions d'échange de données)
		Liste exhaustive des acteurs de première et seconde transformation
		Mise en place des volets « forêt-bois » et « gestion des habitats et ongulés sauvages » dans l'observatoire du territoire
Economie forestière et expérimentations	Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local	Nombre de parcelles vitrines installées sur le territoire
		Nombre de transactions réalisées via la bourse d'échanges fonciers
		Lancement des 2 appels d'offre « Bois et matériaux biosourcés »
		Rédition du GAP avec annuaire des artisans du bois
	Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	Réalisation du schéma de desserte
		Planification et réalisation des travaux selon un calendrier
		Meilleures connaissances des sommières du territoire
		Mise à jour des connaissances réglementaires sur la desserte forestière et assurer une vieille
	Créer et diffuser un guide de bonnes pratiques à destination des affouagistes et bûcherons non professionnels	Création du guide de bonnes pratiques
		Nombre de guides distribués
		Nombre de personnes sensibilisées au cours des journées techniques
	Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global	Participation au comité de pilotage et aux 14 réunions prévues
		Participation aux formations et aux journées d'échanges de Biodiv'Est
Accueil du public	Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes	Nombre de réunions organisées et nombre de personnes présentes
		Nombre d'articles diffusés
		Actualisation de la page « forêt » sur le site du PnrFO
		Diffusion du guide des « droits et des devoirs en forêt »
		Nombre d'interviewset/ou podcasts disponibles sur le site internet du Parc
		Organisation de manifestations sportives ou culturelles
		Nombre de sorties organisées
	Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	Nombre de journées organisées avec les écoles
		Nombre de projets menés avec les établissements forestiers
		Nombre de conférences/café-débats organisés
	Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	Actualisation de la base de données via l'observatoire du territoire
		Réalisation d'un sentier des arbres remarquables
		Protection juridique de certains arbres
Biodiversité	Encourager la restauration et la protection des milieux humides forestiers	Nombre de mares restaurées et mises en valeur
		Nombre de rencontres avec les communes concernées par l'implantation, l'exploitation et le renouvellement de peupleraies
		Réalisation d'un guide de bonnes pratiques
	Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	Nombre de plantations de haies réalisées
		Classement de boisement
		Nombre de conventions de partenariat et conventions opérationnelles
	Valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières	Nombre d'ETF engagés dans des pratiques vertueuses
		Contractualisation Natura 2000
		Publication d'un guide de gestion et nombre d'exemplaires distribués
	Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une « trame vieux bois »	Nombre de parcelles vitrines installées
		Surface couverte par des îlots de senescence, îlots de vieillissement, réserves, nombre d'arbre-habitat à l'hectare et arbres viellis (forêt publique et privée) – trame vieux bois
		Mise en place d'un plan opérationnel de ramassage des déchets
	Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES SITES ÉCOLOGIQUES

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF de type 1 en forêt sur le territoire du PnrFO

Nom	Surface (ha)
Anciennes carrières entre Bossancourt, Eclance et Arsonval	194,7
Bois des Astres et prairies humides au sud de Piney	129,8
Bois et clairières marécageuses de Champigny à Laubressel	92,3
Bois et prairies du Moriller et des Brousses entre Brévonnes et Blaincourt sur Aube	132,9
Bois sur grève alluviale de Beaulieu entre Juvanze et Jessains	70,7
Clairières marécageuses du Grand Canal, de la Carpière et de l'emprunt à Dosches	73,1
Gravières abandonnées au sud-est d'Unienville	38,2
Le bois des Dames à l'est d'Hampigny (Vallée de la Voire)	17,6
Les grands prés à Unienville	0,6
Les prés du Soucher à Brévonne	7,7
L'étang de Maurepaire à Piney	1,8
Marais de Bouy-Luxembourg	29,2
Marais et pelouses humides du Jard à Brienne le Château	66,2
Marécage de l'ancien étang de Pré Molle à Lusigny sur Barse	19,1
Pâture de Sacey, Marais et étangs du Gros Poncet et de la prise d'eau à Rouilly-Sacey	77,4
Pelouse et bois des brebis à Brienne la Vieille	32,8
Pelouses et anciennes carrières de Dosches et de Laubressel	4,2
Prairies de Champ Laurent et de Fontaine Chérue à l'ouest de Montreuil-sur-Barse	11,1
Prairies de Courteranges	3,0
Prairie de Lentilles (Vallée de la Voire)	17,8
Prairies de Montaulin	4,5
Prairies des vallées de la Barse et de la Boderonne entre Courteranges et Marolles-les-Bailly	1,7
Prairies d'Hampigny-Montmorency (Vallées de la Voire)	44,0
Prairie et bois à l'est et au sud de Mesnil-Saint-Père	32,3
Prairies et bois de la Vallée de la Barse de la Villeneuve-au-Chêne à Briel-sur-Barse	150,4
Prairies, bois et étangs du Grand Verdat et de Blumerais à l'Ouest d'Epothémont	3,0
Ravins boisés de l'Aube entre Mathaux et Brienne la Vieille	32,1
Réservoirs Seine (Lac d'Orient) et Aube (Lacs du Temple et Amance)	1434,7
Rives boisées du Canal de Yon à Pel et Der	25,9
Suite d'étangs depuis l'étang Prévot jusqu'à l'étang de la ville entre la Loge-aux-Chèvres et la Villeneuve-au-Chêne	100,1
Total général	2849,0

Tableau 2 : Liste des ZNIEFF de type 2 en forêt sur le territoire du PnrFO

Nom	Surface (ha)
Bois et pelouses des côteaux du Landion et de Champignol	0,8
Bois et prairies de la Vallée de l'Auzon entre Brévonnes, Piney et Molins-sur-Aube	199,8
Forêt domaniale de Val d'Ajou et camp militaire de Brienne le Château	592,6
Forêt et Lacs d'Orient	9264,6
Forêts des bas-Bois et autres milieux de Piney à Courteranges	2448,2
Prairies du bassin de la Voire	42,4
Vallée moyenne de l'Aube entre Bar-sur-Seine et Brienne-la-Vieille	359,2
Total général	12907,5

Tableau 3 : Liste des sites en ZPS en forêt sur le territoire du PnrFO

Nom	Surface de forêt (ha)
Barrois et forêt de Clairvaux	177,7
Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	23,5
Lacs de la forêt d'Orient	10298
Total général	10499,2

Tableau 4 : Liste des sites en ZSC en forêt sur le territoire du PnrFO

Nom	Surface de forêt (ha)
Camp militaire du bois d'Ajou	184,9
Carrières souterraines d'Arsonval	345
Forêt d'Orient	5912,6
Forêts et clairières des Bas-bois	2331,8
Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille	42
Prairies de Courteranges	40
Prairies de la Voire et de l'Héronne	42,2
Total général	8898,5

ANNEXE 2 : LES FICHES ACTIONS

1- Disposer de moyens humains pour animer la CFT au sein de l'équipe du PnrFO	
Priorisation	I
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO
Objectifs	1.1 Impliquer les élus dans la CFT 1.3 Communiquer auprès du grand public 1.4 Dynamiser la formation 2.2 Valoriser les professionnels du territoire 3.1 Sensibiliser les usagers et concilier les usages 3.2 Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt
Contexte et motifs	La réussite de la CFT repose en grande partie sur l'animation. Celle-ci permet d'impulser les actions et de maintenir un dialogue entre les partenaires. Il est important qu'il y ait un animateur durant la phase de mise en œuvre de la CFT afin d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage au gré des différentes actions, le suivi et l'évaluation de la CFT. Ce poste permettra d'accompagner les actions du Parc au nom de la forêt.
Objectifs opérationnels	Intégrer les enjeux de la CFT dans le travail des autres agents Soutenir les partenaires pour la mobilisation de moyens pour la mise en œuvre des actions Mener à bien le plan d'actions Participer aux autres actions du Parc pour la forêt
Description de l'action	1. Pourvoir un poste d'animation (1/2 ETP) de la Charte Forestière de Territoire sur 3 ans 2. Présenter l'avancement des actions de la CFT lors des bureaux et comités syndicaux, de la commission agriculture et forêt. 3. Organiser des comités de suivi de la CFT pour suivre et valoriser les actions réalisées
Partenaires	
Indicateurs de réalisation de l'action	Occupation du poste de « Chargé.e de mission forêt » pour 3 ans

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Financier	2021	2022	2023
Poste pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire sur 3 ans	PnrFO	22 500€ x 3	Pnrfo, UE			
Présenter l'avancement des actions de la CFT lors des bureaux et comités syndicaux, de la commission agriculture et forêt	PnrFO					
Organiser des comités de suivi de la CFT pour suivre et valoriser les actions réalisées	PnrFO	Collations 50€/an				
			Région Grand Est			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					X
	5	1125€					
Dépenses diverses	150€						X
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	150€						

2-Faire connaître la filière bois et ses acteurs au grand public et élus

Priorisation	I
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt
Objectifs	1.1 Impliquer les élus dans la CFT 1.3 Communiquer auprès du grand public 1.4 Dynamiser la formation 2.2 Valoriser les professionnels du territoire 3.1 Sensibiliser les usagers et concilier les usages 3.2 Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt
Contexte et motifs	Le thème de la forêt était jusqu'à présent traité dans les actions portées par le Parc mais cela reste un milieu peu connu par les élus et peu mis en valeur. Aujourd'hui, la sylviculture et l'exploitation des bois ainsi que les débouchés locaux sont assez méconnus du grand public ce qui peut véhiculer une mauvaise image de ces métiers. L'objectif est de montrer l'utilité de la gestion et de l'exploitation forestière mais aussi de présenter les débouchés du bois sur le territoire. La présentation des différents métiers permet également d'intéresser les étudiants et pourquoi pas révéler des passions. L'objectif est également d'encourager les communes à utiliser le bois local pour le mobilier et lors de la création ou de la rénovation de bâtiment.
Objectifs opérationnels	Partager des connaissances sur le terrain Offrir une vitrine de la forêt Faire connaître les professionnels de la forêt Créer un lien entre les étudiants et les professionnels
Description de l'action	1. Proposer une journée annuelle de martelage avec les élus du Parc et d'autres acteurs du territoire 2. Informer et former les élus, les gestionnaires et les propriétaires à la richesse naturelle du territoire via des tournées de terrain thématiques (1 thème par an) 3. Créer un point d'information du public autour de la forêt et la filière bois dans la future Maison du Parc (ou ailleurs en fonction du projet) 4. Mettre en valeur la forêt via des publications dans la presse et divers outils de communication du PnrFO 5. Soutenir l'utilisation du bois dans le mobilier, la construction et la rénovation en communiquant sur le projet concerné et la valorisation du patrimoine
Public ciblé	Elus, Grand public, professionnels, étudiants
Partenaires	Lycées forestiers, professionnels, ONF, CRPF, COFOR10
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de journées de martelages organisées et nombre de personnes présentes Création d'un point d'information « forêt » à la Maison du Parc Organisation de rencontres entre professionnels, élus, grand public et étudiants
Actions en lien sur le territoire	Journée des COFOR10, journées de formation à destination des élus (COFOR10)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Proposer une journée annuelle de martelage avec les élus et autres acteurs territoriaux	ONF, PnrFO	Frais partenaires, Frais logistique, collation 3 500€/an	ONF, COFOR10			
			Région			
Informier et former les élus, les gestionnaires et les propriétaires à la richesse naturelle du territoire via des tournées de terrain thématiques (1 thème par an)	PnrFO	Organisation de journées thématiques 350€/an	ONF, CRPF, gestionnaires			
			PnrFO			
Créer un point d'information du public autour de la forêt et la filière bois dans la future Maison du Parc (ou ailleurs en fonction du projet)	PnrFO	Achat support pédagogique, frais lié à une exposition 2 000€	Professionnels de la forêt et du bois			
			Région			
Mettre en valeur la forêt via la presse et les outils de communication du PnrFO	PnrFO		Presse, Professionnels de la forêt et du bois			
Encourager l'utilisation du bois dans le mobilier, la construction et la rénovation	PnrFO		UDAP			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	33,5	7538€					
Dépenses diverses							
Animation et communication		3 750€			X		X
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
	3 (Communes forestières)	1200€					
	18 (ONF)	7200€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)		12 150€					

3- Accompagner les Communes et autres structures du territoire ayant un projet de chaufferie bois

Priorisation	II
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois
Objectifs	1.4-Dynamiser la formation 2.5-Accompagner la filière bois énergie
Contexte et motifs	Sur le territoire du Parc, une seule chaufferie bois existe et elle est gérée par un opérateur hors du territoire qui ne valorise pas forcément le bois local. Aujourd'hui, les Communes forestières accompagnent déjà des communes dans leurs projets d'aménagement liés à la filière bois-énergie existante, encore peu connue. Le Parc peut ainsi venir en appui pour mettre en relation les communes ainsi que les autres structures du territoire intéressées par une chaufferie bois avec les bons interlocuteurs.
Objectifs opérationnels	Aider les élus et autres structures dans leur décision en ce qui concerne l'utilisation de Bois-Energie
Description de l'action	1. Réaliser une enquête pour connaître l'intérêt pour les chaufferies bois des Communes et autres structures du territoire 2. Diffuser des documents sur la pertinence des chaufferies bois, le bois énergie et gestion durable de la forêt, l'aménagement du territoire, la transition énergétique entre autres 3. Organiser des visites des dispositifs liés au bois énergie (du chantier d'exploitation à la chaufferie bois)
Public ciblé	Communes, structures privées, propriétaires
Partenaires	Communes forestières, ONF, Entrepreneurs bois énergie
Indicateurs de réalisation de l'action	Conception et diffusion du guide Nombre d'élus ayant bénéficié des visites bois-énergie et nombre de visites effectuées
Actions en lien sur le territoire	Les communes forestières travaillent déjà dans l'accompagnement des collectivités dans l'installation de chaufferie bois. L'ADEME recense les besoins en termes d'énergie et publie des rapports sur l'impact du bois énergie sur la filière bois (ADEME-INRAe : DYNAMIC BOIS)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Diffuser de la documentation sur le bois énergie	COFOR10, PnrFO		COFOR10			
Organiser des visites des dispositifs liés au bois énergie	COFOR10, PnrFO	Frais de transport et collation 400€/an	Entrepreneurs bois énergie locaux, Communes			
			Région			
Réaliser une enquête pour connaître l'intérêt pour les chaufferies bois dans les communes et autres structures du territoire	PnrFO	Frais d'envoi de l'enquête et visite des contacts 176€	COFOR10			
			PnrFO			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	17	3825€					
Dépenses diverses	976€				X		X
Animation et communication	3 750€						
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	976€						

4-Mettre en place un projet LIDAR	
Priorisation	III
Enjeux	4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	4.1-Développer les connaissances historiques de la forêt via un projet LIDAR
Contexte et motifs	La technologie LIDAR (de télédétection par laser aéroporté) permet de cartographier l'environnement en 3D et ainsi détecter les sites archéologiques sous la végétation mais aussi d'obtenir des cartographies extrêmement précises à l'échelle d'un peuplement forestier telles que la hauteur des arbres, la surface ou le volume occupé. Dans le cadre du plan FranceRelance, une couverture totale des forêts du Grand Est est envisagée d'ici à 2025. A titre d'exemple, la présence des Templiers sur le territoire du Parc est aujourd'hui connue et mise en valeur via un circuit en forêt du Temple, mais de nombreuses traces historiques telles que des voiries anciennes, des ouvrages hydrauliques, des vestiges d'habitations... restent enfouies.
Objectifs opérationnels	Améliorer les connaissances historiques et forestières sur le territoire Mettre en commun les expériences à l'échelle des Parcs du Grand Est
Description de l'action	Réaliser une couverture LIDAR au moins sur le PnrFO 1. 2021 : couverture des sites (280ha) de la maison templière de la Loge Bazin (Forêt du Temple) et de la ferme fortifiée sur la presqu'île de la Petite Italie 2. d'ici à 2025 : couverture sur l'ensemble du territoire à des fins archéologique, écologique et sylvicole (meilleure évaluation de la ressource en bois pour l'optimisation de la gestion du patrimoine forestier).
Public ciblé	Grand public, Communes
Partenaires	ONF, CRPF, DRAC, IGN, Universités, Pnrs du Grand Est...
Indicateurs de réalisation de l'action	Surface couverte par l'analyse Lidar
Actions en lien sur le territoire	Faire un état des lieux des données existantes sur le milieu forestier et la ressource avec les partenaires

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Réaliser une couverture LIDAR sur 2 sites du PnrFO	Département de l'Aube	12 204€	PnrFO, ONF			
			Département de l'Aube			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût		Financier			
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département
Temps d'animation*	Nb	Total				
	1,5	338€				
Dépenses diverses						
Animation et communication						
Etudes		12 204€				X
Temps partenaire	Nb	Total				
		€				
		€				
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)		12 204€				

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	ONF	Etat
Dépenses diverses	€					
Animation et communication	€					
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)						

5-Organisation des concours SylvoTrophée	
Priorisation	III
Enjeux	1-Insuffler une identité « Forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois
Objectifs	1.2-Impliciter les acteurs du territoire 2.2-Valoriser les professionnels du territoire
Contexte et motifs	Plusieurs Parcs naturels régionaux du Grand Est organisent déjà des SylvoTrophées pour valoriser les pratiques sylvicoles favorables à une forêt multifonctionnelle et les personnes qui les mettent en œuvre. SylvoTrophée est inspiré du modèle des Concours des Prairies Fleuries. C'est un prix territorialisé qui vise à distinguer des propriétaires forestiers qui pratiquent une gestion de la forêt permettant à la fois de produire des bois de qualité, de maintenir un certain degré de naturalité et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. La tenue d'un SylvoTrophée s'articule en 4 grandes étapes (appel à candidature, constitution du jury, visite des parcelles et remise des prix). Au vu du nombre de professionnels du bois et de la forêt sur le territoire, il serait intéressant de faire connaître et valoriser leur travail par des éco-trophées selon les types de métiers.
Objectifs opérationnels	Valoriser les entreprises et les acteurs de la forêt et du bois ainsi que la forêt et son économie dans le PnrFO Mettre en valeur le travail des professionnels du territoire
Description de l'action	1. Initier les SylvoTrophée au PnrFO et contribuer à une opération des Parcs naturels régionaux du Grand Est 2. Décliner ce concours au système d'éco-trophées pour les acteurs de la première ou seconde transformation (réflexion pour seconde CFT)
Public ciblé	Les professionnels de la filière forêt-bois
Partenaires	ONF, CRPF, COFOR10, Pnrs Grand Est, FIBOIS, MaForêt
Indicateurs de réalisation de l'action	Réalisation d'un SylvoTrophée Nombre de participants
Actions en lien sur le territoire	Valorisation des produits par la marque Parc (PnrFO) Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques « Prairie & Parcours » et « Agroforesterie ».

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Initier les SylvoTrophée au PnrFO et contribuer à une opération des Pnrs du Grand Est	PnrFO	Frais liés au déplacement du jury 500€/an Collation, repas, prix 628€/an Production et diffusion d'outils de communication 1 197€/an	PnrFO, ONF			
			Région			
Lancer une réflexion sur des Eco-trophées pour récompenser les acteurs de la première et seconde transformation	PnrFO		FIBOIS, professionnels du bois, enseignement secondaire et universitaire			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total			X		
	17	3 825€					
Dépenses diverses	3 384€						
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	3 384€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Etat
Dépenses diverses	€					
Animation et communication	3 591€					
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	3 591€					

6- Centraliser les données au sein de l'observatoire du territoire du Parc	
Priorisation	I
Enjeux	2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	2.1-Réaliser un diagnostic et mettre en réseau la filière bois 4.4-Mettre en place des expérimentations sylvicoles pour faire face aux changements climatiques
Contexte et motifs	Aujourd'hui, chaque organisme gère ses propres données en interne et de manière distincte entre forêt privée et forêt publique. La centralisation des données de la filière bois et des populations d'ongulés sauvages dans l'observatoire du territoire du PnrFO permettrait à tous les partenaires d'avoir accès aux données. Cette action facilitera le travail en partenariat à l'échelle du territoire. En lien avec le chargé de mission de l'observatoire du territoire au PnrFO, les données seront réunies et mises à jour sur le site internet du PnrFO. - Des enquêtes sur l'offre et la demande de la filière forêt-bois sont indispensables pour pallier le manque de données et d'information sur la conjoncture économique locale et la traçabilité du bois issu du territoire, - Depuis plusieurs années, on observe un impact des ongulés sauvage sur les cultures mais aussi sur la sylviculture. L'intégration d'un volet de gestion des habitats et des ongulés sauvages dans l'observatoire permettra de fournir les informations nécessaires à la gestion sylvo-cynégétique.
Objectifs opérationnels	Mieux connaître les forêts du territoire et maîtriser la traçabilité de la ressource bois Renforcer les liens entre la forêt privée et la forêt publique Faciliter les échanges de données avec les partenaires et les professionnels Fédérer les acteurs pour concilier la sylviculture et la chasse
Description de l'action	- Faire un état des lieux des données existantes sur le milieu forestier, la ressource bois et les populations d'ongulés sauvages avec les partenaires - Mettre en place des inventaires/enquêtes selon les besoins en données supplémentaires : - Filière forêt bois : - Mettre à jour la cartographie des peupleraies et des forêts alluviales - Réaliser un état des lieux des potentiels marchés de niches dans et à proximité du territoire (par enquête auprès des artisans) - Gestion des habitats et ongulés sauvages : - Faire une analyse historique et prospective des ongulés sauvages en Forêt d'Orient - Faire une analyse des impacts sociaux économiques des ongulés en forêt - Mettre à disposition des partenaires une base de données thématiques et la mettre à jour régulièrement
Public ciblé	Tous les acteurs de la forêt, du bois et de la chasse
Partenaires	CNPF, ONF, Professionnels, COFOR10, FRANSYLVA Aube, FDC10, GIC, OFB, État, Communes, Chambre d'Agriculture de l'Aube
Indicateurs de réalisation de l'action	Mise en place des volets « forêt-bois » et « gestion des habitats et ongulés sauvages » dans l'observatoire du territoire Liste exhaustive des acteurs de première et seconde transformation Centralisation et partage des données entre partenaires (nombre de conventions d'échange de données)
Actions en lien sur le territoire	Suivis des différents acteurs sur la forêt (ONF, CNPF...) Mise en place d'une bourse d'échange (Fransylva Aube) Inventaires sur les populations d'ongulés sauvages réalisés par la FDC10, le GIC, l'ONF et le CNPF

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Faire un état des lieux des données existantes sur le milieu forestier et la ressource avec les partenaires	PnrFO		CNPF, ONF, professionnels, COFOR10			
Mettre à jour la cartographie des peupleraies et des forêts alluviales	PnrFO		CNPF, Chambre d'Agriculture de l'Aube			
Mettre en place des inventaires/enquêtes selon les besoins en données supplémentaires	PnrFO	Frais liés à l'intervention d'un stagiaire pour les inventaires 3 500€/an	CRPF, ONF, professionnels, FDC10, GIC, État, DDT, Communes, propriétaires, OFB			
			UE			
Réaliser un état des lieux des potentiels et existence de marchés de niches dans et à proximité du territoire (par enquête auprès des artisans)	PnrFO	Frais d'envoi du questionnaire 616€	PnrFO, FIBOIS			
			PnrFO			
Mettre à disposition des partenaires une base de données thématiques et la mettre à jour régulièrement	PnrFO		CRPF, ONF, COFOR10, professionnels, FDC10, GIC, OFB, État, DDT, Communes, propriétaires			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	53	11 925€					
Dépenses diverses	616€				X		
Animation et communication							
Etudes	7 000€				X		X
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	7 616€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Etat
Dépenses diverses	€					
Animation et communication	€					
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	€					

7- Promouvoir la gestion forestière et la ressource bois dans le tissu économique local

Priorisation	I
Enjeux	2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	2.1-Réaliser un diagnostic et mettre en réseau la filière bois 2.2- Valoriser les professionnels du territoire 2.3-Enourager les circuits courts 3.1-Sensibiliser les usagers et concilier les usages
Contexte et motifs	- Le bois scié sur le Parc reste très peu sur le territoire, puisqu'il est distribué au niveau national, mais aussi international. Ce phénomène est le résultat d'un manque de demande locale avec un nombre d'entreprises de deuxième transformation en diminution, d'une dérégulation des tarifs des bois (via la demande concurrentielle des marchés asiatiques), ... - Selon les recommandations du PRFB, il est indispensable de valoriser la filière locale en réunissant les conditions de l'export de grumes orienté sur les produits élaborés. Une gestion sylvicole durable implique aussi la traçabilité du bois. Ce sera l'un des critères de sélection des parcelles vitrines qui pourront aussi être impliquées dans la valorisation d'une diversité d'essences au-delà du chêne (Hêtre commun, Tilleul à petites feuilles, Alisier torminal, Peuplier tremble, etc.). - Le projet Interparcs « Bois et matériaux biosourcés » a l'ambition de favoriser l'innovation et le développement de nouveaux produits locaux. L'objectif étant de contribuer au développement de l'usage du bois à forte valeur ajoutée (en construction et à travers le design) pour diversifier les marchés et les débouchés de la filière. Les appels à projets lancés via l'Interparcs intégreront un volet design et innovation. - Le levier de la commande publique est un autre moyen pour développer les usages du bois dans la construction et la rénovation. Ainsi, le Parc soutient ces projets et accompagne les maîtres d'œuvre dans leur choix d'approvisionnement et le recrutement d'entrepreneurs locaux. Des actions en lien avec la conseillère en architecture du Parc permettront de faire vivre la collaboration entre artisans, entrepreneurs locaux et porteurs de projet sur le bâti.
Objectifs opérationnels	Mieux connaître les forêts du territoire Renforcer les liens entre la forêt privée et la forêt publique Valoriser les savoir-faire locaux dans le bâti, la menuiserie et autres artisanats
Description de l'action	- Mettre en place des parcelles vitrine de la gestion sylvicole et les suivre - Accompagner la mise en place d'une bourse d'échanges fonciers - Accompagner le projet InterParcs Grand Est « Bois et matériaux biosourcés » : - Lancer un appel d'offre pour le soutien aux filières bois et matériaux biosourcés propre au PnrFO (2021) - Lancer un second appel d'offre bilatéral ou trilatéral pour le soutien aux filières bois et matériaux biosourcés (2022) - Intégrer un annuaire des artisans du bois dans le Guide Architectural et Paysager (GAP)
Public ciblé	Tous les acteurs de la forêt et du bois
Partenaires	CNPF, ONF, professionnels, COFOR10, FRANSYLVA Aube, ALAP urbanisme architecture paysage
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de parcelles vitrines installées sur le territoire Nombre de transactions réalisées via la bourse d'échanges fonciers Lancement des 2 appels d'offre « Bois et matériaux biosourcés » Réédition du GAP avec annuaire des artisans du bois
Actions en lien sur le territoire	SylvoTrophées (PnrFO) Centralisation des données sur la filière forêt-bois (PnrFO et partenaires) Résidences d'architecture et de paysage (PnrFO – Interparcs « Pour de nouvelles ruralités ») Interviews sur les acteurs du territoire (PnrFO)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Mettre en place des parcelles vitrine de la gestion sylvicole et les suivre	COFOR10	Réalisation de panneaux explicatifs 15 000€ Frais de transport 300€	Gestionnaires forestiers, ONF, CRPF			
			UE			
Accompagner la mise en place d'une bourse d'échanges fonciers	FRANSYLVA Aube		CRPF			
Lancer un appel d'offre pour le soutien aux filières bois et matériaux biosourcés	PnrFO	Lancement appel d'offre et rémunération des gagnants 15 000€ (7 500€/projet) Communication sur les appels à projets 1 500€	Interparcs, FORALL Studio			
			Région			
Intégrer un annuaire des artisans du bois dans le Guide Architectural et Paysager (GAP)	PnrFO	Frais logistique de réédition du GAP 3500€	A définir			
			PnrFO			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	18,5	4163€					
Dépenses diverses	18 800€				X	X	
Animation et communication	16 500€					X	
Etudes	€						
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	35 300€						

8-Réaliser un schéma de desserte forestière sur le territoire du PnrFO	
Priorisation	I
Enjeux	2-Promouvoir et valoriser la filière bois
Objectifs	2.5-Diagnostiquer et améliorer la desserte forestière en tenant compte des enjeux environnementaux
Contexte et motifs	Bien qu'une partie non négligeable des forêts du Parc soient très bien desservies, surtout en forêt publique, tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de réaliser un schéma de desserte. Cette action a pour but d'améliorer l'exploitation forestière en préservant les sols et la biodiversité. En effet, il reste encore des zones non accessibles qui empêchent l'exploitation durable des bois. Les forêts du territoire sont également riches en habitats naturels tels que les sommières enherbées. En effet, ces voies ont un intérêt fort pour la biodiversité. Il est donc important de réaliser un schéma de desserte permettant de protéger les milieux fragiles, mais aussi de permettre une exploitation dans de bonnes conditions. La présence d'une desserte forestière adaptée et d'équipements bien configurés permet une exploitation durable.
Objectifs opérationnels	Faciliter l'exploitation durable des forêts du territoire Protéger les milieux à enjeux écologiques importants Meilleure connaissance des sommières enherbées
Description de l'action	1. Faire l'état des lieux de ce qui existe sur le territoire en termes de routes, places de dépôts, places de retournements • Concertation/mutualisation des équipements privés/publics • Nature des pistes (longueur, largeur, machines possibles...) • Réflexion sur les matériaux à utiliser 2. Mettre en évidence les zones à enjeux écologiques à préserver • Étude du Sonneur à ventre jaune sur les sommières (stage Natura 2000) 3. Faire un état des lieux de la réglementation concernant les routes forestières et intégrer les améliorations à réaliser dans le schéma de desserte 4. Participer à la planification des travaux pour la création d'équipements appropriés et intégrés (collaboration forêt privée/publique)
Public ciblé	Les propriétaires forestiers publics et privés
Partenaires	FRANSYLVA Aube, ONF, COFOR10, CNPF, SIGF
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de parcelles vitrines installées sur le territoire Nombre de transactions réalisées via la bourse d'échanges fonciers Lancement des 2 appels d'offre « Bois et matériaux biosourcés » Réédition du GAP avec annuaire des artisans du bois
Actions en lien sur le territoire	SylvoTrophées (PnrFO) Centralisation des données sur la filière forêt-bois (PnrFO et partenaires) Résidences d'architecture et de paysage (PnrFO – Interparcs « Pour de nouvelles ruralités ») Interviews sur les acteurs du territoire (PnrFO)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Réaliser un schéma de desserte forestière	PnrFO	21 600€	CRPF, ONF, COFOR10, SIGF, FRANSYLVA Aube, gestionnaires			
			Région			
Mettre en évidence les zones à enjeux écologiques à préserver	PnrFO	Frais liés à la rémunération d'un stagiaire Natura 2000 3500€/an				
			UE			
Participer à la planification les travaux pour la création d'équipements appropriés et intégrés (collaboration forêt privée/publique)	PnrFO	Lancement appel d'offre et rémunération des gagnants 15 000€ (7 500€/projet) Communication sur les appels à projets 1 500€	CRPF, ONF, COFOR10, SIGF, FRANSYLVA Aube, gestionnaires			
			CRPF, ONF			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	61	13 725€					
Dépenses diverses							
Animation et communication							
Etudes		30 500€			X		
Temps partenaire	Nb	Total					
	11 (CRPF)	3600€					
	5 (ONF)	2000€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)		36 100€					

9-Créer et diffuser un guide des bonnes pratiques à destination des affouagistes et des bucherons non professionnels

Priorisation	II
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois
Objectifs	1.4-Dynamiser la formation auprès des élus, des acteurs et des étudiants 2.3-Encourager les circuits courts 2.4-Accompagner la filière Bois-Energie 3.1-Sensibiliser les usagers et concilier les usages
Contexte et motifs	L'affouage est une pratique forestière traditionnelle encore très présente sur le territoire du Parc. Cette pratique doit répondre à des enjeux de développement durable tels que la protection des sols, de l'eau de la biodiversité...mais aussi à des règles de sécurité. Ainsi, grâce à des formations et des supports de communication, cette prise en compte pourrait être améliorée. Le guide sera rédigé en s'appuyant sur des documents identiques déjà réalisés (Pnr Ardennes et Pnr Sainte-Baume, COFOR, CRPF Bretagne, MSA Franche-Comté, ...)
Objectifs opérationnels	Améliorer la mise en œuvre de pratiques durables dans l'affouage
Description de l'action	- Créer un guide de bonnes pratiques de l'affouage afin de faciliter le positionnement des particuliers en tant qu'acteurs de la gestion forestière - Lien entre affouage et gestion forestière - Pratiques en faveur de la croissance et de la santé des peuplements, de la faune et de la flore - Sécurité et responsabilité - Organiser des formations/journées techniques pour diffuser et rappeler les bonnes pratiques - Diffuser la plaquette des bonnes pratiques - Communiquer dans les bulletins municipaux - Distribuer en mairie aux affouagistes avec le rôle d'affouage
Public ciblé	Affouagistes, cessionnaires et communes forestières pratiquant l'affouage
Partenaires	ONF, CRPF, COFOR10, FRANSYLVA Aube, SIGF
Indicateurs de réalisation de l'action	Création du guide de bonnes pratiques Nombre de guides distribués Nombre de personnes sensibilisées au cours des journées techniques
Actions en lien sur le territoire	Sensibilisation à l'affouage par les COFOR10

Descriptif

Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Créer et imprimer un guide « bonnes pratiques de l'affouage »	COFOR, PnrFO	Jours experts COFOR10 1 600€ Création, édition et distribution d'un guide 912€	ONF, CRPF, Communes, FRANSYLVA Aube			
			Région			
Organiser des formations/journées techniques pour diffuser et rappeler les bonnes pratiques	COFOR, PnrFO	Frais de transport mini bus 300€/an Collation 22€/an Jour experts ONF/COFOR10 800€/an	ONF, CRPF, FRANSYLVA Aube, Communes			
			Région			
Diffuser la plaquette des bonnes pratiques	COFOR, PnrFO	Frais de diffusion des plaquettes 560€	ONF, CRPF, Communes, FRANSYLVA Aube			
			Région			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	13	2 925€					
Dépenses diverses	1 878€						X
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
	6 (ONF)	2 400€					
	10 (COFOR)	4 000€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	8 278€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Dépenses diverses						
Animation et communication	560€					X
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	560€					

10 - Inciter à l'expérimentation de la forêt de demain dans un contexte de changement global

Priorisation	III
Enjeux	2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	1.1-Impliciter les élus dans la CFT 1.2-Impliciter les acteurs du territoire 3.2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt 4.4-Mettre en place des expérimentations sylvicoles pour faire face aux changements climatiques
Contexte et motifs	Les changements climatiques actuels impactent d'ores et déjà les peuplements forestiers du Grand Est : dépérissement, problème de développement... Ils doivent être appréhendés sur la nécessité d'adapter les gestions actuelles pour des peuplements plus résilients. Le Parc soutient de nombreuses recommandations, parmi elles le développement du diagnostic stationnel pour mieux adapter le choix des essences, de diagnostics sanitaires, ou encore la préservation des sols, la diversification des essences et des itinéraires de gestion, ... Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation se prêtant à des projets de plantation mais doivent privilégier le renouvellement des peuplements déjà impactés avant de remplacer des essences susceptibles de devenir vulnérables à court terme. Dans le cadre du programme LIFE Intégré « Biodiv'Est », le PnrFO s'engage à participer au comité de pilotage des expérimentations de migration assistée. Les expérimentations identiques sur le PnrFO pourront être évaluées et menées (hors financement Life – 2026-2030). Dans ce cas, le Parc profitera d'une mise en cohérence de l'ensemble des expérimentations précédemment réalisées. Des interventions à 3 voix (forestier, naturaliste, chercheur) pourront être sous-traitées afin d'accompagner, notamment dans les Parcs naturels régionaux du Grand Est mais aussi en milieu urbain, des initiatives visant à sensibiliser le grand public à ce sujet et lui donner la possibilité de se forger un point de vue éclairé. Le RMT AFORCE (Réseau Mixte Technologique Adaptation des FORêts au Changement climatique) encourage des partenariats divers avec le CRPF, l'IDF (Institut pour le Développement Forestier), l'INRAE (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), FCBA (institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) et Pro Silva France pour développer des projets et initiatives régionales en lien avec la thématique de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique. Plusieurs expérimentations sont installées sur le périmètre du PnrFO pour mettre en œuvre le dispositif du plan FranceRelance (2020) en faveur du renouvellement forestier : • RENECOFOR est un réseau national créé en 1992 par l'ONF pour détecter d'éventuels changements dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers et mieux comprendre les raisons de ces changements. La forêt est observée dans ses différentes composantes sur une centaine de sites dont placettes sont situées en Forêts domaniales de Larivour (CHP10) et du Temple (CHS10). • En lien avec le projet de recherche FuturFOREst (CNPF, ONF, COFOR), un îlot d'avenir est en cours d'installation en Forêt domaniale de Larivour pour tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences et provenances d'arbres adaptées aux conditions climatiques. Au total, 75 îlots de deux hectares sont prévus dans les forêts publiques et privées du Grand Est, au sein desquels seront introduits 300 000 plants. A plus long terme ces îlots seront utilisés pour récolter des graines issues de ces nouvelles essences d'avenir.
Objectifs opérationnels	Suivre les deux sites pilotes régionaux sur l'adaptation de la multifonctionnalité de la forêt face au changement climatique (PNRMR et PNRVN) et comparer ces résultats aux sites d'expérimentation du PnrFO Etudier l'aspect naturalité via les différentes métriques de naturalité (richesse et abondance) constatées entre forêts exploitées (ex : massif Grand Orient) et non exploitées (ex : Grand Orient, RNNFO)
Description de l'action	1. Participer au comité de pilotage des expérimentations de migration assistée dans les Pnrs pilotes et compiler les résultats des projets similaires sur le territoire du PnrFO (îlots d'avenir, parcelles RENECOFOR, ...), 2. Élaborer un système de suivi comparatif des habitats forestiers sur les parcelles du Conservatoire du littoral (divers traitements) avec les parcelles forestières de la RNNFO (Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF))
Public ciblé	Acteurs de la forêt, propriétaires et gestionnaires, Communes
Partenaires	ONF, CNPF, FRANSYLVA Aube, Pnrs Grand Est, Conservatoire du littoral, professionnels filière bois et tourisme
Indicateurs de réalisation de l'action	Participation au comité de pilotage et aux 14 réunions prévues Participation aux formations et aux journées d'échanges de « Biodiv'Est » Création d'un protocole d'étude de l'aspect naturalité
Actions en lien sur le territoire	Suivis des différents acteurs sur la forêt (ONF, CNPF...) Mise en place d'une bourse d'échange et d'une trame vieux bois Mise en place des parcelles vitrine de la gestion sylvicole et leur suivi Informier et former les élus, les gestionnaires et les propriétaires à la richesse naturelle du territoire via des tournées de terrain thématiques

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Participer au comité de pilotage des expérimentations de migration assistée dans les Pnrs pilotes et compiler les résultats des projets similaires sur le territoire (ilots d'avenir, parcelles RENECOFOR, ...)	PnrFO		Interparcs Grand-Est, ONF, CRPF			
			UE			
Élaborer un système de suivi comparatif des habitats forestiers sur les parcelles du Conservatoire du littoral (divers traitements) avec les parcelles forestières de la RNNFO	PnrFO		Conservatoire du littoral, ONF			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE, LIFE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	18,5	4163€					
Dépenses diverses	18 800€					X	X
Animation et communication	16 500€						
Etudes	€					X	X
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	€						

11-Animer des actions de valorisation de la multifonctionnalité de la forêt pour sensibiliser différents publics et communiquer sur ces thèmes

Priorisation	II
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	1.1-Impliciter les élus dans la CFT 1.3-Communiquer auprès du grand public 2.2-Valoriser les professionnels du territoire 3.1-Sensibiliser les usagers et concilier les usages 3.2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt 4.3-Initier une manifestation annuelle sur la forêt
Contexte et motifs	L'un des rôles d'un Parc naturel régional est de sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement, mais aussi valoriser le patrimoine qu'il soit naturel, bâti ou économique. L'animation de la CFT par le PnrFO permet en particulier de sensibiliser et de communiquer sur les rôles de la gestion forestière et de la filière bois auprès des élus et du grand public. Les forêts du PnrFO sont parcourues par les locaux mais aussi par des citoyens et de nombreux étrangers à la recherche de loisirs en nature. Ces publics ne sont pas toujours sensibilisés à la gestion de la forêt qui est donc plutôt vécue comme une contrainte que comme une action utile pour la forêt. En effet, ils ne perçoivent pas systématiquement la nécessité de l'exploitation ou encore la présence de rémanents après coupe... L'importance économique de la filière bois est aussi sous-estimée. Actuellement, la grande diversité de services rendus par la forêt (environnement, chasse, production, tourisme...) peut générer des conflits d'usages et c'est pourquoi il faut veiller au respect des différents espaces. Aussi, il existe peu d'événements grand public et de parcours éducatifs sur le territoire qui permettent de mettre en valeur la filière forêt-bois. Le tissu d'artisans du territoire lié à cette filière sera mobilisé et mis en avant lors de ces événements.
Objectifs opérationnels	Intégrer la forêt dans les actions de communication et de sensibilisation du PnrFO Faire vivre la CFT et valoriser les acteurs de la forêt et du bois Exposer les entreprises et les acteurs de la forêt et du bois Sensibiliser le grand public aux intérêts de la filière forêt-bois Sensibiliser le grand public à la multifonctionnalité de la forêt Sensibiliser à la gestion durable de la forêt
Description de l'action	1. Mettre à jour régulièrement la page « forêt » sur le site internet du Parc afin de présenter la multifonctionnalité de la forêt 2. Diffuser à l'accueil de la Maison du Parc et sur les canaux de communication du Parc les informations relatives aux chantiers et à la chasse sur les sentiers de randonnées 3. Participer à la création de supports/médias touristiques Parc pour sensibiliser à la protection de la biodiversité (ex : 2 sentiers d'interprétation dans le massif du Grand Orient) 4. Diffuser un guide des « droits et des devoirs en forêt » 5. Proposer des sorties grand-public en forêt (fête des mares, journées du patrimoine, journée internationale de la forêt, etc.) 6. Mettre en valeur les métiers d'artisanat du bois via des interviews ou podcasts consultables sur la page forêt du site internet du Parc 7. Participer à l'organisation d'une manifestation sportive nature sur le territoire (type « Trail du Parc »)
Public ciblé	Grand public, élus
Partenaires	Ensemble des acteurs de la forêt et du bois en lien avec le territoire
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de réunions organisées et nombre de personnes présentes Nombre d'articles diffusés Actualisation de la page « forêt » sur le site du PnrFO Diffusion du guide des « droits et des devoirs en forêt » Nombre de sorties organisées Organisation d'un événement sportif (trail)
Actions en lien sur le territoire	Journée des Communes Forestières (COFOR10) Journées du patrimoine (PnrFO, ONF, CL) Journée internationale de la forêt (ONF) Guide du promeneur (ONF)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Mettre à jour régulièrement la page « forêt » sur le site internet du Parc afin de présenter la multifonctionnalité de la forêt	PnrFO		Partenaires des différentes actions présentées			
Diffuser à l'accueil de la Maison du Parc et sur les canaux de communication du Parc les informations relatives aux chantiers et à la chasse sur les sentiers de randonnées	PnrFO		ONF			
Participer à la création de supports/ médias touristiques Parc pour sensibiliser à la protection de la biodiversité (ex : 2 sentiers d'interprétation dans le massif du Grand Orient)	PnrFO		Conservatoire du littoral, ONF			
			État			
Diffuser le guide des promeneurs sur les « droits et des devoirs en forêt »	PnrFO	Frais de diffusion du guide 1476€	ONF, CNPF, FRANSYLVA, COFOR10			
			PnrFO			
Proposer des sorties grand-public en forêt	PnrFO		ONF, CRPF, COFOR10			
Mettre en valeur les métiers d'artisanat du bois via des petites interviews visibles sur la page forêt du site internet du Parc	PnrFO	Frais liés au montage vidéo et préparation des articles sur le site internet 2000€	Chambre des métiers et de l'artisanat, FIBOIS, professionnels			
			Région			
Participer à l'organisation une manifestation sportive nature sur le territoire (Type « Trail du Parc »)	PnrFO	Frais de logistique (location de barnum, tonnelle...) + communication 5 500€	Associations sportives, ONF			
			UE			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût		Financier			
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE
Temps d'animation*	Nb	Total				
	51	11457€				
Dépenses diverses	5 500€					X
Animation et communication	3 476€				X	X
Etudes	€					
Temps partenaire	Nb	Total				
		€				
		€				
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	8 976€					

12-Développer et encourager des projets en lien avec les scolaires	
Priorisation	II
Enjeux	1-Insuffler une identité « forêt » dans le PnrFO 2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt
Objectifs	1.4-Dynamiser la formation 2.2-Valoriser les professionnels du territoire 3.2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt
Contexte et motifs	Parmi les missions d'un Parc naturel régional, figure l'éducation à l'environnement. Aujourd'hui, bien que l'intérêt pour la nature soit important dans les écoles, la forêt est délaissée par manque de moyens (bus pour se rendre en forêt), mais aussi par manque de temps des structures (Parc, ONF...) pour l'accueil en forêt. L'objectif est de faire connaître la forêt sous tous ses aspects aux scolaires car la sensibilisation des jeunes est une condition importante pour garantir la sauvegarde de notre environnement et de notre patrimoine. La CFT doit être l'occasion de toucher les plus jeunes et de leur faire prendre conscience de la richesse présente en forêt. Cette sensibilisation à la forêt et à ses métiers permettra de revaloriser les carrières forestières et améliorer le recrutement sur le territoire primordial pour soutenir la filière.
Objectifs opérationnels	Améliorer les connaissances de la forêt dès le plus jeune âge Créer des liens solides entre étudiants et professionnels
Description de l'action	1. Participer à la mise en place d'un programme d'animation nature en lien avec le Ministère de l'éducation nationale, le.a chargé.e de mission EEDD du PnrFO et les Parcs du Grand Est 2. Participer aux événements liés à l'environnement et au développement durable au sein des écoles (via des interventions) 3. Mettre en place des projets de gestion/d'exploitation forestière/agroforesterie et des chantiers (ex : RNR) avec les centres de formation forestiers • Constituer un groupe technique avec les acteurs souhaitant s'impliquer dans la formation d'étudiants dans le domaine de la forêt et centres de formation forestiers • Réaliser et actualiser une liste de projets réalisables avec différents partenaires à destination des centres de formation forestiers 4. Organiser des cafés-débats/conférences avec les étudiants et les professionnels sur leur métier, leur rapport à la forêt, des thématiques d'actualité...
Public ciblé	Écoles primaires, collèges, lycées, lycée forestier, enseignement supérieur
Partenaires	ONF, CRPF, professionnels de la forêt et du bois, les Parcs du Grand Est, COFOR10
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de journées organisées avec les écoles Nombre de projets menés avec les établissements forestiers Nombre de conférences/cafés-débats organisés
Actions en lien sur le territoire	Rédaction d'un plan d'actions sur l'éducation à l'environnement sur les Parcs du Grand-Est Accueil d'étudiants sur la problématique du sonneur à ventre jaune Accueil d'étudiants étrangers sur le Parc Groupe de travail « le Parc dans les écoles » au sein du PnrFO

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Participer à la mise en place du programme d'animation nature en lien avec l'Education nationale, le.a chargé.e de mission EEDD du PnrFO et les Parcs du Grand Est	PnrFO		Education Nationale, Ligue de l'enseignement, ONF, CRPF, Communes, Pnrs Grand Est			
Participer aux événements liés à l'environnement et au développement durable au sein des écoles (via des interventions)	PnrFO		Education Nationale, Ligue de l'enseignement, Communes			
Mettre en place des projets de gestion/ d'exploitation forestière/agroforesterie et des chantiers (ex : RNR) avec les écoles forestières	PnrFO	Location de matériel, transport des élèves, collations 1 à 2 projet/an 1 200€/projet	ONF, CRPF, experts, gestionnaires, COFOR10			
Organiser des cafés-débats/ conférences avec les étudiants forestiers sur les thématiques d'actualité	PnrFO	Location de salle, frais pour les intervenants spécialistes 1 à 2 évènements/an 1 500€/débat	Ecoles forestière, ONF, CNPF, gestionnaires, experts			
			UE			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût		Financier			
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE
Temps d'animation*	Nb	Total				
	44	9 900€				
Dépenses diverses	6 600€					X
Animation et communication						
Etudes						
Temps partenaire	Nb	Total				
		€				
		€				
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	6 600€					

13-Valoriser les arbres remarquables du PnrFO	
Priorisation	III
Enjeux	3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt
Objectifs	3.3-Valoriser le potentiel touristique de la forêt
Contexte et motifs	Les forêts du Parc contiennent des arbres dit « remarquables » soit par leur âge, leur forme, leur histoire, leur essence... Depuis longtemps, des habitants tels que Jacques Loiseau contribuent à l'inventaire de ces arbres. En 1999 et 2000, le PnrFO a actualisé ce premier inventaire. Récemment et avec l'aide d'étudiants du lycée de Crognon, l'association Les Amis du Parc ont réalisé un recensement GPS de ces arbres et proposé des pistes de valorisation et de protection de ce patrimoine naturel.
Objectifs opérationnels	Valoriser et protéger les arbres remarquables du territoire
Description de l'action	1. Mettre à jour la base de données réalisée par le Parc et les Amis du Parc 2. Mettre en place un sentier permettant de visiter certains arbres et communiquer sur ce sentier (ex : sentiers sur le massif du Grand Orient) 3. Veillez à la protection physique via des barrières des arbres mis en valeur 4. Protéger les arbres recensés via A.R.B.R.E. et les PLU au niveau législatif 5. Replanter les arbres connus qui ont disparu (ex : chêne de l'Éperon et chêne de la Plaine)
Public ciblé	Grand public
Partenaires	Les Amis du Parc, ONF, Communes
Indicateurs de réalisation de l'action	Actualisation de la base de données via l'observatoire du territoire Réalisation d'un sentier des arbres remarquables Protection juridique de certains arbres
Actions en lien sur le territoire	Rédaction des PLU

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Mettre à jour la base de données réalisée par les Amis du parc	PnrFO, les Amis du Parc	Frais lié à un stage 3 500€	ONF, Communes UE			
Mettre en place un sentier permettant de visiter certains arbres et communiquer sur ce sentier	PnrFO, les Amis du Parc	Réalisation d'un support de communication sur le sentier 3 000€	ONF, CDTA*, Communes UE			
Veillez à la protection physique via des barrières des arbres mis en valeur	PnrFO, les Amis du Parc	Achat et pose de barrière pour sécuriser certains arbres 8 000€	ONF, Communes UE			
Protéger au niveau législatif les arbres recensés via A.R.B.R.E.	PnrFO, les Amis du Parc		ONF, Communes			
Replanter les arbres connus qui ont disparu (ex : chêne de l'Eperon, chêne de la Plaine)	PnrFO	Achat de fournitures pour la plantation et logistique pour inauguration des nouveaux arbres 75€	Communes, FRANSYLVA Aube, ONF, Carbonex PnrFO			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	15	3 375€					
Dépenses diverses							
Animation et communication							
Etudes	3 500€						X
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	5 100€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Dépenses diverses	8 075€			X		
Animation et communication	3 000€				X	
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	11 075€					

14-Encourager la restauration et la préservation des milieux humides en forêt	
Priorisation	I
Enjeux	3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	3..2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt 3.4-Favoriser la gestion durable et la connectivité écologique des espaces forestiers 4.1-Développer les connaissances écologiques et historiques de la forêt 4.4-Mettre en place des expérimentations sylvicoles pour faire face aux changements climatiques
Contexte et motifs	Les forêts du PnrFO abritent un réseau de mares et de zones humides très important qui est une des composantes essentielles de la Trame verte et bleue du territoire. Le Parc réalise à ce titre de nombreux suivis sur les zones humides forestières. La préservation de la valeur écologique du territoire est une priorité dans les actions du Parc et il est important qu'elle soit partagée par l'ensemble des acteurs. La restauration écologique est un bon outil pédagogique pour faire passer des messages auprès des élus, des acteurs et du grand public.
Objectifs opérationnels	Préserver les mares et rus forestiers Communiquer sur l'utilité des zones humides
Description de l'action	1. Agréger les données de milieux humides forestiers (marais, mares, rus) 2. Restaurer les mares pédagogiques existantes et facilement accessibles (ex : mare du Temple) 3. Accompagner les Communes pour la mise en valeur des mares pédagogiques existantes 4. Ajouter une annexe technique sur la gestion forestière dans le guide de bonnes pratiques de gestion en zones humides 5. Accompagner une populiculture raisonnée via la formation des gestionnaires et des propriétaires et la publication d'un document (ajouter une annexe technique au guide de gestion des zones humides)
Public ciblé	Communes, propriétaires privés
Partenaires	ONF, propriétaires privés, CENCA, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture de l'Aube
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de mares restaurées et mises en valeur Nombre de rencontres avec les communes concernées par l'implantation, l'exploitation et le renouvellement de peupleraies Réalisation d'un guide de bonnes pratiques
Actions en lien sur le territoire	Inventaire et cartographie des zones humides (PnrFO) Inventaire des mares et des rus forestiers (PnrFO) DOCOB des sites Natura 2000 en cours de réactualisation

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Agréger les données de milieux humides forestiers (marais, mares, rus) et les compléter si besoin	PnrFO		ONF, propriétaires privés, CENCA			
Restaurer les mares pédagogiques existantes et facilement accessibles (ex : mare du rond-point du Temple)	PnrFO	Travaux sur une mare par an 7 000€/an	ONF, propriétaires privés, CENCA			
			Agence de l'eau, UE			
Accompagner les Communes pour la mise en valeur des mares pédagogiques existante	PnrFO		ONF, propriétaires privés, CENCA			
Ajouter une annexe technique sur la gestion forestière dans le guide de gestion en zones humides	PnrFO, CNPF, ONF	Réalisation, édition et diffusion d'une plaquette 400€	ONF, propriétaires privés, CENCA, CNPF			
			Agence de l'eau			
Accompagner une populiculture raisonnée via la formation des gestionnaires et des propriétaires et ajouter une annexe technique au guide de gestion des ZH	PnrFO, CNPF	Réalisation, édition (2020) et diffusion d'un guide de bonne pratique pour la populiculture en zones humides en collaboration avec les gestionnaires + organisation d'une journée annuelle de sensibilisation 1 500€	ONF, propriétaires privés, CENCA			
			Agence de l'eau			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	43	9 675€					
Dépenses diverses	900€			X			
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	900€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Dépenses diverses	21 000€		X			
Animation et communication	1000€		X			
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	22 000€					

15- Préserver et restaurer une trame verte forestière en zones agricoles	
Priorisation	II
Enjeux	3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt
Objectifs	3.1-Sensibiliser les usagers et concilier les usages 3.2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt 3.4-Favoriser la gestion durable et la connectivité écologique des espaces forestiers 4.1-Développer les connaissances écologiques et historiques de la forêt
Contexte et motifs	Maintenir des réseaux d'habitats naturels interconnectés est devenu un objectif majeur des politiques de conservation au cours des deux dernières décennies. Des engagements politiques forts ont été pris dans ce sens au niveau national, européen et mondial, notamment avec la politique Trame verte et bleue du « Grenelle Environnement ». La trame verte forestière vise à appliquer les outils de l'écologie des paysages en abordant trois des principaux enjeux de conservation de la biodiversité propres aux milieux forestiers : • Le maintien des connexions entre zones boisées dans les paysages agricoles et urbanisés (rôle des haies et petits bois, corridors principaux inter massifs), • La gestion, la conservation et la restauration de deux types d'écosystèmes forestiers : forêts anciennes et forêts matures (réserves biologiques intégrales (RBI), les îlots de vieux bois (îlots de vieillissement et de sénescence)), • L'impact de la gestion forestière sur la connectivité (choix de gestion et évolution dans un contexte de changement climatique). Sur le territoire du PnrFO, existe des boisements importants et intéressants en termes paysagé, écologique mais aussi économique. Ces boisements moins connus ont donc un intérêt qu'il faut valoriser pour avancer sur la convergence dans la prise en compte de la trame verte forestière.
Objectifs opérationnels	Améliorer la trame verte dans les zones agricoles Améliorer les connaissances du rôle des forêts et du paysage interstitiel, sur la bonne circulation de la faune et de la flore forestière Améliorer la prise en compte de la trame verte forestière dans les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU), et les documents de gestion durable des forêts Articuler les enjeux de la trame forestière et les enjeux liés à l'aménagement des territoires par les communes via la formation et la sensibilisation des élus.
Description de l'action	1. Sensibiliser à l'intérêt paysager, écologique et économique des haies et bosquets (TVB) et encourager les plantations 2. Intégrer les boisements de la Champagne crayeuse dans les documents d'urbanisme/PLU 3. Créer une banque de plants locaux à disposition des collectivités et associations (plants issus de parcelles avant travaux d'éclaircie, de dépressage, ...) certifiés « Végétal local ».
Public ciblé	Les élus, les propriétaires privés, le grand public
Partenaires	COFOR10, ONF, CNPF, Fédération des chasseurs, Communes, pépinières certifiées « Végétal local »
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de plantations de haies réalisées Classement de boisements
Actions en lien sur le territoire	Révision des documents d'urbanisme (PnrFO)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Sensibiliser les communes à l'intérêt paysager, écologique et économique des haies et bosquets (TVB) et encourager les plantations	PnrFO		Communes			
Intégrer les boisements de Champagne crayeuse dans les documents d'urbanisme/PLU	PnrFO		Communes			
Créer une banque de plants locaux à disposition des collectivités et associations (plants issus de parcelles avant travaux d'éclaircie, de dépressage) certifiés « Végétal local »	PnrFO	Matériel pour stocker les plants 100€/an	COFOR10, ONF, Communes, pépinières, propriétaires, gestionnaires privés			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	19	4 275€					
Dépenses diverses				X			
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)							

16_V valoriser la gestion intégrée des tranchées forestières

Priorisation	II
Enjeux	2-Promouvoir et valoriser la filière bois 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	1.2-Impliquer les acteurs du territoire 2.2-Valoriser les professionnels du territoire 2.3-Encourager les circuits courts 2.4-Accompagner la filière bois énergie 3.4-Favoriser la gestion durable et la connectivité écologique des espaces forestiers
Contexte et motifs	Les tranchées forestières du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et des emprises routières et ferroviaires constituent à la fois de véritables gisements de bois énergie et de larges corridors écologiques. Certaines infrastructures peuvent avoir des impacts sur les continuités écologiques par effets de rupture ou de morcellement des habitats ou comporter des aménagements peu ou pas efficaces du point de vue de la fonctionnalité écologique. A contrario, elles peuvent abriter des espèces exotiques envahissantes dont la présence est problématique pour la biodiversité en général. Face à ce constat, le RTE a la volonté d'expérimenter de nouveaux types d'aménagement et de les déployer sur d'autres sites. 150 km de ligne haute et très haute tension parcourent le territoire. Plusieurs conventions de gestion existent entre RTE, les gestionnaires et propriétaires des sites : • convention cadre de partenariat PnrFO - RTE qui sera déclinée en convention d'application en 2021. • convention opérationnelle sur la commune de Bouranton PnrFO - société de chasse – RTE • convention sites Natura 2000 : « Forêts et clairières des Bas-bois » et « Pelouse des Brebis » D'autres actions sont envisagées avec les propriétaires forestiers privés et publics comme les 3 chantiers pilotes en conventionnement pour un test de broyage avec export des végétaux. Ils pourront faire l'objet d'une réponse à un appel à projet lancé par RTE réservé aux territoires des Parcs traversés par des lignes électriques. La gestion raisonnée orientée sur la valorisation et la distribution des exports d'entretien de ces lignes est à intégrer dans les actions de la CFT. Plusieurs débouchés existent pour ces exports qui peuvent être valorisés en bois-énergie mais aussi en paillage pour les filières agricole, viticole ou encore horticole.
Objectifs opérationnels	Inciter à la gestion intégrée des tranchées forestières dans le moyen et long terme Valoriser la renaturation des tranchées en tant que couloirs écologiques Valoriser la matière broyée – exports- dans des filières agricoles et énergétiques Soutenir et engager les entrepreneurs de travaux forestiers vers des pratiques vertueuses valorisant le cycle de vie de la matière travaillée
Description de l'action	1. Signer la convention d'application PnrFO – RTE 2. Prolonger ou renouveler les conventions opérationnelles sur et hors sites Natura 2000 3. Lancer 3 chantiers pilotes pour un test de broyage avec export des végétaux
Public ciblé	ETF, grand public, communes, propriétaires privés et publics
Partenaires	CRTE, ONF, CNPF, GIC, CENCA, éleveurs, agriculteurs, horticulteurs, viticulteurs
Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de conventions de partenariat et conventions opérationnelles Contractualisation Natura 2000
Actions en lien sur le territoire	Sensibiliser à l'intérêt paysager, écologique et économique des haies et bosquets (TVB) et encourager les plantations (PnrFO) Créer une banque de plants locaux (PnrFO) Informier et former les élus, les gestionnaires et les propriétaires à la richesse naturelle du territoire via des tournées de terrain thématiques (PnrFO) Organiser des visites des dispositifs liés au bois énergie (PnrFO, COFOR10) Projets de gestion/d'exploitation forestière et chantiers avec les écoles forestières dans le cadre de l'animation des sites N2000 (PnrFO)

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Signer la convention d'application PnrFO – RTE	PnrFO		PnrFO, CENCA, communes, propriétaires			
			RTE			
Renouvellement et création de conventions opérationnelles sur et hors sites Natura 2000 + entretiens	PnrFO	2 000€ (restauration mare) + 1 000€ (débroussaillage) + 4 000€ (pâturage) Total = 7 000€	PnrFO, CENCA, communes, propriétaires			
			UE			
Lancement de 3 chantiers pilotes pour un test de broyage avec export des végétaux	PnrFO	Chantier d'entretien des haies et prairies avec export 5 000€/chantier	PnrFO, CENCA, communes			
			RTE			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total					
	17	3 825€					
Dépenses diverses	66 000€					X	X
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable							
TOTAL (hors temps d'animation)	66 000€						

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Dépenses diverses	300€					
Animation et communication	€					
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	300€					

17-Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion des forêts et déployer une «trame vieux bois»

Priorisation	II
Enjeux	1-Insuffler une identité forêt dans le PnrFO 3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt
Objectifs	1.3-Communiquer auprès du grand public 3.1-Sensibiliser les usagers et concilier les usages 3.2-Sensibiliser les élus, les acteurs et le grand public à la protection de la forêt 3.4-Favoriser la gestion durable et la connectivité écologique des espaces forestiers 4.1-Développer les connaissances écologiques et historiques de la forêt 4.4-Mettre en place des expérimentations sylvicoles pour faire face aux changements climatiques
Contexte et motifs	Le territoire du Parc présente un patrimoine naturel important grâce à ces régions paysagères diverses qui comportent des faciès forestiers très différents. Ses forêts et boisements sont des écosystèmes complexes qui accueillent une biodiversité importante qu'il faut sauvegarder tout en permettant l'exploitation forestière. Certaines forêts remarquables par leur ancienneté et leur naturalité hébergent une très riche biodiversité liée au vieux bois (arbres vieillissants ou sénescents, isolés, en îlots ou sur de larges surfaces). De manière générale dans les massifs boisés, la production forestière (pour le bois de chauffage comme pour le bois d'œuvre) nécessite la récolte des arbres avant leur vieillissement sans permettre aux stades âgés de la forêt d'être suffisamment représentés. En forêt publique, le maintien d'une trame de vieux arbres constitue un des engagements fondamentaux de la politique environnementale de l'ONF. C'est pourquoi le Parc veut préserver et associer ces secteurs de forêts «réservoirs de biodiversité» dans la logique d'une future trame fonctionnelle adaptée aux différentes échelles de gestion forestière publique et privée appelée Trame de vieux bois. L'objectif de cette trame est d'assurer une continuité écologique, temporelle et spatiale pour les espèces animales et végétales inféodées aux phases de sénescence au sein des forêts du parc.
Objectifs opérationnels	Promouvoir une gestion durable de la forêt Sensibiliser à la biodiversité forestière (élus, scolaires, gestionnaires...) Développer un nouveau système de Paiement pour services environnementaux (PSE) adaptés aux vieux bois et initier l'instauration d'une trame vieux bois sur le territoire
Description de l'action	1. Réaliser un guide de gestion raisonnée sur le thème de la biodiversité en collaboration avec les gestionnaires et à destination des propriétaires 2. Élaborer le système de PSE îlots de sénescence pour déployer la trame vieux bois en forêt privée (programme LIFE Intégré « Biodiv'est »). Les îlots identifiés en dehors des sites Natura 2000 et connectés à ces derniers permettront de créer une sous-trame écologique de vieux bois 3. Suivre la mise en œuvre de la trame vieux bois en forêt publique dans la révision des plans d'aménagement forestiers
Public ciblé	Elus, gestionnaires, propriétaires, ONF, CRPF
Partenaires	ONF, CRPF
Indicateurs de réalisation de l'action	Publication d'un guide de gestion et nombre d'exemplaires distribués Nombre de parcelles vitrines installées Surface couverte par des îlots de sénescence, îlots de vieillissement (forêt publique et privée) - trame vieux bois Nombre d'arbres vieillissants – arbres biologiques sélectionnés et marqués - trame vieux bois
Actions en lien sur le territoire	Mise en place de parcelles vitrines et SylvoTrophée Publication d'un guide sur la populi-culture raisonnée Publication d'un guide sur la gestion sylvicole en zone humide Suivi des expérimentations d'adaptation des forêts au changement climatique

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Réaliser un guide de gestion raisonnée sur le thème de la biodiversité en collaboration avec les gestionnaires et à destination des propriétaires	PnrFO	Réalisation, édition et diffusion d'un guide 600€	CRPF, ONF, gestionnaires, exploitants			
			UE			
Élaborer le système de PSE ilots de senescence pour déployer la trame vieux bois en forêt privée	PnrFO -Inter-parcs Grand Est	Budget Fiche C09 du programme Biodiv'Est 41 000€	Interparcs Grand-Est, ONF, CRPF			
			Région, UE, PnrFO			
Suivre la mise en œuvre de la trame vieux bois en forêt publique dans la révision des plans d'aménagement forestiers	ONF		ONF			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total			X	X	X
	12	2 700€					
Dépenses diverses	41 000€						
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable	41 000€						
TOTAL (hors temps d'animation)							

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	Département	Parc
Dépenses diverses						
Animation et communication	600€					X
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	600€					

18-Améliorer la gestion des déchets de venaison sur le territoire	
Priorisation	II
Enjeux	3-Promouvoir la multifonctionnalité de la forêt 4-Mettre en œuvre des actions expérimentales
Objectifs	4.2-Favoriser la concertation sur les questions cynégétiques et améliorer la récupération des déchets de venaison sur le territoire
Contexte et motifs	L'Article L541-2 du Code de l'Environnement stipule que « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs [...] et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ». Le Code Rural, précise dans l'Article L226-3 « qu'il est interdit de jeter en quelque lieu que ce soit les sous-produits animaux ». Cependant, une nouvelle réglementation européenne admet que les sous-produits de gibiers sauvages pourraient ne pas être récoltés et laissés sur place. En effet, il est reconnu que la présence en petites quantités de ces sous-produits dans la nature contribue au cycle de la chaîne alimentaire sans porter préjudice au milieu. Ils doivent toutefois être abandonnés dans des endroits peu fréquentés pour éviter toute nuisance. Le règlement Européen de 2009 (n° 1069/2009) laisse les sous-produits de gibier générés par les chasseurs majoritairement hors de son champ d'application « dès lors que les chasseurs appliquent de bonnes pratiques cynégétiques ». Le groupe de travail européen « Viande de gibier, hygiène et santé », composé d'experts qualifiés des associations membres de la Fédération Européenne des Chasseurs (FACE) travaillent à la définition et l'harmonisation des bonnes pratiques à l'échelle européenne. Actuellement sur le territoire du PnrFO, les déchets de venaison sont abandonnés sur place, de manière disséminée, en tas ou enterrés et couverts de chaux. Ces pratiques posent des problèmes sanitaires dans une période de haute vigilance avec l'expansion de la peste porcine africaine, mais aussi pour des questions de sensibilité dans le cas où des non-chasseurs rencontreraient ce genre de déchets. Dans l'attente d'une réglementation plus stricte, il serait intéressant d'anticiper les choses pour prendre le temps de mettre en place des actions sur la base du volontariat. Le Pnr de la Montagne de Reims ainsi que le Pnr des Ardennes ont développé un projet pilote sur cette problématique qui pourra servir de modèle.
Objectifs opérationnels	Améliorer la gestion des déchets de venaison Sensibiliser à la biodiversité forestière (élus, scolaires, gestionnaires...) Développer un nouveau système de Paiement pour services environnementaux (PSE) adaptés aux vieux bois et initier l'instauration d'une trame vieux bois sur le territoire
Description de l'action	1. Élaborer un plan de collecte et d'élimination des déchets 2. Éditer et diffuser un guide de bonnes pratiques pour la gestion des déchets de venaison
Public ciblé	Sociétés de chasse, FDC10, GIC
Partenaires	La Fédération des chasseurs, l'ONF, les sociétés de chasse
Indicateurs de réalisation de l'action	Mise en place d'un plan opérationnel de ramassage des déchets
Actions en lien sur le territoire	Discussions au sein des groupes de travail ongulés sauvages

Descriptif						
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Partenaires techniques associés	2021	2022	2023
			Financier			
Élaborer un plan de collecte et d'élimination des déchets	Fédération des chasseurs, PnrFO	Achat de matériel et rémunération des prestataires (équarisseur) 2500€	L'ONF, GIC de l'Orient, Fédération des chasseurs			
Éditer et diffuser un guide de bonnes pratiques pour la gestion des déchets de venaison	Fédération des chasseurs, PnrFO	Création, édition et diffusion 560€	Fédération des chasseurs			
			Région, DRAAF			

Fonctionnement (chiffres pour 3 ans)							
	Coût		Financier				
			DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Temps d'animation*	Nb	Total			X	X	X
	13	2 925€					
Dépenses diverses	€						
Animation et communication							
Etudes							
Temps partenaire	Nb	Total					
		€					
		€					
Non financé							
Total finançable	41 000€						
TOTAL (hors temps d'animation)							

Investissement (chiffres pour 3 ans)						
	Coût	Financier				
		DRAAF	Agence de l'Eau	Région	UE	Parc
Dépenses diverses	2 500€	X		X		
Animation et communication	560€	X		X		
Etudes						
Non financé						
Total finançable						
TOTAL (hors temps d'animation)	3 060€					



Parc
naturel
régional
de la Forêt d'Orient



L'Europe s'invente chez nous

CONTACT

Eve Dusacre - Chargée de mission Forêt
et Garde du Littoral

foret@pnrfo.org - 03.25.40.04.18